

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. CLAUDE GAILLARD

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

OUTRE-MER (*suite*)

MM. Gilbert Annette,
François Asensi,
Mme Christiane Taubira-Delannon,
MM. André Lesueur,
Henry Jean-Baptiste,
Camille Darsières,
Anicet Turinay,
Jean-Paul Virapoullé,
Kamilo Gata,
Pierre Petit,
André-Maurice Pihouée,
Léon Bertrand.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre de l'outre-mer.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de MM. Paul Vergès, Anicet Turinay, Gérard Grignon, Henry Jean-Baptiste, Jean-Paul Virapoullé.

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 33)

Titre IV (p. 33)

Amendement n° 100 de la commission des finances :
MM. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances ; le ministre, Ernest Moutousamy, Léon Bertrand, Jean-Paul Virapoullé, Pierre Petit, Camille Darsières. – Adoption.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titres V et VI. – Adoption (p. 33)

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 35).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE GAILLARD, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1996

(DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

OUTRE-MER (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'outre-mer.

La parole est à M. Gilbert Annette.

M. Gilbert Annette. Monsieur le président, monsieur le ministre d'outre-mer, mes chers collègues, la question à laquelle nous avons à répondre consiste à savoir si le budget du ministère de l'outre-mer qui nous est proposé pour 1996 ainsi que les différents crédits concernant l'outre-mer mais inscrits aux budgets d'autres ministères répondent à la situation.

Nous permettront-ils d'avancer sur la voie du développement et de la dignité et de relever le double défi auquel nous sommes confrontés d'une manière permanente : rattraper le niveau moyen métropolitain et répondre à la poussée démographique de nos régions, qui est parfois égale à deux ou trois, voire à quatre fois, comme à la Réunion, la moyenne nationale ?

C'est à la lumière de ce double objectif que nous nous devons d'examiner les propositions qui nous sont faites aussi bien par le ministre de l'outre-mer que par les autres ministères.

Si le budget du ministère de l'outre-mer gère 10 p. 100 des moyens de l'Etat dans nos régions, nous devons aussi nous préoccuper, d'une façon ou d'une autre, des 90 p. 100 restants, qui conditionnent l'avenir de celles-ci, d'autant plus que cet avenir est menacé.

Le budget de l'outre-mer fait ressortir un doublement qui résulte en réalité d'un effet d'optique. En effet, pour une grande part, ce doublement vient du transfert de dotation inscrites autrefois dans les budgets d'autres ministères. La progression est de 4 p. 100, ce qui correspond à un rythme de croissance habituel.

Je ne ferai pas de commentaire particulier sur telle ou telle ligne qui augmente ou diminue de 2 ou 3 p. 100. Je m'attacherai en revanche à appeler votre attention, monsieur le ministre, sur deux d'entre elles qui me semblent inquiétantes car leur baisse est significative.

D'abord, le FIDOM, chacun ici doit en prendre conscience, connaît une situation grave. En diminuant de 15 p. 100 la section générale du FIDOM et de 29 p. 100 sa section décentralisée, on porte un mauvais coup à l'investissement dans les territoires et les départements d'outre-mer. A n'en pas douter, on nuit à l'activité et à l'emploi. Les collectivités locales en feront les frais et les entreprises connaîtront des difficultés.

Nous ne pouvons pas accepter cette diminution.

On constate, ensuite, une baisse sensible des crédits de la mobilité.

J'ai découvert avec effarement que la commission des finances allait proposer un amendement pour réduire encore de 5 millions les crédits de l'ANT, l'Agence nationale pour l'insertion et la promotion des travailleurs d'outre-mer, alors que le budget de cette agence était de 98 millions en 1990, qu'il sera de 58 millions en 1996, après avoir accusé une baisse de 10 p. 100 en 1995, et qu'en dehors de la remise en ordre, nécessaire et bénéfique, de cet organisme, des coupes claires ont été effectuées en ce qui concerne les actions d'accompagnement visant à l'intégration des jeunes Domiens sur le territoire métropolitain. Les crédits correspondants ont tout simplement été abandonnés. Si l'ANT fait valoir, et à juste titre, quelque progression du nombre des stagiaires de la formation professionnelle, elle oublie de relever que les Domiens sont de plus en plus nombreux à retourner dans nos départements. Les maires, qui les reçoivent, peuvent en témoigner.

Je ne pense pas que le fait de casser la politique volontariste d'intégration sur le territoire métropolitain ou, hypocritement, de transférer la charge que cela représente sur ce qu'on appelle les « charges communes » soit une bonne manière de régler le problème. Aujourd'hui, on transfère les difficultés aux collectivités locales de nos départements !

Je m'élève donc farouchement contre la baisse des crédits de l'ANT.

La mobilité est une chose importante, et les collectivités locales y contribuent – pour la Réunion, ce sont le département et la région. Il faut donc revenir sur la baisse sensible des crédits.

En tout cas, on porterait, en adoptant l'amendement de la commission des finances, un coup fatal à la mobilité.

J'en arrive aux trois dotations transférées.

Pour ce qui est de la créance de proratisation, le Président de la République s'est engagé solennellement, et de manière répétée, à réaliser l'égalité sociale, ce qui implique l'égalité en matière de RMI. Certes, il n'est ni souhaitable, ni réaliste, ni responsable de réaliser cet alignement dans l'immédiat. Il reste qu'il faut le programmer.

En attendant, il faut poser le principe selon lequel les crédits de la créance de proratisation, qui ne résultent de rien d'autre que d'un prélèvement sur les plus modestes, bénéficient exclusivement à cette population. Il faut être vigilant quant à leur utilisation – vous connaissez les périétés qui l'ont entourée les dernières années.

Quant à la LBU – la ligne budgétaire unique –, elle augmente de 6 p. 100. Son rattachement au ministère peut être une bonne chose. L'avenir nous le dira. Mais les crédits sont sans commune mesure avec les besoins de nos départements.

Vous affirmez, et je vous crois, que le logement est la pierre d'achoppement du développement. Mais lorsque l'effort national en faveur du logement s'élève à près de 120 milliards de francs, la Réunion, qui compte 1 p. 100 de la population, est en droit, au nom de la justice sociale, de réclamer un effort proportionnel de l'ordre de 1,2 milliard. Or, nous en sommes loin.

Nous sommes loin également de l'engagement du Président de la République – engagement peut-être remis en cause aujourd'hui – qui souhaitait doubler la LBU dans les cinq ans, c'est-à-dire la voir augmenter chaque année de 15 p. 100. Nous n'en sommes qu'à 6 p. 100 !

En ce qui concerne le fonds pour l'emploi dans les DOM, son rattachement au ministère de l'outre-mer est sans doute aussi une bonne chose. Encore devons-nous être vigilants sur les décrets d'application, notamment sur celui concernant le contrat initiative-emploi, qui ne doivent pas tarder. Le prélèvement de 2 p. 100 de TVA, qui a été opéré il y a plus d'un an, ne s'est pas, lui, fait attendre.

Je me rallie aux parlementaires qui souhaitent que soit dressé le plus rapidement possible un bilan lucide de la « loi Perben », de manière à apprécier l'efficacité de ses mesures.

S'agissant de l'emploi, nous devons prendre les problèmes à bras-le-corps.

La Réunion détient le triste record du chômage avec un taux de 36 ou 38 p. 100. Chez les jeunes, ce taux passe à 50 p. 100. J'ajoute que le nombre des bénéficiaires du RMI a progressé de 15 p. 100. Nous ne pouvons donc pas nous contenter des quelques mesures intéressantes le fonds pour l'emploi car, même si celles-ci marquent une avancée, elles sont loin de régler les véritables problèmes.

C'est pourquoi nous souhaitons, comme d'autres, que soit élaboré, dans un délai qui soit le plus bref possible, un plan de développement global cohérent. Nous sommes prêts, bien entendu, à nous associer à la recherche des solutions. Mais nous savons que nous ne pourrions pas, par sectarisme doctrinaire, échapper à la remise en cause de la conception du travail dans nos départements. En effet, nous devons envisager sérieusement une réduction significative du temps de travail dans ces départements sinistrés par le chômage, ainsi que des plans de préretraite, mettant en jeu la responsabilité parce que ces plans coûtent cher.

Nous ne pouvons pas laisser sur le bord du chemin de plus en plus de jeunes désespérés, diplômés, inactifs ! Point de demi-mesures, mais des réformes profondes ! Pourquoi la Réunion ne servirait-elle pas de territoire d'expérimentation pour un certain nombre de dispositions puisqu'elle a le triste privilège de détenir un record ?

Dans le cadre des assises pour le développement et l'égalité sociale, nous sommes prêts, je le répète, à nous associer à la recherche et à la mise en œuvre de mesures

courageuses, qui sont indispensables. Notre jeunesse s'impatiente et une partie d'entre elle commence à désespérer. Il faut faire vite !

Je vais maintenant dire quelques mots des 90 p. 100 de crédits dont j'ai parlé au début de mon intervention.

L'étude des lignes budgétaires nous montre qu'en ce qui concerne la Réunion, l'effort de l'Etat, tous ministères confondus, ne progressera que de 1 p. 100, alors que le budget civil de la nation augmentera de 2,4 p. 100.

Comment accepter que la Réunion, dont la croissance démographique est quatre fois supérieure à la moyenne nationale, dont le taux de chômage est trois fois supérieur et dont le nombre de RMistes bat des records, voie l'ensemble de ses dotations d'Etat n'augmenter que de 1 p. 100, et cela alors même que l'inflation sera de l'ordre de 2 p. 100 ? Qu'est-ce que cela signifie ? Globalement, que nous reculons.

Sur trente-trois lignes budgétaires, dix-neuf sont en stagnation ou en régression. Parmi les lignes qui augmentent, on trouve celle de l'enseignement, que chacun reconnaît comme essentiel, car il prépare l'avenir. Mais le budget de l'enseignement, pour le premier et le second degré, n'augmentera que de 1 p. 100. Avec une inflation de 2 p. 100 et des effectifs qui progressent de 3 p. 100, comment peut-on, dans ces conditions, véritablement envisager d'améliorer la qualification, donc la performance des Réunionnais ?

Quant à l'enseignement supérieur, les crédits progresseront de 4 p. 100 seulement, alors que les effectifs augmenteront de 12 p. 100.

L'université est déjà en crise ! Comment envisager l'avenir ?

Ces quelques chiffres, sur lesquels je ne pourrai pas m'étendre davantage eu égard au temps qui m'est imparti, ...

M. le président. Je vous en remercie.

M. Gilbert Annette. ... viennent s'ajouter à ce que je considère comme le plus grave, et dont je veux parler avec beaucoup de solennité, car de nombreux maires m'ont apporté leur témoignage.

Les dotations de l'Etat aux collectivités locales vont subir une véritable stagnation. On n'a jamais connu une telle situation au cours des dernières années. Un rude coup sera porté notamment à l'investissement et, si l'on rapproche la baisse de la commande publique de l'augmentation de la pression fiscale, on ne peut que redouter une année très difficile pour l'activité.

Il est dangereux d'étrangler les budgets des collectivités locales.

Ces quelques éléments montrent, à n'en pas douter, que les ministères d'une façon générale – en dehors du vôtre, bien entendu – sous-estiment la gravité de la situation. Il nous appartient, à nous parlementaires, qui sommes au contact de cette réalité difficile, d'appeler votre attention.

Je sais, monsieur le ministre, que votre tâche est difficile. Mais nous ne nous en sortirons pas si vos collègues du Gouvernement ne prennent pas la mesure de la gravité de la situation et ne sont pas prêts à engager des efforts importants.

En définitive, ce budget ou, plus précisément, les budgets concernant l'outre-mer sont à la fois injustes et inefficaces, voire dangereux.

Ils sont injustes parce que la pression fiscale va augmenter au mépris de l'équité...

M. le président. Merci de vouloir conclure, mon cher collègue.

M. Gilbert Annette. Ils sont inefficaces parce que l'on va diminuer les crédits d'investissement et tourner le dos à l'activité et à l'emploi. Tout cela n'est pas conforme à l'objectif plusieurs fois désigné par le Président de la République.

Ils sont aussi dangereux parce que l'on tourne le dos à la jeunesse. Les crédits du sport, de la culture, de la jeunesse et de l'enseignement stagnent ou diminuent. Or, et vous le savez, faire désespérer la jeunesse présente un véritable danger !

Dans ces conditions, je m'y opposerai. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Asensi.

M. François Asensi. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à la suite des promesses électorales, l'outre-mer, frappé de lourds handicaps économiques et sociaux, était en droit d'attendre des moyens à la hauteur des enjeux. Il n'en est rien. La progression des crédits n'est qu'apparente. Les astuces de présentation de votre budget, monsieur le ministre, ne l'empêchent pas de s'inscrire dans le cadre d'une politique de réduction des déficits publics dictée par le traité de Maastricht. L'évolution des crédits résulte principalement du rattachement au budget des dotations correspondant à la créance de proratisation du RMI, au fonds pour l'emploi dans les DOM et surtout à la LBU. Or, cette ligne budgétaire unique n'enregistre aucune augmentation et ce malgré des besoins en logements sociaux sans cesse renouvelés.

Pour les TOM, on assiste à un gonflement artificiel du budget qui n'est dû, là aussi, qu'aux transferts. D'une façon générale, ce projet de budget, et la politique qu'il reflète, ne sont pas adaptés aux enjeux et ne correspondent pas aux défis de l'outre-mer. La réalité de l'outre-mer se caractérise toujours par l'impossibilité de sortir du mal-développement et d'un chômage endémique.

La loi Perben, qui a offert une cascade d'exonérations de charges sociales aux chefs d'entreprise, n'a pas fait la preuve de son efficacité en termes de créations nettes d'emplois et d'emplois stables. Les sociétés d'outre-mer, riches de leur diversité et de leurs singularités, sont menacées d'éclatements brutaux et imprévisibles.

Malgré l'élaboration d'un quota d'exportations vers le marché européen, les planteurs martiniquais sont inquiets du fait de la concurrence des producteurs de bananes d'Amérique centrale. Les activités de l'économie guadeloupéenne que sont la banane, le tourisme et l'industrie sucrière sont confrontées à de graves difficultés. Après les cyclones qui ont anéanti toute l'agriculture antillaise, je souhaite que le Gouvernement prenne des mesures de grande ampleur pour aider les planteurs de bananes. Il en va de même pour l'arboriculture, l'élevage et la canne à sucre. Ce dernier secteur, gravement touché par les plans de restructuration, a subi des dégâts considérables. Monsieur le ministre, il faut apporter des solutions rapides aux problèmes d'indemnisation.

Loin de résoudre la crise actuelle, les mesures mises en place sont tout à fait inappropriées et ne répondent pas aux besoins. En fait, il faudrait recentrer les efforts sur les activités susceptibles de créer un développement économique porteur de progrès social. Je pense à la filière canne-rhum-sucre, qui mérite un soutien spécifique. C'est

dans ce cadre qu'une évolution institutionnelle est plus que jamais à l'ordre du jour. La mise en place d'une assemblée unique, dotée de compétences et de moyens ainsi que de prérogatives spécifiques vis-à-vis de l'Union européenne, serait de nature à promouvoir une vraie citoyenneté en outre-mer, génératrice d'une dignité reconnue par notre République.

À la Réunion, la fracture sociale s'accroît. Des décisions s'imposent pour relancer le bâtiment et sortir l'île du marasme. Il manque toujours des fonctionnaires, notamment dans l'éducation nationale.

À Mayotte, le chômage poursuit sa progression inexorable et l'économie n'offre guère de perspectives pour la jeunesse.

En Nouvelle-Calédonie, des crédits sont accordés, mais le rééquilibrage entre le nord et le sud reste à faire.

En Polynésie française, la reprise des essais nucléaires, qui suscite encore une vive émotion dans le monde entier, compromet l'avenir de l'économie locale.

Enfin, en Guyane, je souhaite que l'Etat joue pleinement son rôle de contrôle des frontières, faute de quoi on risque de provoquer de nouvelles tensions.

D'une façon générale, pour maintenir la cohésion sociale face au risque de chaudrons sociaux, monsieur le ministre, vous devez prendre des mesures pour redynamiser le développement économique local et l'emploi. Je souhaite que le Gouvernement revienne sur les dispositions de la loi Pons qui offre une somme d'avantages, pour des fortunes en mal de paradis fiscaux, la plupart du temps sans lien avec les besoins des DOM en matière de construction, de production et de développement. Le cinquantenaire de la départementalisation doit être l'occasion d'un bilan critique pour de rapides et nécessaires évolutions.

Elu de la onzième circonscription de Seine-Saint-Denis, j'aborderai, une nouvelle fois, les problèmes auxquels sont confrontés les Domiens en métropole. La situation des originaires d'outre-mer vivant en France est marquée par de graves difficultés économiques, sociales et culturelles dont je peux témoigner. Ils font partie de ceux de nos compatriotes les plus durement touchés par le chômage, la pénurie de logements sociaux, l'exclusion et le racisme. Tout particulièrement en Ile-de-France, ils connaissent le mal-vivre des quartiers en difficulté. Aujourd'hui, ils veulent notamment une amélioration des congés bonifiés qui leur sont indispensables pour maintenir des liens familiaux et culturels avec leur région. Je souhaiterais que l'Etat examine cette question ainsi que celle relative à la notion de résidence habituelle, qui prive de nombreux originaires du bénéfice des congés bonifiés.

En conclusion, monsieur le ministre, je voudrais souligner avec regret, une fois de plus, l'écart qui existe entre les crédits dont vous disposez et les besoins. Je sais que la situation n'est pas facile. Nous ne vous demandons pas l'impossible, mais l'affirmation d'une exigence publique forte en faveur des départements et territoires d'outre-mer. Or je ne sens aucun frémissement dans ce sens et l'appel récent du Président de la République à faire de nouveaux sacrifices en attendant des jours meilleurs est le mauvais *remake* d'un scénario trop connu : « Pensez unique, le retour ».

Sans manichéisme, mais avec lucidité, le groupe communiste ne peut donner quitus à votre projet de budget. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous voterons contre.

M. Ernest Moutoussamy. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme Christiane Taubira-Delannon.

Mme Christiane Taubira-Delannon. Monsieur le ministre, on vous l'a rappelé à l'envi, votre budget fait 10 p. 100 des crédits de l'outre-mer, j'ose espérer que vous faites au moins 90 p. 100 de politique !

Certains ici ont déploré que ce débat se tienne un samedi et j'ai pu constater ce matin, en écoutant mon collègue Moutoussamy, que nous étions deux optimistes parce que nous sommes deux à considérer qu'il y a un réel progrès. Effectivement, il fut quelques années, ce débat se tenait le week-end de Toussaint, comme s'il s'agissait d'enterrer la dignité des peuples d'outre-mer sous les montagnes de millions et de milliards que la France, dans sa mansuétude, déverse tous les ans sur nos terres ingrates dispersées sur trois continents, dans trois océans. Heureusement, cette année comme l'an dernier, nous pourrions fêter la Toussaint chez nous et vénérer nos morts comme nous l'enseigne notre culture, même si nous sommes assez peu connus par notre culture, par nos cultures.

Que sommes-nous pour l'opinion française ? La Martinique et la Guadeloupe, c'est la canne et la banane subventionnées. La Réunion, un chaudron dans lequel bouillonnent constamment des émeutes parfumées à la vanille et au vétiver. La Kanaky, un caillou où l'on se demande si la terre est plus précieuse que le nickel et où finalement, si on les massacre, c'est qu'ils l'ont bien mérité. A Tahiti, des délinquants empêchent d'admirer tranquillement les belles vahinés en démolissant cet aéroport construit à coups de milliards sous prétexte d'environnement et de santé publique. A Saint-Pierre-et-Miquelon, les pêcheurs de morue sont incapables de faire une paix durable avec le Canada, ce cher Canada. A Mayotte,...

M. Henry Jean-Baptiste. Tout va bien !

Mme Christiane Taubira-Delannon. ... il y a de vagues cousins, à peine moins bagarreurs que ces intenable Comoriens. Quant à Wallis-et-Futuna, ce sont des îles lointaines où on ne prend même pas la peine de s'habiller pour recevoir les visiteurs de marque. Et la Guyane ? Une fusée tous les vingt jours ! A part ça ? Des records en matière de sida. A part ça ? Un paradis de trafics en tous genres : les armes, les alcools, la drogue et, bien entendu, la corruption comme sport national, comme folklore local. Et s'ils sont si nombreux à être chômeurs, c'est tout simplement la preuve qu'ils sont fainéants ! C'est ainsi que nous voit l'opinion française, parce qu'elle comprend ce qu'elle entend le plus souvent, y compris de voix autorisées.

Aussi, monsieur le ministre, aujourd'hui, avant toute chose, je demande honneur et respect. Honneur et respect pour la jeunesse d'outre-mer, qui n'a pas moins de droits que la jeunesse du monde et qui s'est déjà fait voler tant de rêves et tant d'espoirs. Honneur et respect pour les femmes de Guyane et d'outre-mer, ces « mères Courage » qui savent si bien tenir tête à l'adversité et au malheur, surtout quand il frappe leurs enfants. Honneur et respect pour les anciens combattants, qui, sans calcul ni économie, ont donné ou risqué leur vie pour un idéal universel. Honneur et respect pour les anciens travailleurs, femmes et hommes, qui n'ont pas ménagé leurs efforts quand la santé était vaillante. Honneur et respect pour toutes celles et tous ceux qui, en Guyane, en outre-mer, travaillent, enseignent, cultivent, construisent, bâtissent, rebâtissent, soignent et refont chaque jour cette société ébranlée constamment.

Monsieur le ministre, nous avons eu vos chiffres ; je vous propose quelques-uns des miens. Pour la Guyane : 150 000 habitants, 10 000 contribuables. A côté de cela : 85 000 livrets de caisse d'épargne et 60 000 voitures. Taux de criminalité : 120 pour 1 000 habitants contre 60 pour 1 000 habitants en France. Ce sont les chiffres de 1991. Depuis, l'écart s'est creusé malgré de sérieux efforts sur place. Taux de réussite au baccalauréat : 46 p. 100 en Guyane, contre 70 p. 100 en France. Situation de l'emploi : un tiers de la population est active ; 40 p. 100 des demandeurs d'emploi sont des chômeurs de longue durée ; 30 p. 100 des personnes qui travaillent sont en situation économique fragile. Et, entre 1993 et 1994, le taux des demandeurs d'emploi a augmenté de 9,5 p. 100. Economie de la drogue : 10 francs la dose d'héroïne, entre 50 et 80 francs celle de cocaïne, un trafic en hausse de 5 p. 100 et un usage en hausse de 30 p. 100. Vous comprenez pourquoi un jeune Allemand a pu faire le voyage, sac au dos, jusqu'en Guyane ! Les tarifs valent le déplacement.

Monsieur le ministre, je sais que vous savez déjà tout cela, comme vous savez aussi que la concentration des risques sur l'environnement est de plus en plus forte, que l'exploitation minière nous appauvrit dans l'immédiat et à long terme, que le programme de la pêche est bloqué par Bruxelles, y compris pour l'outre-mer, parce que la France n'aurait pas respecté ses engagements sur la puissance et la gestion de sa flotille. Vous savez aussi que les banques sont en difficulté, qu'elles réduisent leur financement de l'activité économique et que le logement est en crise.

Monsieur le ministre, Colbert disait déjà : « Pas un clou ne doit sortir des colonies. » Au moins était-ce clair. L'industrie locale savait qu'elle n'en avait rien à en attendre. Jubelin affirmait : « Les nègres ne savent pas quoi faire de la liberté. Si en plus vous les envoyez à l'école, ils se croiront tout permis. » Au moins était-ce franc. Les esclaves affranchis savaient que la lutte serait encore longue, ce qui n'empêche pas ce M. Jubelin d'avoir encore aujourd'hui, chez nous, un boulevard sur lequel se trouvent un collège, un lycée et l'institut universitaire de formation des maîtres. Cartier disait : « Lâchez les colonies de l'empire, elles coûtent trop cher » et « La Corrèze plutôt que le Zambèze ». C'était brutal mais c'était au moins sans ambiguïté. Je demande simplement si l'air a changé, si la chanson n'est plus la même, parce qu'on entend, ici ou là, fredonner déjà que l'alignement du SMIC va encore fragiliser la compétitivité de nos économies, déjà sous perfusion.

Monsieur le ministre, je n'ai rien à vous dire que vous ne sachiez déjà, mais peut-être avez-vous des choses à me dire, à nous dire. Par exemple, à quand ce décret foncier qui va enfin instituer un cadre normatif pour la restitution des terres en Guyane ? A quand l'aboutissement des discussions pour l'application des lois de la République sur le contrat initiative-emploi, sur les prêts à taux zéro, sur les zones d'aménagement du territoire ? A quand l'affectation du greffier d'instruction pour le deuxième juge d'instruction récemment nommé en Guyane ? A quand la mise en place de mesures judiciaires qui permettront de redresser les entreprises à temps afin d'éviter d'accroître leur mortalité ?

Et, plus profondément encore, monsieur le ministre, quelle est cette logique selon laquelle, à une période où les forces armées en Guyane sont en train de rétablir un commandement autonome de chacun de leurs corps sur place, les administrations sont recentralisées sur les

Antilles, pénalisant les fonctionnaires et les retraités par des délais de paiement, les élèves et les étudiants par des décisions tardives et souvent inadaptées ?

Monsieur le ministre, saurez-vous nous expliquer ce qui s'est passé toutes ces années où l'on a dit à nos aînés : acceptez le démantèlement de vos économies parce que c'est le prix à payer pour une départementalisation sociale réussie ! Aujourd'hui, cinquante ans après, il vous revient la charge de mettre en place cette égalité sociale active. Monsieur le ministre, comment expliquez-vous qu'à Kourou l'insécurité soit beaucoup plus faible qu'à Cayenne et à Saint-Laurent ?

Je ne voterai pas votre budget parce que l'État républicain, un et indivisible, est responsable partout. Quand il recule devant les communes ethniques, devant les écoles ethniques, quand il établit des catégories de citoyens avec ou sans accès à la terre, quand il encourage la fiscalité buissonnière, quand il s'accommode de l'injustice sociale, quand il tolère l'impunité face à des délits de gestion publique, quand il laisse banaliser la transgression de règles de droit public, je ne vois pas quelle adhésion je peux donner au fait que, une fois par an, il rende un petit peu de tout ce qu'il reçoit, cela, monsieur le ministre, en dépit des mérites personnels du maire de Sarlat, d'excellente réputation, et d'un ministre volontaire que nous voyons à l'œuvre depuis quelques mois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. André Lesueur.

M. André Lesueur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si un raccourci plaisant et cruel du président Edgar Faure résumait la discussion budgétaire au triptyque « litanie, léthargie, liturgie », je considère pour ma part que le débat budgétaire est un moment privilégié de notre vie démocratique. Il ne saurait être conçu, à mon avis, comme le sacrifice à un vain rituel.

Certes, comme à l'accoutumée, certains ne manqueront pas de s'interroger sur la pertinence et la validité d'une discussion relative au budget d'un ministère de tutelle qui ne représente qu'une portion congrue des interventions de l'État dans les collectivités d'outre-mer.

Certes, nous pourrions également gloser à volonté sur la portée, supposée ou réelle, le caractère factice ou non d'un projet de budget bénéficiant d'un doublement des crédits dans un contexte de rigueur où la norme globale de croissance des dépenses de l'État est de 1,8 p. 100.

Certes, nous pourrions nous abandonner avec délectation aux délices de la vaine polémique et de la caricature.

C'est pourquoi, eu égard à l'ampleur des grands problèmes qui minent notre présent et compromettent notre avenir, je souhaite, pour l'essentiel, aborder ce projet de budget sous l'angle du principe premier qui le sous-tend : la restauration du pacte républicain.

De fait, l'élection de M. Jacques Chirac à la présidence de la République a suscité parmi le peuple de France une grande espérance : l'espérance d'un nouveau pacte républicain qui donne à chacun d'entre nous, au sein de la communauté nationale, sa place de citoyen à part entière.

La montée des égoïsmes et l'accroissement inexorable des inégalités – inégalité devant l'emploi, le logement, la santé, le service public, la sécurité, la formation, etc. – qui ont marqué l'évolution de notre pays depuis ces deux dernières décennies remettent en cause aujourd'hui les valeurs constitutives de la République. Seule une volonté politique farouche et tenace peut infléchir une telle évolution ;

Une volonté politique qui réaffirme les valeurs intangibles de liberté, d'égalité et de fraternité qui fondent la République ;

Une volonté qui rappelle que la liberté est vaine sans le libre accès de tous au savoir et à l'emploi ;

Une volonté qui rappelle également que l'égalité est illusoire sans le libre accès de tous à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture ;

Une volonté qui rappelle, enfin, que la fraternité est chimérique sans la solidarité effective de tous les Français devant les charges qui résultent des calamités nationales.

Or les coups de boutoir récurrents de la crise font peser une menace sourde mais radicale sur ces valeurs.

Comment, en effet, parler de liberté pour ces milliers d'exclus de notre société qui sont privés de leurs droits de citoyen, du fait même de leur marginalisation ?

Comment parler d'égalité quand la division entre inclus et exclus introduit ou pérennise des clivages encore plus profonds que ceux qui prédominaient au siècle dernier ?

Comment parler de fraternité pour ces milliers d'exclus du champ effectif de la solidarité nationale ?

Cette crise, phénomène multiforme et multidimensionnel dont les causes sont plurielles, trouve son origine dans le chômage qui revêt une ampleur accrue et dramatique dans nos régions. C'est qu'il est beaucoup plus qu'un déséquilibre passager du marché du travail. Il prend la forme d'un fléau endémique. C'est un véritable cancer qui, au-delà des chômeurs eux-mêmes, s'attaque à toutes les cellules de la société, à la famille, à la région, à l'entreprise, à la ville ou à la commune.

De fait, il n'est aucune des tensions graves affectant notre société qui ne prenne sa source dans ce drame : l'insécurité, la toxicomanie, la crise de l'urbanisme et du logement, la crise du système éducatif, etc., tous ces phénomènes, au degré de paroxysme qu'ils ont atteint dans nos départements d'outre-mer, ont une seule et même origine, le chômage.

C'est pourquoi la défense et la promotion des valeurs qui fondent notre pacte républicain passent impérativement par une mobilisation de tous contre le chômage.

Monsieur le ministre, vous avez placé au cœur de votre budget l'insertion par l'emploi, l'insertion par le logement. Je vous en félicite. Qui ne souscrirait à ces deux principes d'action fondamentaux ?

Cependant, nous, départements d'outre-mer, nous sommes le microcosme de la France en crise où l'intensité des maux qui nous atteignent est dramatiquement décuplée.

C'est plus du tiers de la population qui se trouve condamnée au chômage ; c'est plus de cent mille qui sont réduits au revenu minimum d'insertion ; c'est près d'un jeune sur deux qui se trouve en situation d'échec scolaire ; c'est tout le tissu économique qui est en déliquescence.

Monsieur le ministre, les médications antérieures n'ont pas éradiqué le mal et sont notoirement frappées d'obsolescence. L'exploration de voies nouvelles est maintenant devenue une impérieuse nécessité.

Invertissons dès aujourd'hui les logiques ! Faisons de nos régions le champ privilégié où seront élaborées et expérimentées les méthodologies les plus aptes à promouvoir un développement durable.

Vous avez publiquement manifesté votre volonté d'aller dans cette voie. Ce faisant, vous avez suscité un nouvel espoir. C'est pourquoi je voterai votre budget, tout en

formant le vœu que soit brisé enfin ce cercle qui nous condamne, à cette tribune, au huis clos. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du peuple de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Voilà exactement deux semaines, vous étiez à Mayotte, monsieur le ministre, pour votre première visite officielle.

Dans l'accueil chaleureux qui vous a été réservé par la population, vous avez sans doute perçu – outre la joie spontanée de la première rencontre – l'expression, tout aussi joyeuse, de l'attachement des Mahorais à la France.

Vous avez tenu à évoquer très complètement avec l'ensemble des élus, comme nous le souhaitons, les problèmes de l'avenir institutionnel de Mayotte et ceux, plus immédiats, de l'application de la convention de développement économique et social dont nous attendons quelques avancées décisives dans la voie du rattrapage et de la mise à niveau de notre collectivité territoriale.

Les réponses, dans l'ensemble satisfaisantes, que vous nous avez apportées, nous dispensent – vous et moi – de relancer à la tribune de l'Assemblée nationale le dialogue que nous avons eu au conseil général.

Ce dialogue, nous l'avons conclu, souvenez-vous en, par un double rappel : celui des engagements pris dans la convention, celui de la nécessité de respecter la parole donnée aux Mahorais et aux Mahoraises en organisant dans le délai prévu la consultation de la population sur le choix du statut définitif de Mayotte dans la République.

M. Pierre Micaut. Très bien !

M. Henry Jean-Baptiste. Votre budget n'appellera donc pas de ma part de longs commentaires, mais je souhaiterais m'interroger devant vous sur la politique budgétaire suivie au cours des dernières années. Je fais ici allusion, monsieur le ministre, aux deux décisions qui ont conduit en 1994 à intégrer dans votre budget les crédits destinés à la mise en place du fonds pour l'emploi – le FEDOM –, puis, cette année, les moyens de la LBU qui finance la construction de logements outre-mer. Ce double transfert financier de ministère à ministère suffit, que l'on ne s'y trompe pas, à expliquer le doublement du budget de l'outre-mer d'un exercice à l'autre : de 2,448 milliards à 4,903 milliards pour 1996. Il s'agit – comme l'ont dit ce matin M. de Rocca-Serra et M. Virapoullé – d'un doublement « nominal » des crédits. Ce sont les implications et les conséquences de cette évolution que je souhaite brièvement examiner.

La politique budgétaire conduite dans l'outre-mer a, en effet, au cours des dix dernières années, visé avec une certaine ténacité à obtenir l'intervention, l'implication outre-mer des ministères techniques dans leur domaine d'activités, tant en ce qui concerne le fonctionnement des services que les dépenses en capital.

Ces attributions de compétences avaient le mérite d'étendre à l'outre-mer une sorte de droit commun technique et administratif qui n'excluait pas cependant les adaptations nécessaires. Une telle prise en charge par les ministères n'était pas non plus dépourvue de signification politique...

Quant au ministère des DOM-TOM, il avait naturellement trouvé sa place dans cette nouvelle configuration et défini sa fonction, à mon avis irremplaçable, d'impulsion et d'entraînement, de coordination et de

complément, vis-à-vis non seulement des ministères et des services nationaux, mais également des administrations communautaires de l'Union européenne.

Je ne pense pas que la décision du ministère de l'outre-mer de reprendre la gestion directe des crédits de la LBU, après ceux des aides à l'emploi, interrompe cette évolution.

Il s'agit, je le crois, d'assurer une gestion plus différenciée, plus souple et dynamique et finalement plus efficace de deux secteurs « stratégiques » pour l'outre-mer : le logement et l'emploi. Encore faut-il, monsieur le ministre, comme je vous l'ai déjà indiqué, que vous ayiez, car c'est le problème permanent de l'outre-mer, les moyens de votre politique, les moyens administratifs et techniques qui doivent permettre aux services parisiens d'exercer une mission d'expertise, de conseil et d'orientation dont, au ministère du logement, les élus d'outre-mer n'ont eu qu'à se féliciter.

En dépit des directives et des pratiques actuelles de rigueur budgétaire, nous souhaitons que vous puissiez doter vos services de cette capacité d'expertise qui va améliorer encore la gestion de ces crédits.

Puisque c'est au nom du fameux « défi des singularités » de l'outre-mer que vous avez souhaité reprendre en mains ces deux leviers importants de notre développement, permettez-moi de vous présenter quelques suggestions.

La première concerne l'application à notre collectivité territoriale du FEDOM, qui permet précisément l'adoption et la mise en œuvre des mesures spécifiques à nos départements ou territoires.

Cette proposition d'extension des activités du fonds me paraît d'autant plus justifiée que Mayotte bénéficie, en fait, en plus de mesures qui lui sont communes avec les départements d'outre-mer, de mesures propres.

Je propose simplement une gestion plus rationnelle et mieux coordonnée de toutes les aides visant à favoriser l'emploi à Mayotte comme dans l'outre-mer. Il me paraît donc logique de les inscrire dans le champ d'application du FEDOM.

Ma deuxième suggestion concerne la jeunesse de Mayotte. Plus de six cents jeunes Mahorais, faute d'alphabetisation, ne peuvent bénéficier de formations qualifiantes. Il faut prévoir des moyens spécifiques par redéploiement, par simple redéploiement, qui leur ouvre l'accès aux centres que vous avez vus et qui donnent déjà de bons résultats.

Mon dernier commentaire concerne la SIM – la société immobilière de Mayotte. Faute de moyens spécifiques, nous sommes obligés d'imputer à la LBU des crédits qui sont destinés à l'équipement préalable des terrains en eau, en électricité, faute de quoi nous serions condamnés à livrer des logements dépourvus de tout confort. Nous souhaitons donc que vous vous associiez à une décision que je viens d'obtenir du ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire et qui vise à créer à Mayotte l'équivalent de ce qu'on appelait autrefois le FNAFU, le fonds national d'aménagement foncier et urbain.

J'en viens à ma conclusion qui reprendra un vœu que j'ai formulé devant vous, monsieur le ministre, lors de notre réunion au conseil général de Mayotte.

En raison, d'une part, de l'ampleur de nos retards et des efforts de toutes sortes qu'appellent la mise à niveau et le rattrapage de l'économie et de la société mahoraises et, d'autre part, du contexte que nous connaissons de restrictions budgétaires et de compression de la dépense

publique, je pense qu'une relance de la planification de notre développement s'impose d'ores et déjà. Certains de mes prédécesseurs l'ont dit. C'est vrai, en tout cas, pour Mayotte.

Nous pensons en effet, que les départements, territoires et collectivités d'outre-mer qui répondront, bien entendu, aux appels à la rigueur budgétaire et financière lancés par les plus hautes autorités de l'Etat à l'ensemble de la nation – nous y prendrons notre part –, doivent, dans ce contexte plus restrictif, mieux affirmer et affiner leurs priorités de développement. Je souhaite que vous acceptiez d'appuyer en ce sens auprès de M. le Premier ministre et de M. le ministre de l'économie, des finances et du Plan, notre demande d'un véritable « plan de développement pour Mayotte ».

Nous souhaitons, et j'y insiste, fonder nos progrès non sur le transfert des crédits publics, mais sur l'essor des productions locales et la création d'emplois productifs. Mayotte veut ainsi organiser au mieux son propre effort et son entreprise volontariste, d'ores et déjà bien engagée, de développement. Rien, en effet, ne l'oblige dans cette longue marche vers le progrès, à refaire les erreurs commises ailleurs.

Ce sera pour les Mahorais l'occasion de réaffirmer une fois encore leur confiance dans l'avenir, au sein de la République française. C'est dans cet espoir, monsieur le ministre de l'outre-mer que le groupe de l'UDF votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Nous revoici, nous, les élus de l'outre-mer, et vous, monsieur le ministre, en cette veille de Toussaint, qui sent le deuil et la mort, tâchant, nous, d'espérer dans la lutte, vous, de transmettre votre foi en la résurrection et la vie. Qu'est-ce qui, dans votre budget, est porteur de cette impulsion vivifiante qui ferait que nous cesserions d'être les départements les plus défavorisés de France situés dans des régions les plus en retard de l'Union européenne ?

La réponse n'est pas dans l'augmentation de 106,4 p. 100 du budget de l'outre-mer, – en fait, résultante mathématique de transferts du budget général au vôtre. Elle se trouve dans les lignes budgétaires que vous avez mises en relief et dans les procédures d'exécution des crédits.

Alors commencent nos craintes.

Vous avez obtenu – et, dans le principe, c'est une excellente chose –, que les crédits pour le logement de la ligne budgétaire unique soient ôtés du budget général pour être inscrits dans le vôtre. Mais quelle peut être l'efficacité du glissement opéré s'il consiste simplement à déplacer la porte à laquelle devra frapper l'élu local, qui reçoit, tous les jours de l'année, les légitimes doléances de plus de 13 000 chefs de famille qui attendent à la Martinique, sans préjudice de tous ceux qui ne prennent même plus la peine de demander ?

A quelle porte frapperont ces mal logés, ces non-logés ? Pas à celle, abstraite, de l'Etat, qui détient la compétence du logement, mais qui n'a pas à chercher le foncier, ne soupçonne pas le prix du mètre carré de terrain, ne passe pas de marchés, ne fait pas de prêt-relais, n'a pas à imaginer l'animation culturelle et ludique des quartiers créés. Les mal et les non-logés ne s'adressent pas à lui ; ils s'adressent à l'élu de leur commune, de leur canton, de leur région. Ce fait là, très réel, devrait dicter le droit :

confier à la collectivité départementale la maîtrise de la ligne budgétaire unique et de toutes les dotations relatives à l'habitat social et à la réhabilitation des quartiers insalubres. Et, pour ne pas créer de tutelle aux municipalités, prévoir, à partir des dossiers, une clé objective de répartition des fonds.

Ainsi serait assurée une distribution rationnelle des aides de toute nature, rationnelle et souple, puisque, périodiquement, le conseil général ferait le point des réalisations, et, éventuellement, procéderait à une redistribution des fonds insusceptibles d'être utilisés au 31 décembre.

Mais sans doute faut-il aller plus loin encore. D'où la nécessité de l'effort de solidarité martiniquaise pour abonder le budget classique du logement et de l'habitat social, manifestement insuffisant : le 27 janvier 1995, le conseil général de la Martinique a soumis au Gouvernement une proposition tendant à instituer au profit des départements d'outre-mer un prélèvement de 10 p. 100 sur le produit des jeux de hasard afin de financer l'habitat social ; en juillet 1995, il m'a été donné de déposer le même texte, devenu proposition de loi, cosignée par notre collègue Jalton et tous les membres du groupe parlementaire socialiste.

Pour la seule année 1993, et la seule Martinique, 1,28 milliard de francs auraient été engagés dans les jeux de hasard.

Pourquoi ne pas compléter votre budget, monsieur le ministre, en transformant en projet du Gouvernement la proposition d'élus locaux et de parlementaires dont l'expérience vécue a orienté la démarche ? Faites-le, d'autant que la loi Perben avait déjà esquissé cette solution.

Vous avez aussi fait inclure dans le budget des départements d'outre-mer la créance de proratisation. Ma critique rejoint celle de tout à l'heure : quel est l'avantage pour le RMIste martiniquais que vous soyez directement, vous, destinataire de sommes qui échapperont à la gestion des élus départementaux, d'autant que le prurit de recentralisation du pouvoir vous a fait maître de l'agence départementale d'insertion, établissement public national, dont le directeur, l'impulseur, est nommé par vous seul, donc responsable devant vous seul ?

Les actions d'insertion ne peuvent être mieux conçues et suivies que par ceux qui, sur place, ont une vision globale des besoins de leur région. Et ce n'est pas simple hasard si, dans le rapport de notre collègue Jean-Paul Virapoullé, on apprend que, à La Réunion, les élus ont mis à exécution très exactement l'initiative, en étude à la Martinique, de confier au RMIste lui-même une part dans la construction des logements sociaux, dans la finition des voiries et réseaux divers, dans l'aménagement et l'entretien des espaces ludiques correspondants. Ce n'est pas un fonctionnaire, depuis Paris, qui peut concevoir et conduire pareille opération, mais l'élu, motivé, en tout cas relancé en permanence, qui voit, qui écoute, qui comprend.

C'est ainsi que nous pourrions contribuer à ce que votre budget « collée » au concret.

Vous avez fait inscrire au budget de votre ministère les crédits constituant le fonds pour l'emploi. Hélas ! le chapitre n'en est pas d'une claire lecture, et ne permet pas de comparer l'effort propre des administrés payant 2 points supplémentaires de TVA depuis le 1^{er} janvier 1995 à la somme des exonérations de cotisations sociales consenties aux employeurs. Il ne lui permet pas non plus de connaître les diverses catégories d'employeurs ainsi servies ni de savoir le nombre d'emplois créés. J'insiste d'autant

plus que la majoration de la TVA outre-mer au motif de relance a accru de 21 p. 100 l'effort fiscal pour cette seule TVA. Le chapitre mérite une plus franche transparence.

Mais il est des lignes budgétaires qu'il faudrait faire passer du budget général au budget de votre ministère, pour que soient mieux appréhendées la spécificité des départements d'outre-mer et qu'en soient tirées les justes conséquences. C'est le cas de la santé, de l'environnement, de l'assainissement, des calamités publiques.

On court à une grave crise sociale, dont le ministère a eu un aperçu en juin 1992, si l'on continue de gérer les établissements hospitaliers ultra-marins comme les hôpitaux de la France continentale.

Ils sont à 7 000 kilomètres et plus de leur centre d'approvisionnements, ce qui alourdit le coût d'approche des médicaments, des fournitures, des équipements, des services de maintenance, voire des matériaux d'entretien des locaux.

Tel service de soins peut, en France, demeurer sous-équipé, recourant au besoin à tel autre d'un hôpital tout proche. Pour nous, les hôpitaux de proximité sont à plus de 24 heures d'acheminement. Nous avons donc l'obligation, qui coûte cher, de suivre les avancées de la technologie.

Nos voisins de la Caraïbe, qui ne disposent pas de nos infrastructures de soins, sollicitent d'être hospitalisés chez nous. Aucun cadre hospitalier ne doit refuser de les accueillir ; la morale interdit toute exclusion, qui constitue, au deumeurant, un délit de non-assistance à personne en danger. Mais c'est une source d'impayés.

Tous ces facteurs objectifs font que les hôpitaux d'outre-mer ne peuvent être régis selon les mêmes principes, ni se voir imposer les mêmes taux directeurs que leurs homologues métropolitains. L'individualisation des dépenses hospitalières dans le budget particulier des DOM, au lieu de leur dilution dans un budget santé général, permettrait au pouvoir réglementaire de cerner les authentiques problèmes qui se posent et au législateur de dire son sentiment sur les difficultés des hôpitaux.

Ces établissements, à l'heure actuelle, vivent du dévouement et de l'abnégation du personnel paramédical, de la volonté de servir des médecins et du respect de leur serment, des trésors d'imagination et de la permanente mobilisation de l'équipe de direction. N'est-ce pas, de la part de l'Etat, un véritable abus du droit du plus fort ?

De même, la pollution et l'assainissement ne sauraient être considérés, dans nos territoires exigus, comme dans un pays d'immense superficie. Dans une Martinique large de 30 kilomètres, quelque route que vous empruntiez, vous rencontrez une décharge publique, plus ou moins sauvage. C'est indigne du troisième millénaire, et l'Union européenne l'a bien compris, qui fait obligation de mettre en service, avant 2002, des usines d'incinération des déchets ménagers.

Alors, deux constats :

Premièrement, l'usine proposée à la municipalité de Fort-de-France coûte 250 millions de francs ;

Deuxièmement, l'Union européenne ne vient en aide que subsidiairement, après l'Etat voire après les collectivités locales. Or l'Etat n'a rien prévu et se comporte comme s'il s'agissait d'un luxe, alors que c'est de lutte contre la pollution qu'il est question. Imagine-t-on vraiment que 25 milliards de centimes se trouveront par autofinancement ?

Rien dans votre budget, monsieur le ministre, n'autorise à penser qu'un tel problème, pourtant maintes fois signalé par l'édilité, a retenu votre attention. Rien, dans un contexte général de diminution des aides aux collectivités locales et de suppression de la dotation globale d'équipement. Rien, sauf si vous nous appreniez que le FIDOM inclura, à cet effet, une substantielle intervention de l'Etat. Je vous saurais gré d'une précision sur le sujet.

Vous avez réagi avec sympathie lors des récentes tempêtes tropicales. D'où notre déception que votre budget, au titre des calamités publiques, n'ait prévu que la somme de 400 000 francs pour l'ensemble des DOM. Peut-être direz-vous que le gros de l'aide sera pris dans le budget général de l'Etat. Mais c'est dans le budget de l'outre-mer qu'en toute transparence devraient figurer tous les secours.

Notre agriculture nous fournit notre principale exportation. Or il n'est pas besoin d'un vent cyclonique de 150 ou 200 kilomètres-heure pour mettre à bas nos bananeraies ; un vent de 70 à 80 kilomètres-heure y suffit. En deux ans, trois fois les planteurs ont vu disparaître leur récolte, pour laquelle ils avaient fait l'avance des salaires, des charges sociales et des fournitures, notamment d'engrais. A peine avaient-ils replanté, à leurs frais avancés, un autre vent est venu anéantir à nouveau leur exploitation. Or, pour recevoir l'aide promise, ils ont l'obligation d'avoir déjà replanté. Ils en sont, aujourd'hui, à leur troisième plantation. Et c'est seulement maintenant qu'on sert les aides de la tempête d'il y a deux ans.

Que deviennent les petits planteurs dans cette tourmente ? Ils ne sont protégés par rien. Et c'est un leurre que de parler d'assurances. Je vous ai du reste signalé, dans une question écrite, que les assureurs, à cause précisément du portefeuille des catastrophes naturelles se retirent de la place. Deux chiffres vous diront l'ampleur du mal social dont il est question : alors que 103 exploitations bananières couvrent 4 696 hectares, 1 891 hectares sont partagés entre 1 616 exploitants. Ce sont les smicards de notre agriculture.

Il est urgent d'intervenir. Mais votre budget n'a prévu ni un fonds de compensation ni des prêts relais à taux zéro.

Monsieur le ministre, j'en termine. L'outre-mer peut vous paraître exigeant, mais c'est le résultat de plusieurs siècles d'une centralisation absurde. Il faut réagir en jetant bas tous les préjugés, tel celui de croire que l'Etat peut tout régenter de 7 000 kilomètres. Il faut enfin faire confiance à la périphérie. A force de vouloir conserver à Paris des centres de décision incapables de concevoir parce que loin des réalités, incapables d'assouplir les décisions parce que loin de l'exécution, l'Etat révoltera le citoyen d'outre-mer, délabrera l'idée d'un ensemble d'autant plus viable qu'aux singularités reconnues. C'est le temps d'une décentralisation franche, s'exprimant en régions autonomes dans une France décentralisée et solidaire.

De tout cela nous pourrions parler plus avantageusement, si vous consentiez à organiser, le plus tôt sera le mieux, le débat réclamé depuis des décennies à cette tribune, notamment par mon irremplaçable prédécesseur Aimé Césaire, un débat sur le développement économique des DOM, auquel devra participer la communauté antillaise vivant en métropole qui, pour moi, constitue la « cinquième région ». (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste et sur divers bancs du groupe République et Liberté.*)

M. le président. La parole est à M. Anicet Turinay.

M. Anicet Turinay. Monsieur le ministre, à l'instar des préoccupations nationales, l'emploi et le logement sont les deux priorités de votre budget, en augmentation malgré les restrictions budgétaires. L'effort en faveur de la politique sociale dans les départements d'outre-mer, engagé avec la création du FEDOM en juillet 1994, est conforté par l'alignement du SMIC local sur celui de la métropole et par l'application au contrat d'accès à l'emploi des dispositions plus favorables du contrat initiative-emploi.

La progression de votre budget concerne pour l'essentiel trois chapitres : le FEDOM, la dotation relative au logement social et la créance de proratisation du RMI.

En dépit d'une rigueur budgétaire indispensable au redressement de l'économie nationale, le Gouvernement s'est attaché à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour apporter une solution au problème du chômage et de l'exclusion outre-mer. Je souhaite toutefois que, dans le cadre des mesures en faveur de l'emploi, le chèque emploi-service soit étendu aux départements d'outre-mer, de même que la prestation autonomie. Il faudrait également rétablir les chantiers de développement, dits du « fonds chômage », dispositif simple et pourvoyeur d'emplois au sein des collectivités locales.

L'alignement du SMIC-DOM sur celui de la métropole, qui devrait être achevé au 1^{er} janvier 1996, était très attendu par nos populations. Cependant, il nécessite un réel soutien aux entreprises, qui ne pourront pas assumer une telle charge. L'égalité sociale ne devant pas se réaliser dans le seul objectif de la parité de revenus avec la métropole, il convient de favoriser une meilleure insertion économique et commerciale, seule garantie pour l'avenir.

En plus de l'emploi et du logement qui sont deux clés fondamentales de l'insertion, il faut également privilégier l'enseignement. Depuis trois ans, la dotation d'urgence pour la réparation des établissements du premier degré a été supprimée à la Martinique. Il serait d'ailleurs d'autant plus souhaitable de la rétablir que les aléas climatiques de cette année ont causé des dégâts aux bâtiments publics et que les établissements scolaires, compte tenu de leur vétusté, ne répondent plus aux normes de sécurité.

Par ailleurs, près de dix ans après la mise en œuvre du plan informatique à l'école, les collectivités locales, qui ont été obligées de renouveler le matériel fourni par l'Etat n'ont reçu aucun soutien financier à cet effet, alors que cette discipline est devenue essentielle pour la formation des élèves. De plus, son enseignement ne peut pas toujours être correctement assuré, l'inspection académique n'ayant pas les moyens de financer les postes d'animateur de formation informatique. Quant aux chefs d'établissement, ils éprouvent de grosses difficultés à assumer des tâches toujours plus étendues. Des mesures doivent donc être prises pour leur procurer les moyens nécessaires au bon exercice de leur fonction.

J'espère qu'en collaboration avec votre collègue de l'éducation nationale, vous prendrez les décisions nécessaires en cours d'exercice pour améliorer l'ensemble de ces points.

Je constate aussi l'absence de subvention pour les services d'incendie et de secours, notamment à l'article relatif à la protection civile. Il est nécessaire de doter les communes de moyens supplémentaires pour les soulager en partie de ces charges trop lourdes.

L'emploi et le logement : deux priorités en panne sans l'impulsion du développement économique, à l'heure où la morosité et le faible dynamisme ont touché la quasi-totalité des secteurs d'activité.

J'apprécie l'aide importante apportée par l'Etat aux collectivités locales pour la poursuite de la programmation des contrats de plan. L'aide à l'investissement reste toutefois en deçà des réalités économiques. La volonté du Gouvernement d'équilibrer les crédits de paiement par rapport aux autorisations de programme est compréhensible, mais il faut tout de même constater le ralentissement de l'aide de l'Etat en faveur de l'investissement dans les départements d'outre-mer. Il est nécessaire que les produits de l'IEDOM, l'institut d'émission, restent en totalité affectés aux DOM pour faciliter le financement d'opérations à caractère économique et d'aide à l'investissement par l'intermédiaire du CIDOM. Nous déplorons le prélèvement arbitraire effectué par le ministère des finances sur les liquidités de l'année 1995.

L'investissement est le stimulant de notre développement économique, monsieur le ministre, et il ne doit pas être minoré. Il serait dommageable pour notre économie que le projet de loi de finances pour 1996 remette en cause le dispositif incitatif à l'investissement dans les départements d'outre-mer qu'est la défiscalisation.

Le soutien de l'activité économique doit se traduire également par une aide accrue à la filière agricole, l'un des principaux secteurs d'activité, en particulier dans ma circonscription, et par la défense de nos intérêts communautaires sur des dossiers vitaux pour la Martinique, tels que l'OCM banane, la réforme du POSEIDOM, l'aide à la diversification agricole, l'aide à la filière pêche.

A l'heure où je vous parle, les agriculteurs de la Martinique sinistrés des derniers ouragans n'ont reçu aucune indemnité pour les aider à la reprise de leur production, alors que les services de l'Etat dans le département ont procédé rapidement à l'évaluation des pertes subies.

Monsieur le ministre, voilà maintenant six mois que vous vous familiarisez avec les dossiers de l'outre-mer et je crois que vous avez compris combien il fallait de subtilité, dans le contexte spécifique qui est le nôtre, pour gérer des situations à l'égal de ce qui est pratiqué en métropole. Parce que vous faites confiance à l'outre-mer pour prendre en main son développement, parce que je crois que vous l'aidez à assumer cette responsabilité, je voterai votre budget. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le président, mes chers collègues, je voudrais d'abord réparer une injustice. Ce matin, en tant que rapporteur, j'ai oublié d'exprimer la solidarité de la commission des lois avec la collectivité de Mayotte. Nous espérons, monsieur le ministre, que la parole donnée serait respectée et que les engagements budgétaires liés aux contrats de développement seraient tenus. Solidarité, aussi, avec Saint-Pierre-et-Miquelon. Notre commission aurait souhaité que le Gouvernement fasse un geste pour éviter que les difficultés financières liées à l'aménagement de la piste de l'aéroport ne mettent en péril l'équilibre budgétaire de la collectivité.

M. Gérard Grignon. Très bien !

M. Jean-Paul Virapoullé. Cet oubli étant réparé, c'est en tant que porte-parole de l'UDF que je vais maintenant m'exprimer, après mes collègues Henry Jean-Baptiste et Gérard Grignon.

Tout au long de ce débat, monsieur le ministre, vous avez entendu beaucoup de doléances. Mais même s'il était remédié à toutes les difficultés qu'elles mettent en

lumière, nous n'aurions pas pour autant défini un modèle de développement pour l'outre-mer. Le Gouvernement tout seul ne peut y suffire, et les élus tout seuls pas davantage. C'est une affaire entre nous, élus locaux ou nationaux, le Gouvernement et la population. Définir un modèle de développement, cela nécessite des explications, puis un débat, et enfin la conclusion de ce que j'appellerai un contrat de confiance.

Les moyens ne manquent pas, les bonnes volontés non plus. Seulement les DOM sont des départements français et nous souffrons d'un mal bien français : nous avons tendance à vouloir une chose et son contraire, le beurre et l'argent du beurre.

Pour définir un modèle de développement dans chaque département d'outre-mer, avec ses entités et ses spécificités, la première exigence est d'avoir le courage d'énoncer trois priorités que personne ici ne conteste : il faut bien loger la population, il faut relever le défi de l'éducation, il faut généraliser l'activité. Mais là s'arrête le consensus, et dès que l'on approfondit chacun de ces sujets, la diversité des doléances fait apparaître les contradictions.

Prenons le logement. S'il s'agit bien d'une priorité, cela suppose que l'on concentre sur le logement tous les efforts financiers. Mais, bien que l'allocation parentale d'éducation soit une allocation nataliste et que nous ayons un problème démographique dans les DOM, il y aura des gens pour vous dire qu'il faut attribuer l'APÉ comme en métropole.

Je pense, pour ma part, qu'il faut faire des choix. Si, comme l'a dit le Président de la République jeudi soir, la situation budgétaire du pays appelle un effort de tous et suppose la capacité de définir des priorités et d'y consacrer les moyens financiers locaux, nationaux et communautaires, ne demandons pas une chose et son contraire ! Puisque le logement est prioritaire, concentrons le financement sur l'allocation logement zone 1, qui assure le droit au logement pour les plus démunis, et les reliquats de crédits sur l'amélioration de l'habitat.

Autre exemple : on nous dit parfois qu'il faudrait augmenter l'allocation des RMIstes. C'est un débat dépassé. Que demande la population ? Du boulot ! Je suis maire, comme pas mal d'entre vous ici. Eh bien, je n'ai jamais vu quelqu'un venir le lundi à ma permanence pour me demander le RMI. Premièrement, on n'a pas besoin de moi pour ça. Deuxièmement, les gens en ont marre de toucher le RMI !

Alors, il faut arriver au seul débat qui vaille : le débat sur le droit fondamental qui sous-tend la dignité d'une population, celui de produire une part des richesses. L'égalité, ce n'est pas seulement consommer, c'est aussi produire. Laissons-là le débat sur un RMI dont le « I » est tellement sclérosé que le dispositif ne fonctionne plus et créons, dans les DOM comme au plan national, un revenu minimum d'activité, afin de couper court à cette logique pernicieuse qui consiste à dire à un pauvre que, s'il trouve le moindre boulot, on va lui retirer ses allocations. Le RMI est une assurance contre la misère. Nous proposons de transformer cette assurance contre la misère en droit à un travail. Toute personne en situation d'exclusion devrait pouvoir définir un projet personnel et obtenir un emploi dans une entreprise privée sur la base d'un contrat d'activité assorti d'un revenu minimum. Les mesures réglementaires seraient prises pour que la commission locale d'insertion puisse suivre le cursus d'insertion permettant progressivement à cette personne de rentrer dans la vie active. Dans le secteur public ou associatif, on mettrait en place un dispositif équivalent, sous la forme d'un revenu minimum de solidarité.

C'est vous dire, monsieur le ministre, que les pistes de réflexion ne manquent pas, que ce soit dans le domaine du logement, du développement économique ou de l'éducation. Nous avons eu l'occasion de rédiger une charte de la majorité présidentielle qui vous a été remise. Mais au-delà des déclarations d'intention, il faut une conjugaison des moyens au service d'objectifs communément admis. A la capacité d'innover, de créer, doit s'ajouter celle d'expliquer, afin de rendre compréhensibles à la population à laquelle on s'adresse les mesures que l'on s'appête à prendre.

Il y aura des sacrifices. Nous sommes prêts à les faire pourvu qu'ils soient équitablement répartis.

Il y aura une promotion à organiser. Nous y sommes prêts à condition que les objectifs déterminants soient pris en compte.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, le groupe UDF pense que ce Gouvernement a une volonté politique, au-delà des 36 milliards affectés aux départements d'outre-mer, et dont il faut avoir conscience qu'ils constituent un acte de solidarité. C'est grâce à ces crédits qu'ils bénéficient d'un niveau économique et social, et d'une politique d'éducation et de santé qui font l'envie de toutes les régions en voie de développement qui nous entourent dans les Caraïbes, l'océan Indien ou en Amérique du Sud.

Voilà pourquoi, monsieur le ministre, je ne fais pas partie de ceux qui considèrent que l'Etat doit tout aux DOM et que les DOM ne doivent rien à l'Etat. Il y a un nouvel équilibre à trouver, et plus nous produisons une part de richesse nationale, plus nous serons des citoyens à part entière. C'est le sens que nous voulons donner à l'adoption de votre budget. C'est l'espoir que nous formulons pour les assises du développement pour l'outre-mer que vous allez réunir, monsieur le ministre. Nous vous faisons confiance. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Kamilo Gata.

M. Kamilo Gata. Monsieur le ministre, l'augmentation apparente du budget que vous nous présentez aujourd'hui s'explique plus par le transfert d'un certain nombre de dotations gérées jusqu'à présent par les ministères techniques que par une réelle augmentation des crédits consacrés à l'outre-mer.

Il convient toutefois de vous féliciter de cet effort de regroupement des crédits destinés aux départements et territoires d'outre-mer, qui nous permet d'avoir une lecture plus transparente et une meilleure vision de l'effort consenti par l'Etat en faveur de l'outre-mer français.

Vous-même et les rapporteurs des différentes commissions avez bien expliqué ce budget dans sa globalité. Je me contenterai de vous faire préciser certaines dotations qui méritent des explications plus détaillées de votre part et qui intéressent directement le territoire de Wallis-et-Futuna que je représente.

Monsieur le ministre, vous avez déclaré devant la commission des lois que, dans le cadre de la contrainte imposée par l'exigence de la réduction des déficits publics, les priorités budgétaires de votre ministère étaient le développement des interventions en faveur de l'emploi, la recherche d'une politique active pour le logement social dans les départements d'outre-mer et le respect des engagements contractuels de l'Etat.

Permettez-moi de vous suggérer une dernière priorité pour votre action, celle qui a été annoncée ici même, à cette tribune, par le Premier ministre lors de sa déclaration de politique générale : l'égalité sociale en faveur de l'outre-mer.

J'y ajouterai encore le logement social, qui intéresse également les territoires d'outre-mer et particulièrement Wallis-et-Futuna.

En ce qui concerne les engagements contractuels de l'Etat, le territoire des îles Wallis-et-Futuna garde le sentiment amer d'avoir été pénalisé en matière de contrats de Plan, lors de leur répartition en novembre 1993 au moment du débat budgétaire. En effet, sur une enveloppe globale de 4 milliards de francs destinée aux trois territoires d'outre-mer, il n'a obtenu que 58 millions de francs, pour cinq ans.

Fort heureusement, une convention de développement signée en début d'année pour un montant de 150 millions de francs vient atténuer cette impression de désengagement financier de l'Etat vis-à-vis de Wallis-et-Futuna. C'est cependant encore insuffisant car le minimum demandé par le territoire pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, à savoir le rattrapage de son retard par rapport aux deux autres territoires, est de l'ordre de 500 millions en cinq ans.

Je réitère donc ici une demande déjà ancienne du territoire, à savoir une loi-programme pour Wallis-et-Futuna qui fixe les objectifs à atteindre et qui prévoit les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à rattraper leur retard structurel, économique, social et institutionnel. Je crois savoir que le territoire de Wallis-et-Futuna n'est pas la seule collectivité à entreprendre une telle démarche.

La traduction budgétaire des engagements de l'Etat vis-à-vis de Wallis-et-Futuna apparaît à travers les différentes dotations de ce budget.

En premier lieu, la subvention d'équilibre au profit du budget territorial prévue dans ce budget est en régression par rapport à celle du budget 1995, qui s'élevait à 5 millions de francs, puisque seuls 3 millions de francs sont inscrits pour 1996.

Je vous rappelle que l'Etat s'est engagé sur la convention de développement à porter cette subvention à 7 millions par an à partir du budget de 1996. Je voudrais que vous expliquiez à la représentation nationale comment vous allez procéder pour respecter cet engagement.

Deuxièmement, le FIDES section générale, sur un total de 180 millions de francs en autorisations de programme et 182 millions en crédits de paiement, attribue à Wallis-et-Futuna un crédit de 14,630 millions : 3,630 millions au titre du contrat de Plan et 11 millions au titre de la convention de développement. Permettez-moi ici quelques remarques.

Tout d'abord, je note que, pour la première fois, le budget indique clairement la part qui revient à chaque territoire. Je vous félicite pour cette transparence qui a fait l'objet d'une demande constante de ma part à chaque débat budgétaire. Elle se concrétise enfin.

En revanche, j'estime que 15 millions de francs – à peine – sur un montant total de 180 millions représentent une part très modeste. J'ose espérer qu'une partie des 43 millions de francs réservés à d'autres opérations sera attribuée à Wallis-et-Futuna par le comité directeur du FIDES.

J'ai d'ailleurs attendu patiemment la convocation de ce comité directeur durant cette année 1995. Ce fut en vain. En effet, vous avez tenu un comité directeur restreint,

c'est-à-dire sans la participation des élus. Je vous invite donc, monsieur le ministre, à faire jouer plus la transparence et à réunir le comité directeur du FIDES en présence des élus.

Enfin, il existe un fonds d'aide au développement économique et social, le FADES, créé par le FIDES, qui attribue chaque année une dotation à Wallis-et-Futuna. Le dernier montant, en 1992, était de 1,600 million de francs. Ce fonds n'a pas reçu de dotation en 1993 et 1994 et je ne sais toujours pas si le dernier comité directeur restreint lui a octroyé une dotation pour 1995. Monsieur le ministre, que prévoyez-vous pour 1996 ?

Pour ce qui est du FIDES section territoriale, je suis très inquiet de la très forte diminution des autorisations de programme dont le montant n'est que de 5 millions de francs. Cela correspond au montant annuel qui était attribué au seul territoire de Wallis-et-Futuna, il y a quelques années.

Quant à la dotation relative aux chantiers de développement local, une inscription de 40 millions de francs apparaît pour la première fois dans votre budget. Il convient, là encore, de vous féliciter pour cet effort de regroupement des crédits de l'outre-mer.

Je me permets de vous rappeler ici que l'Etat s'est engagé dans la convention de développement à octroyer 6 millions de francs par an au territoire de Wallis-et-Futuna en matière de chantiers de développement local. Je note que, pour 1995, le territoire n'a reçu que 4,500 millions. Il faudrait donc lui déléguer le reliquat des crédits prévus pour 1995 et réserver les 6 millions prévus pour 1996.

J'aborderai à présent votre action sociale et culturelle dans les territoires d'outre-mer. Monsieur le ministre, je n'ai relevé aucune dotation spécifique prévue pour Wallis-et-Futuna. Certes, je suis conscient que des crédits sont prévus dans le budget des autres ministères. Permettez-moi cependant de vous interroger sur certaines opérations urgentes qui méritent une attention toute particulière de votre ministère.

Vos services ont alerté le territoire sur le fait que le crédit d'équipement de 450 000 francs octroyé chaque année et destiné aux personnes handicapées pourrait être triplé rapidement, sous réserve de communication d'un dossier remplissant certaines conditions. Le territoire est sensible à cette sollicitude. Mais l'urgence, pour les handicapés, serait l'octroi d'une indemnité alimentaire. Je demande donc la participation de l'Etat à la mise en place de cette indemnité.

En outre, vous avez pris l'engagement d'apurer les déficits de 1994 et de 1995 du service de santé du territoire et de lui octroyer 40 millions de francs par an à partir de 1996. Grâce à cet engagement, la Nouvelle-Calédonie a accepté à nouveau de soigner nos malades évacués vers ce territoire et nos étudiants sur place. En conséquence, je vous demande de bien vouloir concrétiser cet engagement afin que notre service de santé puisse honorer ses dettes vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie.

De même, pour venir en aide aux familles, le territoire consent des efforts importants – 16 millions de francs environ – en matière de bourses scolaires. Comme vous le savez, 10 p. 100 seulement de la population ont un emploi. Pour refuser la prise en charge par l'Etat de cette dépense, vos services ont expliqué que ces bourses représentaient une aide sociale et qu'elles n'entraient pas dans les dépenses normales de l'enseignement, dont les charges incombent à l'Etat, conformément à l'article 7 du statut

du territoire. Monsieur le ministre, reconsidérez, s'il vous plaît, votre position. Essayez de trouver une solution pour soulager le budget territorial.

En matière d'action culturelle, l'Etat avait promis un demi-poste pour Wallis-et-Futuna. Mais cette mesure n'a pas encore été concrétisée. Aussi, des opérations en cours de restauration de monuments, de recherches archéologiques et ethnologiques menées par une équipe du CNRS n'ont pas reçu le soutien financier nécessaire de la part de l'Etat.

Il convient de combler cette insuffisance de crédits car ces travaux sont très importants pour la connaissance de l'histoire du territoire ainsi que pour la conservation de son patrimoine culturel.

Enfin, en matière d'égalité sociale, il convient de réfléchir sur la fonction publique du territoire, dont le financement nous pose d'énormes problèmes. A cet égard, monsieur le ministre, il serait judicieux de faire bénéficier le territoire de Wallis-et-Futuna des dispositions de la loi de 1966, qui crée un corps d'Etat pour servir en Polynésie française.

En ce qui concerne les institutions, la loi n° 95-173 du 20 février 1995, modifie, dans son titre II, les règles budgétaires et comptables applicables à Wallis-et-Futuna. Son entrée en vigueur, prévue à l'article 14, est fixée au 1^{er} janvier 1996. Mais il convient de prendre rapidement les décrets prévus pour son application – peut-être dans les jours à venir –, sinon cette loi restera lettre morte.

De même, la rédaction de l'alinéa 4 de l'article 25 nouveau du statut n'est pas très claire, et risque de donner lieu à certaines dérives ou à des dérapages dans son application. Il convient donc de bien préciser que les charges nouvelles ne peuvent être autorisées par le préfet que pour les budgets des circonscriptions, et en aucun cas pour le budget territorial.

Je déposerai un amendement dans ce sens lorsque votre projet de loi portant dispositions diverses relatives aux territoires d'outre-mer viendra en discussion.

Monsieur le ministre, compte tenu d'une plus grande transparence de votre budget, des explications que vous avez données à la délégation de l'assemblée territoriale en mission à Paris, jeudi dernier et des financements qui vont dans le sens souhaité par le territoire, à titre personnel, et en dépit des réserves que j'ai émises, je voterai, votre budget. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République, de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Monsieur le ministre, au moment où il est demandé à la communauté nationale de faire des sacrifices, il me serait difficile de ne pas voter votre projet de budget dont l'augmentation est sans précédent.

Je le voterai avec d'autant plus d'aisance que j'ai pu mesurer le dynamisme avec lequel vous avez pris en charge les dossiers des DOM, à commencer par celui de la banane, notre principale culture d'exportation.

Mon propos d'aujourd'hui a pour but, de formuler quelques considérations spécifiques au budget, de vous exprimer mon souhait d'une meilleure stratégie de développement pour les DOM et, enfin, de vous soumettre quelques suggestions concernant l'emploi dans nos départements.

Le budget qui nous est soumis aujourd'hui innove par rapport aux années passées en ce sens qu'il regroupe les principaux fonds destinés à l'outre-mer. Ainsi, votre

ministère devient le principal ordonnateur des dépenses destinées à nos régions. C'est une démarche qu'il convient de saluer.

Toutefois ces nouvelles dispositions m'inspirent deux commentaires.

Premièrement, si l'intégration de la ligne budgétaire unique au budget de l'outre-mer constitue un progrès pour votre ministère, il n'en reste pas moins que le problème du logement dans les DOM, et singulièrement à la Martinique, demande un traitement spécifique car pour un besoin annuel de 4 000 logements nous n'en produisons que 2 300.

C'est la raison pour laquelle j'avais souhaité une extension du prêt à taux zéro dans les DOM afin de permettre l'accession à la propriété de ces nombreux ménages à revenu intermédiaire qui sont encore trop souvent logés dans les HLM.

Je sais que vos services travaillent actuellement sur ce dossier, mais je me crois autorisé, en concertation avec les professionnels du bâtiment, à vous faire la proposition qui consisterait à augmenter de 120 000 francs le prêt spécifique immobilier en vigueur dans les DOM et, parallèlement, à ramener à 25 000 francs le plafond de salaire d'éligibilité.

Croyez, monsieur le ministre, que nous soutiendrons toute mesure qui va dans le sens d'une satisfaction de nos compatriotes qui aspirent à accéder à la propriété.

Mon second commentaire est relatif à la créance de proratisation du RMI et du fonds pour l'emploi dans les DOM. Maintenant que vous avez la maîtrise des fonds d'Etat, nous en attendons plus d'efficacité dans la gestion des dossiers et davantage de célérité dans la déconcentration des crédits. Souhaitons que la future agence départementale d'insertion, l'ADI, ne soit ni un autre monstre froid ni un monstre d'inertie.

Je dois vous avouer que je regretterai toujours la simplicité et l'efficacité de l'ancien fonds de chômage. Mais, connaissant les contraintes auxquelles votre budget est soumis, il ne me semble pas utile d'épiloguer plus avant sur son contenu.

A présent, permettez-moi de vous faire partager ma préoccupation quant à la nécessité d'une meilleure stratégie pour le développement des départements d'outre-mer.

M. Henry Jean-Baptiste. Très bien !

M. Pierre Petit. Il ne s'agit pas de contester votre méthode car depuis votre passage dans l'île de la Réunion nous savons que vous êtes prêt à accepter un débat sans tabou ni idées préconçues à partir de projets d'initiatives locales, indépendamment de la sensibilité politique de leurs promoteurs.

Par ma part, je pense que cette nouvelle stratégie doit reposer sur ce principe simple : dépenser mieux pour dépenser moins, car il s'agit de ne plus confondre niveau de vie et développement économique.

Plus l'on transférera des crédits dans nos régions, moins il y aura de développement si, avec le Gouvernement, nous n'avons pas le courage de procéder aux quelques réformes administratives qui s'imposent d'elles-mêmes et de mettre fin à cette création tétalogique qu'est la région monodépartementale.

Certes, au cours des dix dernières années, et au-delà de la décentralisation, des progrès ont été réalisés, d'ailleurs paradoxalement pendant les deux périodes de cohabitation : défiscalisation, libération de l'espace aérien, parité

sociale globale, exonération de charges sociales et même un début de solution au séculaire problème des cinquante pas géométriques.

Que demander de plus, me direz-vous ?

Eh bien, je vous dirai aujourd'hui, monsieur le ministre, que l'avenir est lié à la réponse à cette question essentielle et incontournable : quel développement pour l'outre-mer ? Celle-ci, ramenée à mon département, je reprends mon antienne : quel développement pour quelle Martinique ?

Notre priorité, c'est de parvenir à un développement durable, fondé sur un véritable contrat, établi dans un esprit consensuel, voire sur un compromis, pour une période de dix ans, liant l'Etat, les collectivités territoriales et l'Europe.

Pour cela, il aurait fallu que s'engage entre nos régions ce que je propose depuis plusieurs années : des états généraux pour le développement des départements d'outre-mer, suivis de cet indispensable débat politique au Parlement qui préciserait les priorités. Ce faisant, nous aurions su, vous auriez su, monsieur le ministre, ce que veut réellement l'outre-mer, les sacrifices que ses populations sont disposées à consentir pour parvenir à une société plus dynamique et moins assistée. Et même l'Europe accepterait mieux les dérogations que nous demandons puisqu'elles s'inscriraient dans une stratégie globale de développement.

Certes, vous avez aussi lancé, conformément au souhait du Président de la République, des consultations pour l'égalité sociale active, précédant des assises nationales, prévues à la fin de l'année à Paris. C'est incontestablement une excellente initiative, mais je crains qu'elle ne s'inscrive pas assez dans une perspective politique à long terme s'enracinant dans une réelle volonté populaire.

En définitive, monsieur le ministre, il s'agit de préparer, à la veille du cinquantenaire de la départementalisation, un nouveau contrat de confiance, de progrès économique et de responsabilité avec les populations d'outre-mer.

Je formule sincèrement le vœu que vous restiez, monsieur le ministre, suffisamment longtemps à votre poste afin de concrétiser cette nouvelle politique, dont votre prédécesseur, avant l'alternance de 1993, avait, semble-t-il, perçu l'opportunité.

Enfin, monsieur le ministre, puisque l'emploi est notre priorité, permettez-moi de vous soumettre trois suggestions.

Auparavant toutefois, je regrette qu'une fois de plus, insidieusement, on tente de revenir sur certains avantages de la loi Pons.

Les deux premières suggestions ont trait à la loi Perben qui, malgré sa générosité, atteindra rapidement ses limites, ne serait-ce qu'à cause de l'inertie et de l'inextensibilité des marchés insulaires.

Pourtant, il existe un gisement d'emplois encore inexploité dans le secteur des services de proximité, que pourraient occuper des ouvriers-artisans qui, travaillant seuls et à leur propre compte, n'ont pas besoin d'une trop grande qualification.

Pourquoi, monsieur le ministre, ne pourrait-on pas envisager de leur assurer une couverture sociale, ne serait-ce que sur deux ou trois ans, le temps qu'ils se prennent en charge ?

Pourquoi ne pas étendre certaines exonérations, au titre de leur recrutement, aux collectivités locales, premiers employeurs de nos régions, dans la limite des 10 p. 100

de leur effectif et, par extension, aux entreprises de service exécutant certains marchés pour ces mêmes collectivités ?

La dernière suggestion est liée aux difficultés que rencontrent les communes pour réaliser les VRD et à l'insuffisance de leurs réserves foncières pour la construction de logement social.

Pourquoi ne serait-il pas concevable, dans le cadre de la loi sur les cinquante pas géométriques, de confier aux SAFER cette nouvelle et double mission ? Elles trouveraient ainsi la voie de leur redynamisation et une nouvelle source de financement qui leur a fait jusqu'à présent dangerueusement défaut. Cela nous dispenserait de créer un nouvel établissement public. Pourquoi faire compliqué quand on peut faire simple ?

Monsieur le ministre, je sais que, sous l'impulsion du Président de la République, vous agissez pour préparer l'outre-mer à entrer dans le troisième millénaire, mais, de grâce, pour partir d'un pas définitif et efficace, ne le faites pas sans avoir consulté la population à travers ses élus, pour qu'elle vous dise la Martinique qu'elle appelle de ses vœux. Souvent, « la démocratie consiste à se méfier des gouvernants mais à faire confiance aux citoyens ». *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. André-Maurice Pihouée.

M. André-Maurice Pihouée. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de loi de finances pour 1996 dote le budget du ministère de l'outre-mer d'un montant de crédits de 4,903 milliards de francs, soit une hausse de 106,4 p. 100 par rapport au budget de 1995. On connaît la raison – tout le monde l'a rappelée avant moi – de cette augmentation exceptionnelle. Cependant – ceci est moins satisfaisant pour nous et nous le regrettons – elle s'accompagne de la baisse de 13 p. 100 des crédits du FIDOM et de 6 p. 100 des crédits du FIDES.

Néanmoins, au-delà des chiffres, ce budget fait apparaître de nombreux points positifs et revêt pour nous, habitants des DOM et des TOM, une tout autre signification. En effet, il est la preuve qu'il existe une réelle volonté politique, non seulement de faire du ministère de l'outre-mer le pilote d'une politique globale pour nos départements, mais aussi de mettre en œuvre une politique sociale et économique tout entière tournée vers le développement de l'outre-mer. Nous retrouvons bien là l'engagement pris par Jacques Chirac d'instaurer une égalité de traitement entre l'outre-mer et la métropole, et de réduire ainsi la fracture sociale, si alarmante chez nous.

Lors de votre visite à la Réunion, vous disiez, monsieur le ministre, que l'étape sociale était accomplie outre-mer.

Nous avons, en effet, obtenu l'alignement de nombreuses prestations sociales. Quelques-unes cependant posent encore problème. Pouvez-vous d'ores et déjà, monsieur le ministre, nous donner une date précise de l'extension de l'APE et de l'APJE dans nos départements ?

Le préalable à l'égalité sociale étant acquis, « il va s'agir désormais d'assurer le caractère actif et dynamique de cette égalité sociale par un effort nouveau et concentré sur le développement de l'activité et de l'emploi. » C'est l'objet des futures Assises de l'égalité sociale active, que nous appelons tous de nos vœux. Il appartiendra aux responsables politiques et économiques de chaque DOM et de chaque TOM de fixer leurs priorités propres.

En ce qui concerne la Réunion, la situation nécessite à notre sens des mesures d'urgence en articulation avec le droit commun national et la réglementation communautaire ainsi que des mesures sur le long terme en relation avec la réflexion engagée au plan national sur l'aménagement du territoire.

En ce qui concerne les mesures d'urgence, quelques pistes sont proposées qui, toutes, répondent à l'objectif : priorité à l'emploi et à l'insertion.

Première mesure d'urgence, la relance du BTP par la commande publique de grands travaux : routes, aide à la réhabilitation du bâti scolaire du premier degré et surtout logement social et intermédiaire ; sur ce dernier point, des moyens pour faciliter l'accès à la propriété et maîtriser l'aménagement du territoire ont déjà été proposés. A ce propos, monsieur le ministre, j'aimerais connaître les conclusions de votre consultation concernant l'éventuelle extension outre-mer du prêt à taux zéro.

Deuxième mesure d'urgence, le tourisme, qui est un important gisement d'emplois.

Troisième mesure d'urgence, le développement concerté de la mobilité. Elle nécessite une prise en compte des difficultés des élèves, de l'éducation nationale et de la formation. Où en est, monsieur le ministre, le plan de rattrapage des enseignants et des agents de l'éducation nationale ?

Tout comme la formation, la mobilité est une composante essentielle de notre développement. Il faut tout faire pour offrir à nos jeunes des parcours de mobilité qualifiante en métropole. Encourageons également la mobilité des étudiants à partir du second cycle universitaire, notamment par le biais de conventions signées avec les universités métropolitaines et européennes. Dans le même temps, encourageons l'ANT dans ses actions de sensibilisation et d'organisation de la mobilité de nos jeunes vers la métropole.

S'agissant toujours de nos jeunes travailleurs, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous donner des indications sur les moyens qui nous permettraient d'accroître le nombre de formations en alternance ?

Enfin, quatrième mesure d'urgence, il serait bon de prendre des mesures fiscales temporaires pour la relance immédiate de l'investissement et de l'embauche.

Toutes ces mesures devraient permettre de créer de l'activité et de rendre efficaces les dispositions déjà prises pour l'emploi telles que la loi du 25 juillet 1994, le CIE, l'exonération de charges sur les bas salaires, l'aide aux entreprises dans la recherche de fonds propres, la défiscalisation, etc.

Sur le long terme, d'autres mesures sont à prendre. Ainsi, le développement de notre région doit s'inscrire dans le cadre du schéma national prévu par la loi du 4 février 1995.

Monsieur le ministre, j'insiste donc pour que l'on ne réduise pas, pour la Réunion, le schéma national aux seuls éléments du schéma d'aménagement régional et que l'on étudie une projection à l'an 2025, date à laquelle notre transition démographique sera atteinte.

En outre, il faut nécessairement poursuivre notre intégration à l'ensemble régional et européen.

J'insiste également auprès de vous pour préserver notre outil de production qui risque, par exemple, de ne plus être assuré contre les dommages causés par les tempêtes, les ouragans et les cyclones. A ce propos, pouvez-vous donc nous dire, monsieur le ministre, si le Gouvernement compte modifier les lois existantes du 13 juillet 1982 et

du 25 juin 1990 pour inclure les dommages dus aux tempêtes, aux ouragans et aux cyclones dans le cadre du régime d'assurance des catastrophes naturelles ?

Enfin, monsieur le ministre, le fait d'avoir concentré sur ce budget les lignes concernant le logement et l'emploi dans les DOM répond bien à une utilisation plus efficace des moyens mis à la disposition de l'outre-mer.

Monsieur le ministre, pouvez-vous me dire si votre ministère s'est engagé sur la voie de la réforme de ses structures et de ses méthodes pour mieux répondre à nos priorités, conformément aux préconisations de la commission Limodin ?

Grâce à toutes ces mesures, un pas de plus sera donc franchi vers la départementalisation. Les Réunionnais, quant à eux, sont prêts à relever le défi de cette nouvelle étape de développement économique et social de leur île et à prendre leurs responsabilités pour sortir de l'assistance et pour retrouver leur dignité.

Pour conclure, monsieur le ministre, je citerai le Président de la République qui, au cours de la campagne présidentielle, disait : « La politique est l'art de rendre possible ce qui est nécessaire ».

Je sais, monsieur le ministre, car je connais votre détermination, que vous rendrez possible ce qui est, aujourd'hui, nécessaire et primordial pour nos départements.

Je voterai donc ce budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, à nouveau réunis pour examiner le budget du ministère de l'outre-mer, nous retrouvons une situation que nous connaissons. Elle n'est pas de votre fait, car elle se reproduit traditionnellement, malgré ma demande reconventionnelle de voir siéger à vos côtés vos collègues, dont beaucoup, malgré un début de transfert de crédits, ont encore en charge le sort de nos régions dans leur département ministériel.

Je me dois de parler du doublement annoncé de votre budget. Qui ne s'en réjouirait ? Je vous félicite pour cette première manche gagnée d'un combat que nous savons rude, mais – on ne peut se le cacher – cette victoire vous impose de poursuivre votre démarche jusqu'au but.

Cependant, n'y a-t-il pas là un paradoxe entre la volonté réaffirmée par le Président de la République de lutter contre les déficits publics et l'affichage du doublement de votre budget ?

A l'analyse, par un savant jeu d'écritures dont les ressources sont infinies, votre budget a doublé en volume, parce que l'on a déshabillé Pierre pour habiller Paul, déshabillé Pierre-André Périssol, ministre du logement, pour habiller Paul Henri, votre directeur des affaires économiques et sociales ! (*Sourires.*) C'est en définitive un exercice à somme nulle, que les parlementaires ne devront cesser d'expliquer.

L'affichage de ce doublement porte en lui l'effet pervers qui vient confirmer la « vraie-fausse » idée, communément répandue, selon laquelle l'outre-mer bénéficie abusivement de la générosité de la République. J'en profite pour préciser qu'un tel état d'esprit contribue à entretenir l'ambiguïté dont souffre depuis des décennies l'outre-mer.

M. Henry Jean-Baptiste. C'est vrai !

M. Léon Bertrand. Elle mérite d'être soulignée.

D'ailleurs, cette vision négative chez de nombreux métropolitains n'est-elle pas prouvée par la façon insidieuse dont le Gouvernement tente de réduire la portée de la loi de défiscalisation dans l'outre-mer, au travers d'un amendement à l'article 55 du projet de loi de finances, bien qu'une lettre du Premier ministre se veuille rassurante sur ce point ?

Cette perception négative et ces procédés contestables suscitent une grande amertume chez certains de nos concitoyens Domiens. J'ai quelquefois le sentiment que la France a peur de l'outre-mer et qu'elle est maintenue, par l'histoire, dans un état de culpabilisation endémique l'empêchant d'avoir un projet à long terme pour cette partie du territoire de la République.

La seule question qui mérite, aujourd'hui, d'être posée est celle-ci : que veut la France pour son outre-mer ? Ne serait-il pas grand temps de tout mettre à plat pour redéfinir, dans la transparence et sans tabous, sans contentieux, qu'il s'agisse de la surrémunération, des abattements fiscaux, etc., les relations claires que la République devrait entretenir avec ses régions d'outre-mer, pour qu'enfin puisse être mise en place une véritable stratégie de développement économique ?

Nous n'en sommes pas là aujourd'hui, monsieur le ministre, et nous n'ignorons pas la volonté farouche qui vous anime de satisfaire, avec les moyens dont vous disposez, les besoins considérables des populations d'outre-mer, besoins que vous avez pu mesurer personnellement, sur place, il y a peu de temps encore à la Réunion et à Mayotte.

A ce propos, permettez-moi de m'arrêter un instant sur la logique qui vous anime. Si je comprends bien votre démarche, vous souhaitez – quoi de plus légitime ? – disposer pleinement du plus grand nombre de leviers et de moyens mis en œuvre et affectés à l'outre-mer. Dans ces conditions, ne faudrait-il pas pousser la logique jusqu'à son terme et faire inscrire à votre budget les quelque 45 milliards de francs de crédits affectés à l'outre-mer, c'est-à-dire près de dix fois le montant de votre projet de budget pour 1996 ? Une telle approche mérite réflexion.

Aujourd'hui, les transferts de crédits budgétaires que vous avez obtenus de haute lutte ajoutent à votre pugnacité et votre détermination légendaires. Vous vous trouvez, néanmoins, au milieu du gué, dans une position transitoire et instable. Elle balance entre l'impérieuse nécessité de faire de votre ministère une structure de mission et cette approche qui va vous imposer de disposer d'une structure de gestion.

J'illustrerai mon propos en évoquant, en premier lieu, la ligne budgétaire unique qui permet de maîtriser la politique du logement dans les DOM. Elle est assurément nécessaire pour un ministre de l'outre-mer, mais quelle pourra être la portée de votre action, puisque les crédits des OPAH et de la RHI sont restés chez votre collègue chargé du logement ? Il serait étonnant qu'il n'y ait pas de graves dysfonctionnements dans la mise en œuvre de ces crédits au cours de l'exercice 1996, avec toutes les conséquences, localement, sur le BTP et donc sur l'emploi.

En second lieu, le chapitre 58-01 « Infrastructures de Guyane », dont on connaît l'importance capitale pour les activités forestières et donc le développement économique régional, n'a-t-il pas vu sa dotation en autorisations de programme passer de 49 millions de francs en 1990 à 21 millions de francs en 1996 ? Cette diminution se passe de commentaires, surtout lorsque l'on sait que

l'Etat n'a pas honoré tous ses engagements dans ce domaine et que le retard dans la mise en place de ces crédits est tel qu'il menace cette activité économique et donc l'emploi.

Comme je vous l'ai dit, monsieur le ministre, votre combat est rude, mais vous pouvez être assuré de notre soutien.

J'en reviens à notre sujet. Qui d'entre nous sait, aujourd'hui, ce qu'il est advenu du budget voté l'an dernier ? Qui a mesuré l'impact des régulations budgétaires pour l'exercice 1995 ?

Les parlementaires devraient être informés des modifications apportées au budget qu'ils ont voté, conformément à la volonté affichée par notre président de renforcer le rôle du Parlement, et notamment celui de contrôle. En ma qualité de président de l'intergroupe parlementaire de l'outre-mer, je vais inviter mes collègues à déposer, sans attendre, une proposition de loi visant à soumettre à l'approbation du Parlement les annulations budgétaires en cours d'exercice, afin que le Parlement puisse exercer pleinement son rôle et ses compétences en matière de contrôle de l'utilisation des fonds publics.

Monsieur le ministre, comme ceux de mes collègues, mes propos sont fermes. Je vous demande, cependant, d'y voir toute l'attention et tout l'intérêt portés à votre action. Votre tâche est aussi immense qu'ingrate et délicate. Pour pallier les conséquences de vos difficultés, je vous assure de la solidarité des parlementaires, ainsi que de leur détermination à combattre à vos côtés pour que vive l'outre-mer français. Vous pouvez compter sur eux.

Pour ma part, c'est animé par cet esprit que je voterai votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'outre-mer.

M. Jean-Jacques de Peretti, ministre de l'outre-mer. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je vais m'efforcer de répondre aux interventions assez riches sur le fond que nous venons d'entendre, d'abord en expliquant la dynamique de ce budget, puis en émailant cette analyse de précisions apportées aux questions posées, enfin en développant plus en détail telle réponse à tel orateur.

A propos de cette discussion un samedi, je rappelle à certains de mes anciens collègues, puisque j'ai été député, que l'élu local ou l'homme politique n'a ni samedi, ni week-end. En revanche, je me suis efforcé de faire en sorte que les députés d'outre-mer puissent regagner leur circonscription le 1^{er} novembre, journée importante pour tous.

Certains parmi vous, M. Andy en particulier, ont regretté que 10 p. 100 seulement des fonds consacrés à l'outre-mer figurent dans ce budget. J'invite tous les parlementaires à assister à la discussion de tous les budgets des différents ministères. Vous êtes des représentants de la nation et vous devez vous battre pour le budget de l'outre-mer, comme je le fais, auprès de tous les ministres et de toutes les administrations qui en gèrent une partie. Nous avons voulu regrouper certaines lignes budgétaires, non pas pour avoir 10 p. 100 du budget à notre disposition, mais pour disposer d'un instrument d'action plus efficace dans deux domaines essentiels : le logement et l'emploi ; j'y reviendrai.

Avec les modifications de volume budgétaire, la nature de ce ministère est effectivement en train d'évoluer. Au-delà de nos responsabilités régaliennes traditionnelles,

nous avons pour mission de coordonner l'action de l'Etat outre-mer ; s'y ajoute désormais un rôle pilote dans des domaines aussi essentiels que le logement social, l'emploi et l'insertion.

Il m'apparaît donc souhaitable de vous présenter, à la faveur de l'examen des dotations de ce département ministériel, les trois grandes orientations du Gouvernement pour l'outre-mer. D'abord, achever l'égalité sociale, en harmonie avec le développement économique ; donner ensuite à ce ministère un rôle pilote en matière de politique sociale ; affirmer enfin la dimension internationale de l'outre-mer.

La première orientation de l'action gouvernementale a été la mise en œuvre de l'égalité sociale, qui doit être en harmonie avec l'effort de développement économique. La première est en voie d'achèvement ; nous devons donc pousser les feux vers le développement économique. Je remarque d'ailleurs que plusieurs d'entre vous n'ont jamais mentionné dans leur intervention la réalisation de l'égalité sociale ; elle est pourtant réclamée depuis des années, il suffit de relire les débats parlementaires, notamment les interventions venant de certains bancs – ceux-là mêmes qui l'ont passée sous silence, soit en affirmant qu'elle n'était pas totalement réalisée, soit en n'en parlant pas, purement et simplement.

Et pourtant ! Si cette égalité sociale n'était pas en marche, après les engagements pris par le candidat Jacques Chirac, qu'aurais-je entendu aujourd'hui, même si nous ne sommes guère nombreux ! C'est bien dans cette stratégie que nous nous inscrivons aujourd'hui. L'actuel chef de l'Etat l'a rappelé avec vigueur dans sa campagne : l'emploi n'est pas l'opposé du développement économique, il en est le socle. La politique sociale n'est pas le frein au développement économique ; elle en garantit, au contraire, la pérennité et la stabilité.

C'est cette conviction qui a inspiré les actions conduites par le Gouvernement depuis six mois. Dans ce cadre, je me suis fixé avec vous tous, sans exclusive, quatre objectifs : l'achèvement de l'égalité sociale entre les DOM et la métropole, la poursuite de la politique de développement économique, la consolidation des moyens budgétaires et le respect des engagements de l'Etat – cette présentation n'ayant aucun caractère de hiérarchie.

Le premier objectif était d'achever l'égalité sociale. Dans sa majeure partie, il est atteint et je remercie tous ceux qui ont pu le souligner.

Le salaire minimum servi outre-mer est aligné en deux étapes sur celui de la métropole, la deuxième revalorisation prenant effet le 1^{er} janvier 1996. Au 1^{er} septembre 1995, les taux de l'allocation de soutien familial et de la prime de déménagement ont été alignés sur ceux de la métropole.

La mise en œuvre de l'égalité sociale va permettre de combler la plus grande partie des différences qui subsistaient encore entre le régime des prestations familiales et sociales de la métropole et celui des DOM. C'est ainsi que l'allocation pour jeune enfant et l'allocation parentale d'éducation seront étendues aux départements d'outre-mer. Voilà qui répond aux interrogations de notre ami M. Pihouée, de M. le rapporteur Virapoullé et de quelques autres.

M. Virapoullé m'a posé la question du montant de la quote-part mise en réserve depuis le 1^{er} juillet 1994. Celle-ci est effectivement estimée à 260 millions de francs. J'ai bien noté l'attention toute particulière qu'y ont portée les deux rapporteurs. Cette somme, qui relève de la branche famille de la sécurité sociale, est due aux

familles des départements d'outre-mer. A ce jour, 80 millions de francs sont mobilisés au titre de mesures en faveur du logement. M. Virapoullé les connaît bien, puisque cela faisait suite, entre autres, à certaines de ses propositions : relèvement de la limite d'âge des enfants et réévaluation des loyers plafonds. Je compte reprendre la discussion avec le ministre de la solidarité entre les générations afin de trouver une affectation pour le solde de ces crédits, qui doit bénéficier aux familles des départements d'outre-mer.

Par ailleurs, d'autres mesures relatives à l'égalité sociale sont maintenues ; il s'agit d'avantages ou plutôt, le mot est faux, de mesures spécifiques liées aux particularismes des départements d'outre-mer. Ainsi, la prestation spécifique, comme son nom l'indique justement, de la restauration scolaire est maintenue, de même que le complément familial pour les enfants de trois à cinq ans et l'allocation familiale pour le premier enfant au-delà de trois ans.

Deuxième objectif : poursuivre la politique de développement économique déjà engagée par le Gouvernement précédent.

En premier lieu, il convient de rappeler que l'alignement du SMIC sur le niveau métropolitain a été immédiatement complété par un programme d'accompagnement économique dont je rappelle brièvement les principales dispositions.

L'extension aux départements d'outre-mer des mesures nationales d'allègement des charges sur les bas salaires pour les secteurs économiques non couverts par la loi Perben permettra d'abaisser de 800 francs le coût mensuel d'un salarié rémunéré au SMIC. Cela n'est pas assez dit. Cette mesure est en vigueur depuis le 1^{er} septembre. Son coût : 700 millions de francs.

La défiscalisation a été étendue aux investissements des sociétés bénéficiaires d'un contrat d'affermage des services publics industriels et commerciaux des collectivités locales. M. Chaulet m'a demandé d'aller encore plus loin. Il sait très bien que c'est ce que je pense, mais ma pensée à elle seule ne suffit pas ; il faut aussi de la concertation avec les ministères concernés, et en particulier ceux de mes deux collègues de l'économie et des finances et du budget. Mais le débat est ouvert.

Les fonds de garantie provenant des produits de l'émission de la SOFODOM ont été abondés de 15 millions de francs, en vue d'améliorer les fonds propres des entreprises outre-mer, ce qui générera un effet de levier d'environ 50 millions de francs. On fait parfois beaucoup d'heureux avec seulement 15 millions : nous avons été grandement félicités pour cette mesure. Ce n'est certes qu'une petite somme, mais avec un effet de levier extrêmement efficace.

Enfin, les deux points d'augmentation de la TVA pour les départements d'outre-mer, dont on a beaucoup parlé. Rappelons que le relèvement de la TVA au plan national n'a pas eu pour conséquence un second relèvement de deux points dans les départements d'outre-mer. Cela s'est produit alors que je venais juste d'être nommé ; tout le monde parlait de ces deux points supplémentaires de TVA, mais rares ont été ceux qui nous ont remerciés de ne pas les avoir appliqués à nouveau dans les DOM. Je tenais également à le souligner.

Plusieurs d'entre vous ont abordé la question de la défiscalisation, notamment M. Chaulet, M. Turinay et M. Moutoussamy.

Monsieur Moutoussamy, je veux vous prévenir, avec toute la considération que je vous porte. Faites attention ! Si vous soulevez à nouveau le problème de la défiscalisation et de la loi Pons, nombre de conseillers vertueux viendront vous aider à articuler votre démonstration. Mais tenez-vous vraiment à priver les départements d'outre-mer d'un instrument qui, quoi qu'on dise, a eu sur le terrain des effets indéniables ? J'y reviendrai.

J'en reviens au programme d'égalité sociale, après avoir entendu l'intervention de Paul Vergès. Au-delà de ce programme, il y a aujourd'hui une volonté qui ne vient pas exclusivement du Gouvernement, mais qui est partagée par des élus responsables dans tous les départements et les territoires d'outre-mer. Cette volonté, c'est de donner un caractère actif et dynamique à la politique d'égalité sociale par le choix d'une réelle politique de développement économique.

Ce choix, je le rappelle, n'est finalement pas tant du fait du Gouvernement que de ceux qui sont sur place, dont j'ai bien senti l'agacement face à tous ces transferts, cette assistance excessive, et la fantastique volonté de s'engager dans la voie du développement. Je crois que nous devons le faire, et si je dis : « nous devons le faire », c'est à vous qu'il revient de nous montrer le chemin. Je l'ai répété à maintes reprises : ce choix ne peut être fixé aujourd'hui à partir d'un schéma théorique et rigoureux, à partir de Paris. Ce choix, il appartient à toutes les forces vives de l'outre-mer. Tel est l'enjeu des « assises de l'égalité sociale active » ou plus simplement des assises du développement, comme certains les ont appelées. C'est dans cette perspective que je me suis situé – et, monsieur le député Petit, c'est bien votre discours et le contenu de nos entretiens que je reprends là. Ce n'est pas de la génération spontanée, ce n'est pas une idée qui aurait soudain germé dans la tête du nouveau ministre de l'outre-mer. C'est une idée qui se trouve sur le terrain, qui se trouve d'abord chez vous.

Ces assises se déroulent actuellement sous la responsabilité des préfets, comme je l'avais souhaité, mais elles se concluront par une rencontre nationale à Paris que je voudrais tenir d'ici à la fin de l'année. Pourquoi à Paris ? Parce qu'il vous faut aussi impliquer vos autres collègues députés ! Parce que, sans eux, nous ne pourrions rien faire !

Nous avons besoin de vos collègues qui travaillent dans telle ou telle commission, qui détiennent telle ou telle responsabilité, pour consolider cette démarche vers le développement.

M. Pierre Micaux. Moi, je veux bien aller là-bas ! (*Soupires.*)

M. le ministre de l'outre-mer. Ces assises conduiront le ministère de l'outre-mer à engager des actions dans des domaines aussi essentiels que la formation, l'insertion et l'accès au crédit.

M. Turinay m'a posé une question, à propos de la défiscalisation, sur la date d'entrée en vigueur de la mesure découlant de l'article 55 du projet de loi de finances de 1996, qui prévoit de supprimer l'imputation sur le revenu global des déficits relevant des bénéfices industriels et commerciaux subis dans le cas d'activités non professionnelles. La situation en matière de défiscalisation reste en l'état pour les départements d'outre-mer et d'une manière générale pour l'outre-mer. Cette mesure, initialement prévue pour le 20 septembre 1995, risquait d'entraîner un gel de la plupart des programmes d'investissement ; elle est reportée au 1^{er} janvier 1996. Le ministre de l'économie et des finances ; l'a annoncé lors

de l'ouverture des débats parlementaires, et des dispositions particulières seront prises pour les programmes déjà engagés ou en cours de réalisation. Un amendement sera déposé en ce sens par le Gouvernement d'ici la fin de l'examen par l'Assemblée nationale de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996.

J'entends qu'on s'inquiète ici ou là au sujet du nouvel agrément qui sera exigé ; on nous demande si ce sera au premier franc ou si d'autres modalités sont prévues. En fait, le problème est ailleurs : il s'agissait d'abord d'avoir la confirmation du dispositif. C'est fait. Ensuite, de savoir si nous voulions mettre fin aux critiques et aux dérapages que nombre d'entre vous m'ont signalés ici ou là. L'idée reste, bien sûr, de définir une procédure d'agrément, comme il en existait jusqu'à présent, mais une procédure simplifiée, plus claire et qui s'inscrit dans la perspective d'une réforme de l'Etat – le Président de la République lui-même me l'a confirmé. En d'autres termes, si un agrément est demandé et qu'aucune réponse n'est donnée dans le mois ou dans les deux mois, cela voudra dire que celui-ci est acquis. Cela a été très clairement précisé par le Premier ministre et même par le Président de la République en personne.

Au demeurant, la vraie question est celle-ci : la défiscalisation est-elle un outil créateur de richesses nouvelles ? Va-t-elle aider l'économie ? Pour y répondre, il faut d'abord vérifier si l'investissement est fiable, s'il est raisonnable, s'il est susceptible de créer des effets induits en termes d'emplois et d'activité, si le contexte est favorable – et aussi, bien souvent, qui se trouve derrière !

Monsieur Moutoussamy, les circuits bancaires, vous le savez, dans les départements d'outre-mer, mais aussi dans les territoires d'outre-mer, connaissent un certain nombre de problèmes. Les investisseurs institutionnels ne sont pas là comme ils devraient peut-être l'être. Cette disposition permettra aussi à un certain nombre de compatriotes de métropole de participer à des investissements favorables au développement des départements d'outre-mer.

En tout état de cause, la procédure d'agrément à définir d'ici le 1^{er} janvier 1996 le sera en concertation avec vous, car je vous demanderai vos avis sur cette affaire, et non dans l'antichambre d'un cabinet.

Troisième objectif : consolider, dans un contexte de réduction déterminée des déficits publics, les moyens financiers de l'Etat en faveur de l'outre-mer.

En premier lieu, l'effort global de l'Etat pour l'outre-mer est préservé pour 1996. Celui-ci passera de 46,16 milliards de francs à 46,83 milliards de francs, dont 36 milliards pour les départements d'outre-mer, soit une évolution de 1,45 p. 100. Certes, elle n'est pas considérable ; mais rappelons-nous les normes de cadrage budgétaire initialement fixées par le Premier ministre. Le budget de mon ministère représentera en 1996, comme cela a été souligné, 10,4 p. 100 de l'effort global en faveur de l'outre-mer.

Pour les territoires d'outre-mer, les crédits passent de 10,292 milliards en 1995 à 10,469 milliards en 1996. Ce n'est pas, monsieur le rapporteur Bertrand, tout à fait une stagnation, mais une légère progression, de près de 2 p. 100, exactement 1,73 p. 100. Vous avez également soulevé un point quelque peu technique, celui de la réforme de la nomenclature budgétaire élaborée avec l'accord de la commission des finances de l'Assemblée – où je siégeais d'ailleurs à l'époque – et de celle du Sénat. C'est en 1996 que cette réforme entrera en application pour mon ministère. Trois agrégats ont été définis, qui peuvent simplifier – je sais que le terme a été

dénoncé par quelques-uns –, du moins améliorer la lisibilité : administration générale, collectivités locales, développement social et économique. Nous verrons comment les choses se dérouleront pour savoir si cette réforme nous permettra effectivement d'y voir un peu plus clair.

En second lieu, la modification de la structure budgétaire du ministère traduit la volonté du Gouvernement de mieux prendre en compte la spécificité de l'outre-mer.

Les crédits du ministère s'établissent, dans le cadre du projet de loi de finances, à 4,9 milliards. Je ne m'en suis pas caché : il s'agit pratiquement d'un doublement, puisqu'ils s'élevaient à 2 460 millions de francs dans le budget de 1995. Cette progression s'explique, c'est vrai, pas des transferts : créance de proratisation du RMI dans les DOM, ligne budgétaire unique. Elle s'explique également par la montée en puissance du fonds pour l'emploi dans les DOM, institué par la loi du 25 juillet 1994. Mais soulignons tout de même que, mis à part ces simples transferts les crédits de l'outre-mer progressent de 4,12 p. 100 par rapport au budget de 1995 – les rapporteurs l'ont souligné –, et qu'il faut rapporter cette évolution à la norme globale de progression des dépenses des ministères, limitée à 1,7 p. 100. Nous avons besoin d'un rattrapage, c'est vrai, mais la réalité est là.

Si je voulais remonter aux années précédentes, je dirais que, depuis une quinzaine d'années, la principale erreur commise a été de ne jamais avoir mis en parallèle l'évolution des budgets de l'outre-mer et la démographie. C'est pourtant en fait sur le terrain. Il suffit d'ailleurs de se rendre sur place pour y voir tous ces jeunes et leurs attentes. Les problèmes que nous rencontrons dans le domaine de l'école, du logement, des structures d'éducation et de formation tiennent au fait que l'on n'a jamais intégré ce paramètre essentiel qu'est l'évolution démographique dans les moyens budgétaires mis en place pour l'outre-mer.

En tout état de cause, dans le contexte difficile que nous traversons, les moyens prévus permettront de respecter les engagements de l'Etat et donc d'atteindre notre quatrième objectif : l'application des contrats de Plan. En effet, s'il est une chose à laquelle je dois, à laquelle nous devons être particulièrement attentifs, c'est à ne pas remettre en cause la parole de l'Etat et à faire en sorte que les choses soient faites dans les règles.

Dans le cadre de ces contrats de Plan, l'Etat apportera 5,4 milliards de francs sur une période de cinq ans. Il faut y ajouter 1,9 milliard de francs au titre des conventions Etat – Mayotte et Etat – Wallis-et-Futuna conclues en 1995 et destinées à accompagner et renforcer les contrats de Plan signés avec ces deux collectivités. Je répondrai tout à l'heure à M. Gata plus précisément sur cette question.

Le fonds d'investissement des départements d'outre-mer bénéficie quant à lui d'une enveloppe de 365 millions de francs en autorisations de programme et de 432 millions de francs en crédits de paiement.

Le volume de ces crédits permettra d'assurer l'exécution des contrats de Plan. La priorité a été accordée à la mobilisation des moyens de paiement par rapport aux autorisations de programme.

J'ajouterai à l'attention de M. Moutoussamy, qui l'a souligné, avec quelques autres, qu'il faut effectivement déplorer des retards de paiement du FIDOM, mais que ces retards ne datent ni de ce Gouvernement ni du gouvernement précédent.

Qu'a-t-on fait au cours de la décennie écoulée ? On a inscrit des autorisations de programme, mais pour des montants qui dépassaient l'entendement. Si bien qu'aujourd'hui, nous n'avons plus les crédits de paiement correspondants ! Des factures auprès de collectivités locales, de conseils généraux, de régions, qui datent de trois à quatre ans, ne sont toujours pas réglées, car s'il y a eu des autorisations de programme, mais je n'ai pas en face les crédits de paiement.

Qu'est-ce que j'essaie de faire aujourd'hui ? Je négocie – et une négociation reste une négociation, même avec mes collègues du Gouvernement – en diminuant les autorisations de programme, mais en essayant à l'inverse d'augmenter les crédits de paiement afin de répondre à des situations urgentes. Lorsque nous aurons remis un peu d'ordre, nous pourrons alors aborder une nouvelle ère et nous projeter peut-être un peu plus sur l'avenir. Je le dis d'autant plus que le Premier ministre, lors de l'arbitrage budgétaire, a confirmé qu'à notre demande il y aurait avec nos collègues des finances et du budget un examen contradictoire de la réalité de ces crédits de paiement. Et, croyez-moi, il ne s'agit pas de petites sommes : 1 milliard, 1,5 milliard, 2 milliards ! Après cette réunion contradictoire, qui ne saurait tarder puisqu'elle doit avoir lieu avant la fin de l'année, il faudra mettre en place un plan – que j'appelle, lui, plan de rattrapage – parce que, dans les périodes précédentes, en face des autorisations de programme, n'avaient pas été inscrits les crédits de paiement correspondants. Nous avons donc un exercice comptable à faire, impérativement, car sans cela, je ne saurais pas répondre aux demandes.

Les crédits du fonds d'investissement pour le développement économique et social – FIDES – s'élèveront à 185 millions de francs en autorisations de programme et à 191,35 millions de francs en crédits de paiement. Là aussi, nous avons une augmentation des crédits de paiement. Ils permettront de réaliser des opérations importantes :

Pour la Polynésie française, celles prises conformément aux engagements du pacte de progrès et de la loi d'orientation ; cet effort a été complété, en gestion 1995, d'une ouverture nette de 119 millions de francs de crédits de paiement. L'enjeu est important puisqu'il s'agit de préparer la Polynésie française à une diversification de son économie, jusqu'à présent très dépendante de l'activité liée au centre d'expérimentation du Pacifique.

Je suppose que ceux qui l'ont souligné sur ces bancs tout à l'heure ne souhaitent pas la poursuite des activités du centre d'expérimentation du Pacifique. Il faudra donc bien trouver un complément, car je vous rappelle que, jusqu'à présent, les flux économiques étaient générés par le CEP. Nous devons chercher une autre solution, et qui ne soit pas une solution d'assistance. Il ne s'agit pas de donner un « chèque en blanc » à la Polynésie française, selon l'expression que j'ai utilisée là-bas en accord avec les autorités locales, notamment le président Gaston Flosse. Il s'agit, au contraire d'induire un certain nombre de flux financiers pour la création d'activités économiques. Là aussi, le territoire se place dans une perspective de développement.

Pour la Nouvelle-Calédonie, l'effort en faveur des communes se poursuit. Les dotations consacrées à ce territoire et à son développement s'élèvent à 390 millions de francs en autorisations de programme et à 378 millions de francs en crédits de paiement. Ces dotations permettront d'œuvrer au rééquilibrage économique entre les trois provinces, conformément à l'esprit des accords de Matignon.

J'ajoute que, conformément aux décisions du Premier ministre, j'ai donné instruction au haut-commissaire en Nouvelle-Calédonie de mettre en place une commission du rééquilibrage et du développement, chargée d'identifier les dossiers prioritaires et de coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs du développement pour que cela puisse nous servir dans le cadre de la définition consensuelle à laquelle les principaux partenaires, et d'ailleurs l'ensemble des Néo-Calédoniens, sont attachés.

Et puisque nous abordons les problèmes d'orientations statutaires, je répondrai à une question de M. Bertrand. Le statut de Wallis-et-Futuna résulte de la loi du 29 juillet 1961. Je suis tout disposé à discuter d'une évolution statutaire si celle-ci est souhaitée par les représentants élus de ce territoire. J'ai d'ailleurs d'ores et déjà demandé au représentant de l'Etat de réunir plus fréquemment le conseil territorial, de manière à permettre à ses membres d'avoir une meilleure connaissance des projets de délibération qui lui sont soumis avant transmission à l'assemblée territoriale. J'ai demandé aussi que soit amélioré le fonctionnement des conseils de circonscription qui sont à même de répondre à certaines préoccupations des habitants.

La deuxième orientation de l'action gouvernementale a été de conférer au ministère de l'outre-mer un rôle pilote dans le domaine de la politique sociale outre-mer. Votre rapporteur, M. de Rocca Serra, a qualifié à juste titre ce budget d'instrument de lutte contre l'exclusion.

Dans le prolongement de la loi du 25 juillet 1994, ce projet de budget concentre et mobilise tous les moyens de lutte pour l'emploi, l'insertion et le logement social outre-mer.

Le premier volet de cette politique a été de mobiliser les moyens de lutte pour l'emploi, notamment par la montée en puissance du fonds pour l'emploi dans les départements d'outre-mer.

Le FEDOM constitue un outil original de concertation. D'une part, il regroupe au sein d'un chapitre budgétaire tous les financements autrefois dispersés sur différents budgets ministériels, dont certains pouvaient paraître utiles mais dont l'utilisation était aberrante. D'autre part, ce fonds est géré par un comité directeur associant des élus de l'outre-mer.

Les crédits du FEDOM s'établissent à 1 060 millions de francs, ce qui permettra – j'apporte ici des précisions à tous ceux qui me l'ont demandé, notamment M. Virapoullé – la réalisation de 47 800 solutions d'insertion. Je l'ai dit au moment de la discussion des arbitrages budgétaires, je n'aime pas beaucoup raisonner en termes de chiffres. Cela dit, comme il faut bien définir les enveloppes, il faut indiquer également ce que représentent les chiffres. Les 47 800 solutions d'insertion se répartissent comme suit : 20 000 contrats emploi-solidarité, 10 000 contrats d'insertion par l'activité, 17 500 contrats d'accès à l'emploi, ainsi que l'attribution de primes à la création d'emplois.

Monsieur le rapporteur, vous avez souligné le fait que le FEDOM avait prévu 434 millions de francs pour les contrats emploi-solidarité, au nombre de 20 000 environ. Comme en métropole, ces contrats sont réservés à des tâches d'utilité sociale effectuées par les collectivités locales et les associations. Le Gouvernement souhaite développer ces tâches, car, de toute façon, l'emploi productif classique ne suffira pas à absorber la main-d'œuvre disponible. Ce sont les agences départementales d'insertion qui doivent les offrir aux bénéficiaires du RMI. Mais il y a d'autres solutions d'insertion, comme le contrat

d'insertion par l'activité. C'est la raison pour laquelle il est souhaitable que les deux dispositifs, CES et CIA, soient coordonnés. Et comme la ligne budgétaire est fongible, si le contrat d'insertion par l'activité connaît la réussite, nous nous orienterons d'avantage vers celui-ci, qui me paraît répondre beaucoup mieux aux problèmes d'emploi.

Voilà pourquoi les CES sont financés, comme les CIA, sur le FEDOM. Le comité directeur de ce fonds, que je préside, comporte des parlementaires qui seront associés aux décisions. La réunion de ces crédits nous donne une certaine force, en nous accordant – tout en restant, bien sûr, dans le cadre des lois de la République et, en tout cas, en respectant les fondements de la démarche républicaine – une certaine latitude, une certaine souplesse, permettant des opérations innovantes, laissant une place aux idées nouvelles. Je pense notamment aux dépenses directement orientées sur des chantiers et au fonds des chantiers qu'on a évoqué tout à l'heure. Nous avons la possibilité de faire travailler notre imagination et d'aboutir à des réalisations concrètes sur le terrain.

Comme la représentation nationale le sait, le contrat d'accès à l'emploi a été maintenu et il bénéficie en même temps des nouvelles dispositions favorables du nouveau contrat initiative-emploi. Je ne les décrirai pas. Je me permets cependant de signaler que l'application du CIE soulève des difficultés, du fait d'un certain décalage. En effet, il restait à consulter certaines assemblées, notamment Saint-Pierre-et-Miquelon. Je crois, monsieur le député, président du conseil général, que c'est fait. Par conséquent, je pense que, dès le début de novembre, le dispositif pourra être mis en place.

S'agissant des exonérations de charges sociales, et plus généralement du bilan de la loi Perben, je signale à M. Vergès, à M. Chaulet et à M. Darsières que ce bilan est prévu dans la loi elle-même. Mon ministère a d'ailleurs conclu un protocole avec l'INSEE pour que nous puissions être aussi près que possible de la réalité. Mais ce bilan ne peut être fait que sur une année pleine. Or, les derniers décrets ayant été pris récemment, la loi ne s'applique que depuis quelques mois. Il nous faut donc attendre encore un ou deux mois, trois au plus, pour disposer de ce bilan. Il ne faudrait surtout pas – pardonnez le mot – « flinguer » un dispositif législatif alors qu'il n'a pas encore produit un commencement d'effet.

M. Léon Bertrand. Bien sûr !

M. le ministre de l'outre-mer. Nous verrons, à la fin de 1996 certainement, s'il a eu un réel effet. J'ajoute que c'est une loi que je qualifierai de « glissante » et que rien ne nous empêche de corriger certaines de ses dispositions.

J'ai la conviction que les entreprises sauront pleinement profiter des opportunités inscrites dans cette loi, pour leur développement. Elles exprimeront ainsi, par l'emploi, une solidarité de plus en plus nécessaire envers les chômeurs de longue durée et les RMIstes.

C'est dans le même esprit que j'ai obtenu le transfert, au profit du budget du ministère, des crédits de chantiers de développement local applicables dans les territoires d'outre-mer. Monsieur le rapporteur, ces crédits de chantiers me paraissent très bien fonctionner sur le terrain. Mon objectif est de renforcer cette ligne. Pourquoi diminuer les crédits affectés à quelque chose qui fonctionne ? Mieux vaut redéployer des crédits – je vois certains lever les yeux au ciel ! – attribués à des secteurs qui ne fonctionnent pas très bien. Mais les chantiers de développement, je le répète, ça marche et ça apporte quelque chose

de concret aux collectivités locales, tout comme les fameux fonds de chantiers. Réfléchissons-y, c'est très important.

Le Premier ministre a accepté la convocation d'ici quelques jours d'un comité interministériel pour l'emploi spécialement consacré à l'outre-mer. Non pas que, dans les comités interministériels pour l'emploi, on ne parle pas de l'outre-mer ! On en parle, puisque le ministre de l'outre-mer y siège. Mais je pense qu'un comité interministériel spécial n'est pas de trop pour mieux coordonner les efforts de tous les départements ministériels et les sensibiliser, si nécessaire, à la situation spécifique de l'emploi outre-mer. Tous les ministres concernés sauront qu'ils sont là pour traiter exclusivement de l'outre-mer, ce qui me paraît un objectif tout à fait louable. Ils sont d'ailleurs prêts à coopérer, mais chacun a beaucoup de problèmes. Les réunir sous l'autorité du Premier ministre pendant deux heures sur les seules opérations conduites dans l'outre-mer ne sera pas inutile.

Il s'agira de faire un bilan des actions déjà menées et d'obtenir des améliorations là où c'est nécessaire. Je ferai également au Gouvernement des propositions pour améliorer, dans les domaines évoqués, les conditions du développement économique, et je compte bien le faire à partir des idées qui remontent du terrain.

Le deuxième volet de l'action gouvernementale porte sur la rénovation de la politique d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Tous les textes nécessaires à la création des agences d'insertion ont été pris. Les quatre agences seront progressivement opérationnelles et elles le deviendront totalement, au cours de ce dernier trimestre. J'ai installé celle de la Réunion, il y a quinze jours. J'ai donné instruction aux quatre directeurs d'agence de lancer le dispositif des contrats d'insertion par l'activité.

Ces agences doivent être de véritables laboratoires d'innovation sociale. Je rappelle que la nomination du directeur fait l'objet d'un accord entre l'Etat et le président du conseil général. C'est donc une opération commune. Certains trouvent que c'est compliqué parce qu'il y aura deux têtes pour une seule direction. Attendons de voir comment cela marche. En tout cas, je n'entends pas faire de ces ADI une nouvelle usine à gaz, mais un instrument parfaitement opérationnel où les élus, ceux qui ont des idées, l'Etat, le président du conseil général et bien sûr, les services du conseil général, se réunissent pour essayer d'améliorer l'insertion, pour redonner au « i » d'insertion une réalité sur le terrain. Ces agences doivent être, disais-je, de véritables laboratoires d'innovation sociale qui permettent de passer de l'assistance à une logique d'insertion. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est vous ! Et mon rôle est de tout faire pour répondre à cette attente.

M. Virapoullé et M. Moutoussamy m'ont interrogé sur la créance de proratisation. Il est exact qu'il reste à répartir 328,757 millions de francs : 114,757 millions au titre de la créance de 1994, dont le montant global est de 750 millions de francs ; 214 millions au titre de la créance de 1995, dont le montant global est de 771,1 millions de francs – je vous donne les chiffres exacts pour qu'on n'ait plus à y revenir. Les différentes sommes seront versées de la manière suivante : les 114,757 millions de francs de la créance 1994 permettront de financer pour 81,132 millions de francs le démarrage des quatre agences d'insertion – j'ai demandé la délégation de ces crédits aux agences, ce qui est en cours de réalisation – quant aux 33,625 millions de francs, ils seront délégués aux préfets pour financer les actions entreprises en faveur du logement des bénéficiaires du RMI au début de 1996.

Les 214 millions de francs de la créance 1995 seront délégués en deux temps : 185,640 millions de francs, restant dus au titre de la somme inscrite en loi de finances 1995, sont en cours de délégation – ils seront délégués aux préfets selon une procédure identique aux trois premières délégations de l'année 1995 afin de ne pas interrompre, sur le terrain, les actions en cours ; les 28,360 millions de francs correspondant au reliquat de la créance de 1995 seront versés aux agences d'insertion au début de 1996. Quant aux crédits de 1992, monsieur Moutoussamy, ce n'est pas nous qui en avons la responsabilité. Vous auriez dû faire preuve d'autant de persuasion que M. Virapoullé, M. Bertrand, M. Rocca Serra et bien d'autres pour récupérer ces crédits que vous avez laissés échapper !

Le troisième volet de cette action concerne le logement social, domaine dans lequel nous menons une politique très volontariste.

A ce propos, monsieur Moutoussamy, en ce qui concerne l'apport demandé aux personnes nécessiteuses candidates à un logement social, je suis prêt à étudier – voyez que je fais preuve d'ouverture – avec la gestion de la LBU, qui relève désormais de mon ministère, des aménagements, allant dans le sens que vous souhaitez, comme beaucoup d'autres, à savoir limiter le montant de cet apport, au besoin pour certains et dans certaines conditions le faire disparaître. Et ce, afin que les plus nécessiteux puissent avoir accès à un logement social qui, selon ma conception, est certainement la première marche vers l'insertion et vers l'emploi. Les deux vont ensemble, me direz-vous. Certes, mais en outre-mer, on ne trouve que très difficilement un emploi si on n'a pas de logement. En métropole, on cherche un emploi pour pouvoir payer un logement. Là-bas, sans logement, donc sans racines, il est beaucoup plus difficile de s'insérer. Il suffit d'être sur place pour s'en rendre compte.

Quant aux moyens qui seront affectés à la LBU, monsieur Virapoullé, et qui sont délégués au ministère de l'outre-mer, je suis actuellement en discussion avec le ministère du logement pour obtenir, avant la fin de l'année, le transfert des personnels nécessaires sans lesquels nous ne pourrions fonctionner. Cela dit, j'entends continuer à collaborer avec le ministère du logement qui détient l'information et les capacités d'innovation pour qu'il nous aide à trouver des solutions originales prenant place dans le cadrage général de la nation française.

Le logement, intimement lié à l'emploi, est une priorité dans les départements d'outre-mer où la pénurie, la précarité, l'insalubrité caractérisent encore la situation de l'habitat, à des degrés divers selon les endroits. M. Lesueur et M. Chaulet m'ont emmené faire le constat sur le terrain de situations auxquelles on ne peut pas rester insensible. Il est des endroits où l'on ne peut que se dire : que vais-je faire pour que cela change le plus vite possible ?

C'est dans cette perspective que je me situe et c'est l'une des raisons pour lesquelles la ligne budgétaire unique, qui était inscrite jusqu'en 1995 au budget du ministère du logement, est désormais rattachée, à compter de 1996, au budget du ministère de l'outre-mer. Le rattachement de cette dotation à ce budget marque ainsi la cohérence et la synergie qui doivent prévaloir dans les politiques de l'emploi, de l'insertion et du logement.

Pour 1995, la LBU a été arrêtée, comme vous l'avez souligné à plusieurs reprises, à 1 173 millions de francs, montant auquel il convient d'ajouter les crédits de la créance de proratisation qui progressent de 13 p. 100. C'est, bien sûr, sur cette action que se concentreront tous

nos efforts.

Certains vont souligner que la LBU n'augmente pas beaucoup mais, si plusieurs départements utilisent bien ces crédits, notamment la Réunion, ce n'est pas toujours le cas.

M. Ernest Moutoussamy. C'est vrai.

M. le ministre de l'outre-mer. Le ministère qui contrôle nos dépenses ne comprendra pas que nous demandions de l'argent alors que tous les crédits ne sont pas consommés. Il faut donc travailler sur place – c'est ce que je fais en ce moment avec les préfets – pour supprimer les obstacles. On m'en a signalé beaucoup. Pourquoi les seuils, par exemple, sont-ils les mêmes si c'est plus cher là-bas qu'en métropole ? Je compte bien essayer dans les tout prochains jours de faire ainsi bouger un peu les choses.

D'une manière générale, les diverses missions effectuées à la fin de 1993 et au début de 1994, notamment celle conduite par M. Virapoullé sur la politique du logement social dans les départements d'outre-mer, ont déjà permis la mise en place d'un dispositif spécifique que je considère comme une base de travail intéressante pour poursuivre notre action.

Dans les territoires d'outre-mer, la compétence en matière de logement ne relève pas de l'Etat, mais celui-ci apporte son soutien aux politiques définies localement, dans le cadre de conventions.

Ainsi, pour la Nouvelle-Calédonie, les contrats de développement ont prévu un engagement de l'Etat de 493 millions de francs en faveur du logement.

En Polynésie française, le contrat de développement prévoit une participation de l'Etat de 280 millions de francs mis en œuvre par la société immobilière en cours de constitution, qui prendra le relais de la société Fare de France. Une enveloppe supplémentaire de 110 millions de francs prévue par le dernier collectif a été dégagée afin de compléter les financements prévus au contrat de développement. Enfin, 25 millions de francs supplémentaires sont prévus dans la convention de développement passée avec le territoire de Wallis-et-Futuna pour mettre en place une politique d'habitat social.

Troisième orientation, affirmer la dimension internationale de l'outre-mer. Je souhaite donner au ministère de l'outre-mer la dimension internationale qui semble parfois lui faire défaut.

L'objectif est double.

Il s'agit tout d'abord de donner à chaque collectivité d'outre-mer la place qui lui revient pour affirmer la présence et le rayonnement de la France, en Amérique, dans l'océan Indien et dans le Pacifique.

Il convient ensuite de promouvoir une coopération régionale qui soit un véritable atout pour l'ouverture et le développement économique externe de ces collectivités.

Toutes les turbulences de ces derniers mois me confortent dans cette conviction, et d'abord l'agitation médiatique liée à la reprise de nos essais nucléaires.

A cet égard, je tiens à rendre hommage à l'ensemble de la représentation nationale pour ne pas être à nouveau tombée dans l'exercice démagogique de dénonciation des essais nucléaires, alors qu'un troisième essai vient d'avoir lieu. Cela dit, lorsque j'étais en Polynésie, on ne me demandait pas du tout quand les essais allaient s'arrêter ou reprendre, ou quand aurait lieu le premier, le deuxième, le troisième ou le quatrième, mais bien ce qui se passerait une fois qu'ils seraient arrêtés, com-

ment on maintiendrait dans ce cas un certain dynamisme économique. C'est ça le vrai problème, et c'est dans cette perspective que les Polynésiens français, dans leur ensemble, se situent. Même les plus indépendantistes d'entre eux demandent aujourd'hui que l'Etat soit là, avec le territoire, pour regarder de quelle manière les crédits viendront après les essais sur le territoire et conforteront son développement économique.

M. Camille Darsières. Les émeutiers, c'étaient des zombies alors ?

M. le ministre de l'outre-mer. Les émeutiers ne sont jamais des zombies. C'étaient des enfants de quatorze à dix-sept ans.

M. Camille Darsières. Ben voyons !

M. le ministre de l'outre-mer. Je les ai vus, ils ne manifestaient pas contre les essais nucléaires.

M. Camille Darsières. Nous n'avons pas regardé la même chaîne.

M. le ministre de l'outre-mer. Ils manifestaient parce qu'ils sont regroupés dans des banlieues, dans des squatts, dans des bidonvilles, parce que, pour tout horizon, ils n'ont qu'une tôle ondulée. C'est le problème de nos banlieues multiplié par quatre, cinq ou dix. C'est la raison pour laquelle je me suis permis de dire à Oscar Temaru que la première chose à faire était de négocier un contrat de ville, Faaa étant la seule ville dans laquelle il n'y en a pas. Il a d'ailleurs évolué puisqu'il m'a fait savoir par l'intermédiaire du préfet qu'il était prêt à en signer un avec l'Etat.

Les Polynésiens vivent depuis trente ans avec les essais. Papeete est à 1 200 kilomètres de Mururoa alors que le Nevada est à 200 kilomètres de Las Vegas, et l'innocuité des essais a été démontrée par tout le monde. Ils se baignent dans le lagon, ils y pêchent. Leur problème, c'est de savoir ce que sera leur développement économique. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Dans certains archipels, il faudrait quarante-sept pistes d'atterrissage. Comment peut-on générer suffisamment de crédits pour maintenir l'intercommunication nécessaire ? Les gens viennent d'un peu partout à Tahiti, à Faaa, à Pirae, et n'ont plus d'autre horizon que de tourner en rond, et n'importe quoi sert de déclic pour provoquer une situation que l'on ne peut comprendre que lorsque l'on a parlé avec eux. Et, croyez-moi, je l'ai fait. Cela dit, ce sont les Polynésiens qui doivent trouver la réponse. L'Etat sera à leurs côtés pour les aider.

Me renforcent également dans l'idée qu'il faut promouvoir une coopération régionale l'impact sur Mayotte de la crise comorienne, la reconstruction des départements antillais après le passage de trois cyclones, le poids de l'immigration clandestine, notamment en Guyane, ou l'asphyxie économique de Saint-Pierre-et-Miquelon face à une crise de la pêche qui dure malheureusement depuis trop longtemps.

Voilà autant d'occasions et de défis pour donner une impulsion nouvelle à la coopération régionale et je sais que vous vous situez tous dans cette perspective. Rien ne serait pire que de vouloir la geler ou la mettre entre parenthèses en attendant des jours meilleurs. Rien ne serait plus décevant que de limiter notre ambition à la préservation des acquis.

Dans le Pacifique Sud, la présence et l'aide françaises, grâce à nos trois territoires, ne sont pas remises en cause. Elles sont au contraire appréciées par tous par les micro-

Etats insulaires de cette région et je ne peux que déplorer que cette réalité soit occultée. L'excellent climat dans lequel se sont déroulés ces derniers jours l'inauguration à Nouméa du nouveau siège de la commission du Pacifique Sud et les travaux de la conférence ministérielle de cette organisation, qui regroupe vingt-sept Etats et territoires de la région, en sont la preuve. Je rappelle que la France est membre de cette organisation et que ses trois territoires de Polynésie française, de Nouvelle-Calédonie et de Wallis-et-Futuna y disposent également d'un siège.

Mes récents entretiens avec M. Maxime Carlot, Premier ministre du Vanuatu, m'ont permis de constater que notre coopération se poursuivait à un rythme soutenu, une convention pour le financement de nombreux projets devant être signée avant la fin de l'année entre ce pays et le territoire de Nouvelle-Calédonie.

Enfin, la Polynésie française a joué un rôle déterminant dans le succès des jeux du Pacifique Sud – alors qu'on nous avait annoncé bien des catastrophes –, grande manifestation sportive unissant la jeunesse océanienne, qui s'est déroulée à Papeete en août dernier.

J'entends donc soutenir fortement tous les efforts visant à donner à nos territoires une plus grande visibilité sur la scène régionale du Pacifique et faciliter ainsi leur intégration dans cet environnement où ils ont un rôle déterminant à jouer. Nous sommes passés de l'assistance des transferts à une logique de développement, développement interne mais également vers l'extérieur.

Dans l'océan Indien, deux pages sont en train de se tourner. Si la France reste particulièrement attachée à la commission de l'océan Indien, elle doit tenir compte de tout l'intérêt qui s'attache à établir avec l'Afrique du Sud des relations de coopération profitables à ses collectivités. Il est donc essentiel que s'intensifient les contacts déjà pris par les élus et les partenaires économiques de la Réunion avec ce pays.

Par ailleurs, il est temps de mettre fin au discours ambigu sur Mayotte, qui, comme toute autre collectivité française, doit être un acteur de la coopération régionale. La récente crise comorienne ne peut que nous conforter dans notre souci de donner à Mayotte un cadre institutionnel stable et les moyens de son développement économique. (*« Très bien ! » sur divers bancs.*) Tous les engagements de l'Etat seront à cet égard respectés.

En Amérique, l'enjeu de la coopération régionale pour nos trois départements est triple.

Il s'agira tout d'abord de tirer le plus grand profit de la nouvelle organisation de coopération économique qui vient de se créer : l'association des Etats de la Caraïbe. L'AEC regroupe également de nombreux états d'Amérique centrale et latine. Je rappelle que la France, qui a obtenu un statut de membre associé dans cette organisation, y sera représentée par ses trois départements, qui dirigeront à tour de rôle la délégation française.

M. Lesueur insiste sur le rôle que peuvent jouer nos départements d'Amérique dans une région et dans une zone où, économiquement, il sont bien plus avancés que quiconque. Non seulement nous pouvons donner l'exemple et être un modèle de développement, mais nous pouvons en plus entraîner derrière nous d'autres pays qui, visiblement, ne demandent que ça. C'est un réel enjeu.

Il convient ensuite d'endiguer les flux d'immigration clandestine qui affectent sévèrement certaines collectivités comme la Guyane ou l'île de Saint-Martin.

Je ne veux pas mésestimer l'importance de la coopération policière que nous devons continuer de mener avec le Surinam, le Brésil ou les Pays-Bas. Je compte d'ailleurs

avoir prochainement des entretiens avec les autorités de La Haye pour que l'accord sur le contrôle conjoint de l'aéroport international de Juliana, à Saint-Martin, signé en mai 1994 et ratifié par la France en juillet dernier, puisse entrer rapidement en vigueur.

Toutefois, le problème de l'immigration ne doit pas s'analyser seulement en termes d'ordre public. En étroite concertation avec mon collègue des affaires étrangères, je souhaite donc instituer entre nos départements et les pays qui les entourent des commissions mixtes de coopération pour promouvoir des projets sur les régions frontalières, en matière sanitaire, éducative ou forestière, par exemple.

Il est enfin indispensable de consolider le régime spécifique des départements d'outre-mer au sein de l'Union européenne. La conférence intergouvernementale de 1996 qui révisera le traité de Maastricht doit nous permettre d'avancer sur ce dossier.

L'impact du passage de trois cyclones sur les plantations de bananes en Guadeloupe et en Martinique nous rend, bien sûr, encore plus vigilants sur le strict respect des règles de l'organisation communautaire du marché de la banane. De même, la reconstruction de l'île de Saint-Martin nous impose une démarche coordonnée avec les Pays-Bas, à la fois pour mettre en place une coopération intelligente et efficace et pour éviter tout inconvénient résultant du statut différent des deux parties de cette île au regard de l'Union européenne.

Le cas tout à fait spécifique de la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon mérite d'être souligné. Il est vrai que cet archipel, dans lequel je compte me rendre prochainement, a su, à quelques kilomètres du Canada, préserver son identité culturelle et consolider en Amérique du Nord une présence française forte. Je ne peux croire toutefois que cette situation n'a été possible qu'en raison de vingt années de confrontation avec le Canada sur l'épineux problème de la pêche.

C'est dire tout l'espoir et toute la détermination que je veux mettre dans l'application de l'accord franco-canadien du 2 décembre 1994 qui ne se limite pas à régler définitivement le différend sur la pêche, mais instaure une véritable coopération régionale entre l'archipel français et les provinces atlantiques canadiennes. Saint-Pierre-et-Miquelon joue une carte importante pour son avenir et la diversification de son économie.

Je fais totalement confiance à sa population pour initier rapidement des projets de coopération mutuellement profitables et savoir tirer le meilleur parti de son environnement régional, sans pour autant renoncer à son identité. Je tiens en tout cas à assurer les Saint-Pierrais et Miquelonnais de la poursuite du soutien et de la solidarité de l'Etat dans tous les projets qui permettraient à l'archipel de sortir des graves difficultés qu'il traverse aujourd'hui.

Vous avez évoqué, monsieur Grignon, des questions importantes.

Pour le financement de la piste, l'Etat a rempli ses engagements. Il a mobilisé tous ses financements, ce qui est une procédure exceptionnelle, alors que les travaux sont loin d'être terminés. A la fin de l'année, le ministère de l'outre-mer aura mis en place 109,5 millions de francs. Le solde de crédits de paiement, 10,5 millions de francs, est en cours de délégation. S'agissant du complément du financement que vous souhaitez obtenir, je vous rappelle que, conformément aux engagements du Président de la République, il ne sera débloqué qu'une fois remplies certaines conditions. Vous m'avez assuré qu'elles commençaient à l'être. La collectivité territoriale devra prendre à

sa charge une partie de l'aide qui lui revient du financement de l'aide sociale ainsi que des services de lutte contre l'incendie. Vous m'avez rassuré sur ce point.

Je vous confirme que l'Etat a bien l'intention de transférer au conseil général, en même temps que les compétences en matière d'aide sociale, les crédits de la dotation globale de décentralisation.

La collectivité territoriale doit également manifester sa solidarité financière à l'égard des deux communes de Saint-Pierre et de Miquelon. Vous avez souligné à juste titre la difficulté de leur situation budgétaire. L'attribution d'un centime par litre de fioul sur l'augmentation des taxes sur les carburants votée par le conseil général est une première mesure qui va dans le bon sens. Elle devrait être complétée. A l'effort de solidarité de l'Etat qui se poursuivra, doit en effet s'ajouter un effort de solidarité des collectivités entre elles, pour que la situation financière des deux communes soit rétablie et que la commune de Miquelon-Langlade trouve un mode de fonctionnement normal avec un conseil municipal élu.

Vous avez évoqué la création d'un registre d'immatriculation. J'y suis favorable. Le projet est actuellement étudié au sein d'un groupe de travail auquel est associé le conseil général. Il est clair que ce registre aura des incidences bénéfiques sur le secteur de la plaisance, de la pêche et du cabotage, notamment en matière d'emplois. Il conviendra toutefois de définir précisément la protection sociale spécifique du marin qui en résultera.

J'espère bien que, lorsque je viendrai, très prochainement, sur le territoire, je pourrai enfin faire cesser définitivement les attermolements concernant les activités liées à la pêche, que ce soit l'usine de traitement de la morue ou l'usine de pétoncles. Nous sommes tous les deux un peu comme sœur Anne, et nous aimerions bien voir venir quelque chose. Les dernières nouvelles qui m'ont été apportées récemment sont favorables et devraient en tout cas me permettre d'effectuer un déplacement à Saint-Pierre-et-Miquelon dans de bonnes conditions.

Les orientations que je viens de vous présenter modifient sensiblement les missions du ministère de l'outre-mer. Cela implique que les personnels des services centraux et déconcentrés du ministère, auxquels je rends hommage pour leur dévouement et leur compétence au service de l'outre-mer, soient mobilisés et disposent de moyens adaptés pour exercer leur mission.

Dans un contexte de redressement, rigoureux du déficit public, j'ai souhaité que les moyens logistiques du ministère, qu'il s'agisse des emplois, des dotations de fonctionnement ou d'investissement immobilier, ne subissent pas comme par le passé des amputations budgétaires. Ce message a été entendu, notamment lors du dernier collectif et lors de la discussion sur le projet de budget pour 1996, puisque, globalement, les moyens d'action de l'Etat outre-mer sont reconduits en 1996, alors que le cadrage budgétaire du Premier ministre prévoyait une baisse de 8 p. 100.

Il convient toutefois d'améliorer l'efficacité de l'administration outre-mer. Dans le cadre des directives du Premier ministre sur la réforme de l'Etat, j'ai chargé une commission sur l'action publique outre-mer, présidée par M. Limodin, inspecteur général de l'administration, de me faire des propositions que je viens de transmettre au ministre chargé de la réforme de l'Etat.

Elles visent en particulier à doter ce ministère de moyens qui lui permettent d'exercer mieux ses missions régaliennes, à assurer une plus grande qualité du service public, notamment dans un esprit de simplification, à

mettre en place un dispositif d'évaluation des politiques publiques engagées pour améliorer la gestion des crédits, et disposer aussi d'une vision prospective, et, enfin – c'est l'un des moyens auxquels je tiens le plus –, à intensifier la déconcentration.

Toutes ces pistes de travail sont destinées à conforter l'action de l'Etat au service de l'outre-mer.

Telles sont les orientations politiques et financières que je soumets à votre approbation.

Au cours de cette intervention, j'ai déjà répondu à certains d'entre vous. Je reprends donc très rapidement les points qui me paraissent devoir être précisés.

M. Micaux et quelques autres ont parlé de la situation de l'emploi. Je voudrais rétablir une vérité chiffrée, bien que je n'aime pas les vérités chiffrées en ce domaine : ce sont les situations concrètes qui nous disent si une mesure marche ou ne marche pas. Cela dit, au cours des six premiers mois de 1995, le taux de chômage, globalement, a diminué dans les départements d'outre-mer de 1 p. 100. On est passé à 177 581 personnes inscrites à l'ANPE, contre 179 445 en décembre 1994, soit 1 864 demandeurs d'emploi en moins. Je le précise à titre d'information. Encore une fois, en la matière, ce qui se passe sur le terrain est beaucoup plus important.

Monsieur de Rocca Serra, dans le rapport présenté au nom de M. Flosse, vous avez évoqué les crédits de fonctionnement du haut commissariat en Polynésie française. La Polynésie française bénéficiera d'une dotation de 14,1 millions de francs au lieu de 13 millions de francs en 1995, soit une augmentation de 8,50 p. 100 de ses crédits de fonctionnement. Un effort significatif lui a été consenti compte tenu des nouvelles missions qui lui ont été dévolues. Le préfet va notamment devoir organiser, en liaison avec le territoire, la concertation sur « l'après-essais ».

Vous m'avez également parlé des difficultés de recouvrement du droit de quai à Saint-Barthélémy. La situation peut bien sûr paraître aberrante, puisqu'on aboutit au fait qu'il n'y a plus de sanction. Une étude conduite en liaison avec les services du ministère de l'outre-mer, du ministère de la justice et du ministère du budget révèle les difficultés qu'il y a à mettre en œuvre un dispositif adapté pour sanctionner ce type d'infraction. Je prends l'engagement de soumettre très vite à la représentation nationale une mesure correctrice qui réponde à vos préoccupations ainsi qu'à celles de votre collègue M. Myard.

Monsieur Bertrand, vous avez, en évoquant la réforme statutaire de la Polynésie française, abordé un certain nombre de points très importants.

Je vous confirme que la représentation nationale sera saisie d'un projet de loi. Vous pourrez alors discuter, amender, approuver ou rejeter. Il ne s'agira donc pas d'un statut élaboré à la sauvette.

Ce projet de réforme fait suite à un engagement du Président de la République, que celui-ci a pris après avoir constaté sur le terrain que des problèmes se posaient. Il vise trois objectifs.

Premièrement, il tend à conforter l'autonomie de la Polynésie française. A ce titre, il prévoit la consultation des autorités territoriales sur tous les projets de loi ou de décret autres que les textes qui sont de plein droit de la compétence de l'Etat et qui sont énumérés limitativement, ainsi que sur certaines propositions d'acte communautaire.

Les délibérations de l'assemblée territoriale relèveront en premier et dernier ressort du Conseil d'Etat. Ce point est important.

En vertu du statut en vigueur, les décisions qui étaient prises par le territoire dans le domaine de la loi étaient remises en cause au niveau du tribunal administratif. Nous avons pensé que, pour une hiérarchie correcte de normes et compte tenu de la nature juridique de ces décisions, qui demeurent des actes administratifs, le Conseil d'Etat devrait pouvoir en être saisi en premier et en dernier ressort pour déterminer si, oui ou non, elles relèvent de la compétence du territoire ou de celle de l'Etat.

Deuxième objectif : accroître les compétences du territoire en matière de relations internationales, de coopération, de mutualité, d'exploration et d'exploitation des ressources de la mer, de dessertes aériennes internationales, de postes et télécommunications extérieures, de sécurité civile, de filières de formation d'enseignement supérieur, de création de sociétés de diffusion audiovisuelle, d'ouverture de casinos et d'autorisations de jeux de hasard, du transfert au territoire de la propriété des eaux intérieures et des eaux territoriales et de droits d'exploration et d'exploitation de la richesse de la zone économique exclusive.

Pourquoi ? S'agissant, par exemple, de l'ouverture de casinos et de l'autorisation des jeux de hasard, on va s'écrier : « Mon Dieu ! Que va-t-il se passer ? » En Polynésie, il existe une coutume : il y a des foires, des fêtes foraines, et l'on installe à cette occasion des appareils à sous. Or, pour avoir l'autorisation de cette installation, lors d'une fête foraine qui dure trois jours, il faut remonter jusqu'au ministère de l'intérieur. Inutile de dire que l'autorisation arrive alors que la fête est terminée, que des machines à sous ont été installées et que le représentant de l'Etat n'a pas pu mobiliser de forces pour les déloger. Cela crée de sérieux problèmes.

De même, dans le domaine des télécommunications extérieures, un certain nombre d'interdépendances avec d'autres Etats sont souhaitables. La Polynésie française, située à plus de 20 000 kilomètres de la métropole, doit pouvoir jouer un rôle pilote dans le Pacifique Sud.

On ne peut pas comprendre non plus pourquoi ce n'est pas le territoire qui dispose des eaux territoriales, de la zone économique exclusive, des rades ou des lagons.

Troisième objectif : améliorer les règles de fonctionnement des institutions internes.

Hier, le projet a été transmis pour consultation à l'assemblée territoriale. Il sera déposé devant le Parlement avant la fin de l'année. J'ajouterai que, à cet égard, la principale recommandation du Président de la République a été de ne pas toucher à la Constitution française. Les dispositions contenues dans le nouveau statut resteront donc dans le cadre de la République et sous l'empire de notre constitution.

M. Jean-Paul Virapoullé. Très bien !

M. le ministre de l'outre-mer. Toutes les critiques sur le plan technique pourraient faire l'objet de discussion. Mais il est des critiques qui sont plus politiques. Je sais, monsieur le rapporteur, que ce ne sont pas les vôtres. Mais je les entends, et elles viennent de là-bas !

Le problème est de savoir s'il faut à un certain moment plus d'Etat ou plus d'autonomie.

Il semble que l'on soit enfermé dans des contradictions. J'ai écouté un des responsables indépendantistes expliquer que, dans les cinq ans qui viennent, il fallait que l'Etat gère tout. J'avoue que, parfois, je n'y comprends plus rien !

M. Léo Andy a évoqué le problème des cyclones.

Pour ce qui concerne les routes départementales et communales, le taux moyen du subventionnement prévu est de 50 p. 100. Selon les cas, il peut atteindre 60 p. 100. C'est en tout cas ce qui a été prévu.

Le taux habituellement retenu variant entre 10 et 30 p. 100, on mesure l'effort exceptionnel que l'Etat consent pour la Guadeloupe.

Il faut noter que les bâtiments sont assurables et que les collectivités locales qui ont fait le choix d'être leur propre assureur doivent d'une certaine manière assumer les conséquences de ce choix. Mais permettez-moi de rectifier aussitôt ce que je viens de dire : il faudra tenir compte de la situation financière de certaines communes et leur permettre de faire face à des dépenses prioritaires. C'est pourquoi j'ai obtenu qu'une aide significative – 50 p. 100 – pour la reconstruction des établissements scolaires communaux puisse être accordées.

Cela dit, je suis tout à fait ouvert à un examen au cas par cas, à une analyse microscopique des problèmes qui peuvent se poser. On doit cependant examiner d'abord les difficultés de logement des plus démunis, les problèmes d'enseignement et les problèmes de fonctionnement des collectivités locales. L'ensemble des collectivités locales doivent se placer dans cette perspective. A la Guadeloupe, la route des Deux-Mamelles – M. le député Chaulet ne me contredira pas – est de la compétence du département. En ce domaine, le département a d'ailleurs toutes possibilités d'agir puisqu'il sait que l'Etat pourra également intervenir. Nous devons conjuguer nos efforts.

M. Chaulet m'a interrogé sur l'avancement des travaux sur cette route. Je vais voir comment les choses se passent exactement. Si elles ne se passent pas bien, j'irai moi-même sur place, accompagné d'une petite équipe, pour essayer de savoir pourquoi les travaux n'avancent pas plus vite.

M. Andy a également parlé de la restructuration industrielle sucrière et exposé ses préoccupations quant à l'avenir de certaines usines et à la construction d'une nouvelle.

Je ne veux pas entrer dans le débat technique, qui porte sur l'un des dossiers les plus complexes dont j'ai eu à me saisir dès mon arrivée au ministère. Ce que je peux dire, c'est que ce dossier est ouvert : je n'ai pas pris la décision de concentrer mes efforts sur l'usine de Gardel. Je n'ai pas dit non plus que celle de Grosse-Montagne ne fumerait pas de nouveau. En fait, je veux savoir quelle est la bonne décision pour la Guadeloupe.

Un certain nombre de concertations et de rencontres ont eu lieu sur place. L'Etat recherche une solution concertée mais en même temps efficace et assumera ses responsabilités le moment venu.

Les 30 et 31 octobre se tiendront à Paris deux réunions importantes qui nous permettront, je pense, de finaliser les choix. Mais tous ces efforts n'aboutiront que si les principaux acteurs publics et professionnels de la filière se montrent capables de dépasser les positions conflictuelles trop longtemps entretenues et de privilégier la voie d'un accord global équilibré.

L'affaire ne pourra être appropriée par personne car elle concerne l'avenir de la Guadeloupe. Tous ceux qui se mettront ensemble pour trouver une solution, dans l'intérêt bien compris de ce département, seront gagnants.

Monsieur Moutoussamy, vous avez abordé plusieurs sujets. Je me suis déjà exprimé sur certains d'entre eux, mais je voudrais vous apporter quelques précisions supplémentaires, notamment sur le problème des deux assemblées élues au suffrage universel.

Une décision du Conseil constitutionnel du 2 décembre 1982 a déclaré contraire à la Constitution une disposition instituant dans les DOM une assemblée unique élue à la représentation proportionnelle. Même si l'on peut intellectuellement penser qu'une telle assemblée serait une bonne chose, je ne vois pas très bien comment on pourrait aller à l'encontre de la décision du Conseil.

Par ailleurs, je suis pleinement conscient du grave problème que pose le refus d'une partie des compagnies d'assurances d'accorder une assurance décennale aux constructions et aux entreprises artisanales du BTP. C'est un vrai problème. Que faire ?

Avec mon collègue, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, M. Raffarin, j'ai engagé, il y a un mois, une réflexion dans le cadre du plan PMI-PME. J'ai également saisi mon collègue Jean Arthuis, ministre de l'économie, des finances et du Plan, pour lui demander d'accélérer l'examen du problème des assurances outre-mer, auquel procède actuellement la commission de contrôle des assurances. La réponse apportée ne sera peut-être pas satisfaisante pour tout le monde. Quoi qu'il en soit, nous devrions, avant la fin de l'année, avoir une réponse sur le fond.

Monsieur Chaulet, je voudrais revenir sur les mesures qui ont été décidées par le Premier ministre sur ma proposition, à la suite du passage des derniers cyclones sur la Guadeloupe. M. Andy m'a d'ailleurs posé un certain nombre de questions à ce sujet.

Le Premier ministre a décidé de retenir à titre provisionnel la constitution d'une première enveloppe de 549 millions de francs, ce qui représente un effort exceptionnel compte tenu du contexte budgétaire actuel. Dans cette affaire, la solidarité nationale a joué à plein car le financement des mesures est assuré par les annulations de crédits correspondantes sur le budget des autres ministères.

S'agissant de la mise en place des crédits, je vous rappelle que, dès les premiers jours qui ont suivi le passage des cyclones, les premiers secours d'urgence ont été payés. En accord avec mon collègue des finances, je puis vous indiquer aujourd'hui que les arbitrages rendus conduiront à l'ouverture des crédits dès la semaine prochaine, pour assurer le paiement des dispositifs d'urgence retenus, des dépenses liées au plan ORSEC, des compléments de secours et des avances sur indemnisation en faveur des agriculteurs – je pense notamment aux petits planteurs.

Ainsi, 150 millions de francs seront opérationnels et délégués aux préfets dès la semaine prochaine.

Je comprends les préoccupations de M. Annette, qui a évoqué de nombreux points.

D'après mes calculs, les crédits de l'enseignement supérieur augmentent de 5,9 p. 100 et les crédits de l'enseignement scolaire augmentent, dans une moindre proportion, de 1,56 p. 100. On ne peut donc pas dire que ces crédits accusent une diminution.

J'en viens à l'ANT.

La politique d'intégration des dossiers en métropole a été, les dernières années, mise en péril par la gestion de l'agence. Nous avons dû remettre les choses en ordre. Je ne sais pas qui est responsable, et peu importe ! Mais il y avait, au sein de l'ANT, une situation qui faisait que plus

personne ne retrouvait les siens. C'est le gouvernement de M. Balladur – il faut s'en souvenir – qui a procédé à cette remise en ordre, qui s'est traduite par l'assainissement de certains comptes et par la définition d'une véritable politique de mobilité.

Nous allons voir comment les choses se passent.

J'ai dégagé 1 000 places de formation en métropole à l'attention des cadres des DOM, pour lesquelles le voyage et l'accueil sont payés dans le cadre de l'ANT. La situation antérieure constituait une grosse entrave à la mobilité. Nous verrons ce que nous pourrons faire par la suite.

M. Annette a déploré les retards dans le domaine du logement à la Réunion.

Quant à la LBU, il s'agit, en 1995, pour la Réunion, de 435 millions de francs et d'une créance de 225 millions de francs, soit 660 millions au total. En 1996, les crédits pourront augmenter de 6 p. 100. J'ai même été un peu plus loin en disant : « De 6 à 10 p. 100. »

Il faudra voir la façon dont les crédits seront consommés. Ils seront un outil pour le logement et pour la relance des petites et moyennes entreprises, notamment artisanales. Je suis tout à fait ouvert à l'examen de moyens supplémentaires, mais j'ajoute que des crédits sont d'ores et déjà remis à disposition.

Le Premier ministre a annoncé à cette même tribune 10 000 logements d'urgence et 10 000 logements d'insertion. J'ai immédiatement demandé le quota pour l'outre-mer. Nous en sommes aujourd'hui à environ 400 logements d'insertion et d'urgence.

Notre marge de manœuvre est assez étroite, compte tenu du contexte budgétaire difficile.

Je me suis laissé dire que la Réunion, qui consommait bien ses crédits, pourrait éventuellement consommer de 10 à 15 p. 100 de plus.

Mais à quoi servirait de doubler les lignes budgétaires si les fonds n'étaient pas utilisés ? L'année suivante, on ne nous croirait plus et on serait confronté à une situation encore plus difficile. Quant à moi, je préfère démontrer aux économistes de l'Etat que, sur le terrain, les crédits sont bien consommés, que le chômage recule, que nous sommes dans la bonne voie, et qu'il faut donc nous aider un peu plus.

M. Asensi est intervenu au nom du groupe communiste pendant cinq minutes, auxquelles il faut ajouter celles de M. Moutoussamy. Il m'a prévenu qu'il ne pourrait rester parmi nous. A son intention, je préciserai cependant que nous sommes préoccupés par la nouvelle disposition applicable aux congés bonifiés des Domiens. Il ne semble pas souhaitable de maintenir une disposition objectivement discriminatoire à l'égard du recrutement de nos concitoyens d'outre-mer. J'ai saisi le ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la citoyenneté et le ministre de la fonction publique. Je leur proposé une réunion commune associant mes services aux leurs en vue de trouver une solution.

M. Moutoussamy a parlé de la défiscalisation, sur laquelle M. Asensi a particulièrement insisté.

A force de trop critiquer le dispositif, on risque de le fragiliser et de se mettre dans une situation encore beaucoup plus délicate.

M. Gérard Grignon. C'est exact !

M. le ministre de l'outre-mer. Pour moi, ce n'est pas de l'argent qui va aux patrons, mais de l'argent qui va à l'emploi. Si tel n'était pas le cas, nous pourrions toujours, par le biais des procédures d'agrément, redresser la barre.

M. Gérard Grignon. Evidemment !

M. le ministre de l'outre-mer. Mme Taubira-Delannon a, elle aussi, quitté l'hémicycle. Comme j'aurais aimé qu'elle votât ce budget, car combien de fois l'ai-je entendue parler de la spécificité de la culture guyanaise !

Notre attachement, et celui de la nation française tout entière, aux cultures de l'outre-mer est certainement exemplaire. Lorsque l'on va dans le Pacifique Sud, on s'aperçoit que la langue polynésienne est là et, dans les départements français des Antilles, le créole est protégé. Les Guyanais ont aussi leur spécificité de langue – je dis bien : de langue, pas de patois !

Les traditions culturelles sont, jusqu'aux îles Marquises, protégées par la nation française. Regardez dans l'océan Indien, dans l'océan Pacifique, tous les Etats qui sont autour ! Ce sont des Etats anglophones. Où sont les traditions ? Comment sont-elles préservées ? J'ai la conviction profonde – et c'est le maire de Sarlat, attaché aux traditions parce qu'il est origine d'une île, la Corse, où les traditions sont encore plus fortes, qui parle –, qu'il faut défendre les traditions.

La France est certainement le pays au monde qui protège le mieux ces traditions. Nous devrions nous en souvenir !

Je regrette en conséquence que Mme Taubira-Delannon ne puisse, malgré tout mon dynamisme et tout mon empressement – c'est son jugement –, voter le budget de l'outre-mer.

Plus que jamais, notre attachement aux cultures d'outre-mer sera fort. Mais c'est à l'outre-mer de montrer le chemin. Il ne faut pas attendre que le Gouvernement dise : voilà ce que vous devez faire pour préserver vos traditions ! L'outre-mer doit avoir ses projets !

Mme Taubira-Delannon a dit que le POSEIDOM-pêche était bloqué. Très gentiment, je lui répondrai : c'est faux ! Qu'elle lise, pour s'en convaincre, les communiqués des ministères ou les articles des journaux locaux !

Le Conseil de l'Union européenne a approuvé le POSEIDOM-pêche prévoyant de reconduire le régime d'aide pour les crevettes de Guyane. Il s'agit d'une aide à la commercialisation. Cette mesure a été reconduite pour trois ans et reste financée, comme le souhaitaient les autorités françaises, par le FEOGA-garantie, et non par les fonds structurels comme le demandaient certains Etats membres.

Mon attention a été alertée plusieurs fois sur cette affaire, et j'ai pu me rendre compte sur place de la situation. Il y a des potentialités. Avec ses crevettes, la Guyane dispose en effet d'une fantastique potentialité d'exportation. Mais sans entrepôts réfrigérés, sans moyens de transport, les problèmes de fret qui se posent tant par voie aérienne que par voie maritime n'étant pas réglés, comment voulez-vous que le département de la Guyane engage son propre développement ? Ce n'est pas possible !

C'est pourquoi mon collègue de l'agriculture, M. Vasseur, et moi-même avons prêté une attention toute particulière au POSEIDOM-pêche, qui a été débloqué.

Monsieur André Lesueur, vous avez mis l'accent sur l'un des fondements essentiels de notre action, à savoir la restauration du pacte républicain. L'engagement en faveur de l'égalité sociale, c'est une remise des compteurs à zéro voulue par le Président de la République et que nous réalisons pour éviter de nous trouver systématiquement en phase de rattrapage, pour que les choses soient réglées de la même manière en outre-mer et en métropole et qu'il n'y ait plus de demande reconventionnelle pour l'applica-

bilité de certaines mesures aux départements d'outre-mer. La restauration du pacte républicain permettra ainsi de se placer dans une perspective de développement actif pour les départements d'outre-mer et c'est pour cela, monsieur Vergès, que je suis particulièrement attentif à toutes les propositions qui seront faites en matière de développement, notamment dans le cadre de la charte présentée par les élus réunionnais de la majorité.

Cela dit, monsieur Vergès, contrairement à ce que l'on pourrait penser ici ou là, nous n'avons pas choisi dix priorités au hasard : elles doivent s'inscrire dans un projet de développement qui correspond à une démarche. Il doit y avoir une cohérence d'ensemble. Ne pouvant pas tout faire, nous devons définir, dans le projet de développement de la Réunion, ou d'autres départements d'ailleurs, dix priorités qui nous paraissent les plus importantes. A ce moment-là, l'Etat s'efforcera de les mettre en œuvre. En tout cas, il assumera les décisions qu'il prendra dans le cadre de cette perspective de développement. C'est donc la restauration du pacte républicain qui permettra l'égalité sociale, monsieur Lesueur.

Par ailleurs, il faut se mobiliser contre le chômage. Quand on pose le pied en Guyane, en Martinique, à la Guadeloupe, en Polynésie ou à Wallis-et-Futuna, on est pris par l'outre-mer mais, plus que les paysages, ce sont les regards qui nous frappent, des regards qui parlent plus que n'importe quelle déclaration, plus que n'importe quelle demande. Il y a une très forte attente, un très fort espoir qui me fait dire que l'outre-mer est certainement l'un des lieux de notre territoire national où les possibilités d'action sont les plus nombreuses. La jeunesse y est fantastique. C'est à nous de ne pas la décevoir car les décisions qui vont être prises dans les cinq prochaines années pour les départements ou les territoires d'outre-mer seront structurantes pour la vie en société des jeunes qui ont actuellement entre dix et vingt ans. Nous devons assumer cette responsabilité ensemble et ne pas nous tromper.

Monsieur Henry Jean-Baptiste, je vous ai déjà répondu sur Mayotte. Bien sûr, l'Etat tiendra ses engagements. Bien sûr, Mayotte sera appelé à se déterminer sur son statut avant l'an 2000, je m'y engage et le Président de la République aussi. Cet archipel mérite certainement une attention toute particulière, non pas parce qu'il est beaucoup plus en retard que d'autres, même si c'est peut-être vrai, mais parce que c'est certainement l'un des sites de l'outre-mer où l'on peut éviter de commettre les erreurs du passé.

M. Henry Jean-Baptiste. Tout à fait !

M. le ministre de l'outre-mer. Comme vous l'avez dit dans votre conclusion, en matière d'environnement, d'activité, d'emploi, de logement et d'infrastructures, il n'y a peut-être pas tout à faire mais beaucoup à faire et il faut une approche qui réponde exactement aux problèmes de Mayotte. A partir du moment, par exemple, où l'on développe le port en eaux profondes – je m'y suis rendu –, on donne à Mayotte, avant d'autres dans la même région, le moyen d'accueillir des navires, ce qui lui permettra de devenir, à côté de la Réunion, la plaque tournante pour toute cette zone, donc d'engager son développement économique.

M. Henry Jean-Baptiste. C'est ce que nous faisons déjà !

M. le ministre de l'outre-mer. C'est ce que vous faites, et c'est en ce sens qu'il faut agir car c'est ainsi que se produira un développement économique en cascade, avec les conséquences qui y sont attachées.

Vous m'avez parlé de la société immobilière de Mayotte – SIM. J'ai vu le travail qu'elle faisait. Il est extrêmement plastique, si je puis dire, car il s'adapte aux situations, et extrêmement performant. Je vous rappelle qu'elle a reçu une dotation de 15 millions de francs des produits de l'émission au printemps 1995 et que les produits de l'émission de 1992 n'ont été répartis qu'en 1995. Là aussi, il faut parvenir à une consommation extrêmement efficace et réelle sur le terrain.

Monsieur Darsières, le produit des jeux de hasard est effectivement réparti entre les communes sièges des casinos et l'Etat, aussi bien dans les DOM qu'en métropole. Dans la mesure où il existerait une spécificité propre aux départements d'outre-mer, une répartition elle aussi spécifique pourrait être examinée, en liaison avec les services du budget, et je suis tout à fait prêt, dans ce domaine, à ouvrir la concertation. M. Andy est également intervenu sur ce sujet.

S'agissant des agences départementales d'insertion, monsieur Darsières, je répète ce que j'ai dit tout à l'heure. La loi doit être appliquée. Le choix de l'homme assurant la direction de l'agence départementale d'insertion relève d'une décision conjointe du président du conseil général et de l'Etat. Dans cette affaire, j'ai été extrêmement respectueux des *desiderata* des présidents de conseils généraux concernés, parce que j'estime que nous devons décider en toute confiance avec eux. Maintenant, nous allons voir comment ça marche. Je souhaite que cela ne devienne pas une usine à gaz, et si tel devait être le cas, nous verrions ensemble comment y remédier. Les élus qui sont au conseil de l'agence d'insertion et sont représentés au comité directeur du FEDOM pourraient alors faire toutes les propositions qu'ils voudraient.

Quant à la ligne « Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques » et à sa faible dotation, vous n'êtes que trop averti, monsieur Darsières, pour savoir comment fonctionne cette ligne budgétaire. Ce n'est certes pas avec les 400 000 francs qui y sont inscrits que l'on réglera le problème des cyclones ! C'est une ligne qui est ouverte pour mémoire et qui est abondée dès qu'il y a le moindre cyclone ! Mais on ne l'abonde que dans ce cas. Contrairement à ce que vous pensez, il faut souhaiter qu'elle demeure à 400 000 francs pendant toute l'année 1996. Cela signifierait une absence de cyclone. Il ne faut donc pas déduire de cette ligne, optiquement ou politiquement, que l'on n'affecte plus d'argent aux secours portés aux victimes de calamités publiques. Elle sera financée en cas de besoin.

Vous avez également évoqué un sujet qui me tient à cœur, monsieur Darsières, pour en avoir parlé avec le maire de Fort-de-France, Aimé Césaire, à savoir l'usine de traitement des déchets de Fort-de-France. Cet équipement a été évalué à 156 millions de francs. Il est inscrit dans le cadre du document unique de la programmation des crédits d'Etat européens en Martinique. L'Europe prendra en charge 100 millions de francs, l'Etat 25 millions et la commune 25 millions. La défiscalisation pourra être utilisée si le service public est affermé ou concédé ; mais aucun dossier n'a encore été déposé en défiscalisation. Les études se poursuivent. Monsieur Darsières, je suis tout à fait prêt à avancer sur ce dossier – je le répéterai d'ailleurs à Aimé Césaire –, mais de grâce, que les collectivités avancent elles-mêmes ! Sinon on dira que l'Etat intervient trop.

M. Virapoullé a fait deux interventions car, si j'ai bien compris, il peut dire au nom de l'UDF ce qu'il ne peut pas dire en tant que rapporteur.

M. Jean-Paul Virapoullé. Absolument !

M. le ministre de l'outre-mer. S'agissant de la remise en activité des RMIstes, dont vous êtes nombreux à vous soucier, nous avons deux mesures ciblées car, je le répète, l'activité est préférable à l'assistance. La première de ces mesures est le contrat d'insertion par l'activité. En 1996, 10 000 seront mis en œuvre par les agences d'insertion, sur la base d'un véritable contrat de travail rémunéré au SMIC ou d'un mi-temps. Si ces 10 000 contrats étaient consommés en six mois, cela poserait un véritable problème au Gouvernement, car si c'est une mesure qui marche, je ne vois pas pourquoi l'on n'essaierait pas de la prolonger. En effet, elle va dans le sens de l'emploi, de l'activité, de la diminution des déficits de nos comptes sociaux et me paraît donc tout à fait pertinente.

La seconde de ces mesures est le contrat d'accès à l'emploi – nous en avons prévu 17 500 pour 1996 – qui doit permettre aux chômeurs de longue durée de se réinsérer dans les entreprises sur la base d'un véritable contrat de travail. Ces deux mesures devraient permettre, en 1996, de remettre au travail un quart des RMIstes des départements d'outre-mer.

A ce sujet, je note que l'on prête bien souvent à Jacques Chirac des déclarations – dont je n'ai trouvé nulle part la trace – sur le RMI et le doublement de la ligne budgétaire unique en cinq ans. Si quelqu'un les a, j'aimerais qu'il me les fasse parvenir. Je ne dis pas non plus que Jacques Chirac ne pense pas à ce doublement, mais certains d'entre vous se souviennent peut-être que la première chose qu'il a faite en 1987, c'est de doubler la ligne budgétaire unique, qu'il a portée de 450 millions de francs à 800 millions de francs. Je ne dis pas qu'il ne faut pas la doubler en cinq ans, et en tout cas je ferai des efforts, dans le cadre d'exercices budgétaires rigoureux et difficiles, pour faire avancer les choses.

S'agissant du RMI, monsieur Virapoullé, monsieur Vergès, dans le cadre notamment de nos assises pour le développement, je suis favorable à des compléments, même importants, pour le logement – sous forme d'une prestation logement – ou pour une activité réelle. On pourrait imaginer, par exemple, une solution à budget presque constant consistant à allouer aux RMIstes une prestation qui augmenterait leurs revenus de 20 p. 100 ou 40 p. 100 dans la mesure où ils accompliraient un travail d'utilité collective destiné à une collectivité locale. Une telle solution leur permettrait de se placer dans un mécanisme d'insertion.

Certes, nous avons le contrat d'insertion par l'activité, mais nous pourrions réfléchir à un système qui donne pleinement satisfaction aux RMIstes des départements d'outre-mer pour qu'ils ne pensent pas qu'ils sont traités différemment de ceux de la métropole. De toute façon, je veillerai personnellement à ce que la créance de proratisation aille au logement des RMIstes et des plus démunis, et à ce qu'ils puissent... au besoin, le vérifier eux-mêmes. En effet, il vaut mieux leur fournir un logement – c'est une prestation concrète – plutôt que de majorer le RMI de 20 p. 100. Le seul problème c'est que les intéressés ne ressentent pas toujours cela comme une compensation. Mais c'est à nous de travailler pour qu'ils sachent qu'ils en bénéficient.

Monsieur Gata, je vous remercie de bien vouloir voter ce budget. Vous m'avez posé de nombreuses questions sur Wallis-et-Futuna.

Le comité directeur du FIDES s'est effectivement réuni en formation restreinte. A ce propos d'ailleurs, s'agissant tant du FIDOM que du FIDES, je ne vois pas à quoi

servirait de les réunir s'il n'y a rien à répartir. Lorsque nous aurons suffisamment à répartir nous nous réunirons, mais dès lors qu'il ne s'agit que de crédits minimes, les comités directeurs restreints suffisent.

Le comité directeur restreint du FIDES – j'y reviens – a attribué 3 millions de francs à Wallis-et-Futuna sur la section générale pour les contrats de village et presque 2 millions de francs sur la section territoriale.

Le FADES était lié à la gestion bancaire du FIDES qui a pris fin en 1992 et qui est en cours d'extinction pour les opérations engagées avant cette date. Depuis 1992, le FIDES gestion budgétaire lui a succédé en finançant les programmes d'opération. Je peux d'ores et déjà vous dire, monsieur Gata, que certains dossiers sont prêts à démarrer à Wallis et que 14 millions de francs d'autorisations de programme ont été délégués. Mais il faut engager les opérations très rapidement, avant la fin de l'année. Je l'ai d'ailleurs dit à la délégation qui m'a récemment rendu visite. Je suis conscient que de nombreux efforts restent à faire en matière d'équipement à Wallis-et-Futuna et je serai à vos côtés, mais les deux conventions dont nous venons de parler et qui viennent d'être signées sont importantes. Dans le cadre d'un plan de développement à l'horizon 2 000, je suis tout à fait prêt à examiner ce qui pourra être fait pour les consolider, mais il faut d'abord faire le point de ce qui a été réalisé.

S'agissant des chantiers de développement, je puis vous assurer que l'engagement de l'Etat sera tenu et que le territoire recevra les dotations prévues. Il en sera de même pour le service de santé, dont le déficit sera apuré et qui recevra une dotation de 40 millions de francs avant la fin de l'année 1995.

Quant aux bourses scolaires de l'enseignement secondaire, la position du Gouvernement et du législateur est simple : elles sont une compétence de la collectivité territoriale. Toutefois, comme je vous l'ai dit lorsque vous êtes venu me voir en délégation, je suis tout à fait disposé à étudier, avec le territoire, les aménagements qui permettraient de faciliter le déroulement de la scolarité des élèves du secondaire, notamment pour ceux qui vont en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, en ce qui concerne l'action culturelle, j'ai relancé mon collègue de la culture, qui m'a assuré que le poste que vous avez évoqué serait débloqué dans les tout prochains jours, en tout cas pour 1996. L'Etat est attentif à la conservation du patrimoine archéologique et ethnologique des îles de Wallis-et-Futuna, et vous savez que j'y suis moi-même particulièrement attaché.

Monsieur Petit, je vous remercie pour la qualité de votre intervention et pour vos suggestions. Vous m'avez interrogé, comme d'autres orateurs, sur le prêt à taux zéro. Je n'ai jamais dit que celui-ci ne serait pas applicable dans les DOM. En métropole, c'est une mesure destinée à relancer l'accession à la propriété ; elle est financée par la suppression d'autres dispositifs de prêts pour l'accession à la propriété. Sa transposition aux départements d'outre-mer où ces mêmes dispositions n'existent pas, puisque intervient une aide à la pierre, soulève des difficultés, compte tenu de la position de la structure bancaire sur les prêts au logement ainsi que du taux pratiqué.

Cela dit, mon budget va bénéficier, quand vous l'aurez accepté, des crédits de la ligne budgétaire unique. Nous disposons donc des moyens d'étudier, en liaison avec le ministère du logement, un dispositif adapté aux départements d'outre-mer qui va améliorer l'accession à la propriété. Je le dis avec d'autant plus de satisfaction que, à la

Réunion, j'ai bien conscience de l'urgente nécessité de développer les logements intermédiaires. Seront ainsi débloqués des logements sociaux et, par un effet de tiroir, si je puis dire, apportées peut-être plus rapidement des solutions à des besoins de financement que nous ne pouvons maintenant satisfaire. Mes services réfléchissent en particulier à une mesure ciblée en faveur des demandeurs dont les ressources approchent les plafonds de 14 000 francs ou de 20 000 francs pour un couple, mesure qui leur permettra de négocier avec les établissements bancaires.

M. Pihouée a fait une intervention très complète. Je lui ai déjà répondu sur les grandes orientations de la réforme de l'Etat. Elles tiennent en trois mots : coordination, simplification et déconcentration.

Il faut d'abord une meilleure coordination interministérielle. Il m'appartient de m'y attacher, il appartient à mes collègues d'en prendre conscience. Certes, ce qui ira dans ce sens sera positif. Il y a à cet égard une proposition simple qui consiste à avoir, dans tous les départements ministériels, un correspondant pour l'outre-mer. Ainsi, au lieu d'appeler, comme c'est actuellement le cas, le directeur de cabinet, le directeur-adjoint, ou le conseiller technique, nous pourrions contacter ce correspondant – il y en a d'ailleurs un au cabinet du Premier ministre et un au cabinet du Président de la République – et cela nous faciliterait grandement la tâche : lors d'opérations importantes à mener à bien, nous pourrions réunir ceux d'entre eux qui seraient concernés.

Il faut ensuite simplifier, car les procédures sont trop complexes. Différentes propositions ont été faites, et il y a des mesures sur lesquelles je m'appuierai volontiers, particulièrement celles qui renforceront la déconcentration.

Outre-mer, on le voit bien, la réussite dépend des décisions prises sur le terrain. L'Etat doit être là pour fluidifier certaines procédures, certains processus, mais il faut faire confiance aux responsables sur place. C'est un élu local qui vous parle !

Deux ou trois d'entre vous ont parlé de l'application de la loi Pasqua sur l'aménagement du territoire et de la priorité géographique qu'elle instaure. Rapporteur de ce texte, j'y suis particulièrement attaché, et je connais bien les problèmes qui peuvent se poser. Je suis favorable à la reconnaissance des départements d'outre-mer comme zone d'aménagement du territoire : s'y appliqueraient des mesures fiscales dérogatoires en faveur de la création d'activités ; seulement, il y faut l'accord de l'ensemble des ministères concernés et, sans doute, l'arbitrage du Premier ministre. Pour l'instant, j'en suis à chercher à mieux inscrire nos régions dans le processus de zonage prioritaire. Maintenir des politiques différenciées spécifiques pour les zones fragiles tout en restant dans la continuité des diverses dispositions déjà mises en œuvre, voilà qui est compliqué ! De plus, la superposition des textes est telle que, sur le terrain, on en arrive parfois à se demander par quel bout commencer...

La simplification me semble donc nécessaire car il n'est pas facile de répondre à ceux qui demandaient pourquoi ceci ou cela s'applique en métropole et pas chez eux. Bref, il faut voir comment appliquer outre-mer ces procédures de zonage prioritaire.

Monsieur Pihouée, vous êtes intervenu sur bien des points et, comme M. Asensi, vous m'avez interrogé sur les emplois de fonctionnaires de l'éducation nationale à la Réunion. Cette préoccupation est partagée par l'ensemble des responsables du département et par le Gouvernement, conscient de ces besoins. Je le rappelle, 450 postes nou-

veaux ont été attribués à la Réunion pour la rentrée de 1995. Le principe d'un plan de rattrapage est accepté. Je l'ai annoncé. Mais il ne s'agit pas d'un simple effet d'annonce : je l'ai fait parce que l'on m'a dit que je pouvais le faire. Le ministère de l'éducation nationale a déjà envoyé une mission sur place – sous la conduite de M. Pineau, qui y retourne dans deux ou trois semaines – afin de cerner les différentes propositions et de déterminer les besoins en emplois d'enseignement et en personnels ATOS. Mon ministère, cela va de soi, participe à cette évaluation. Avant que l'ensemble du dispositif ne soit adopté, je reviendrai vers les élus qui m'ont saisi de ce problème, de manière que nous soyons bien d'accord. J'assumerai, bien sûr, mes responsabilités. J'exposerai ce qui est considéré comme possible et, une fois le plan arrêté, je ferai en sorte que l'on s'y tienne, parce que c'est le principal. J'ai remarqué trop de dérapages dus à l'abandon en cours de route de certains projets, que ce soit le fait de l'Etat ou celui des collectivités locales...

M. Bertrand, en tant qu'inscrit dans la discussion générale, cette fois, et non plus en tant que rapporteur, s'est interrogé sur la fonction du ministère : la gestion ou l'exercice d'une mission ? Je réponds qu'il doit être un ministère d'action, et d'action cohérente, quelle que soit la voie par laquelle on y parvient.

Plusieurs d'entre vous m'ont interrogé sur le logement et l'emploi. Je ressens la nécessité de disposer des fonds avant de leur répondre concrètement ! En Guyane, me dit-on, les collectivités locales ne peuvent plus construire de logements parce que les terrains ne sont pas viabilisés. Aujourd'hui, je n'ai pas les moyens correspondants pour qu'il en aille différemment. Mais grâce à la LBU, et en accord, bien sûr, avec le Premier ministre, et avec mon collègue chargé du logement, j'aurai peut-être les moyens de dégager quelques crédits à cet effet en vue d'une intervention immédiate parce que, et chacun le sait, il faut bien commencer par l'assainissement. Voilà une illustration de ce qu'est un ministère de gestion et en même temps d'action. C'est ce que j'ai expliqué et aux membres de mon cabinet et aux membres de mon administration : il faut aller plus souvent sur le terrain et passer trois ou quatre jours sur place pour voir comment les choses se passent. Quand M. Chaulet, par exemple, vient me signaler que des crédits ont été débloqués pour des secours d'urgence mais que ça n'avance pas, j'ai envie de retourner sur place pour savoir pourquoi !

Bref, ministère de gestion, peut-être, ministère de mission, peut-être, ministère d'action, certainement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, compte tenu de la longue intervention de M. le ministre – une heure cinquante minutes – je pense que vous avez eu réponse à beaucoup de vos questions, ce qui devrait faciliter la suite du déroulement de notre séance, puisque nous en arrivons aux questions.

La parole est à M. Paul Vergès, pour une question courte et, je n'en doute pas, une réponse courte de M. le ministre.

M. Paul Vergès. Monsieur le ministre, à la fin de votre intervention, vous avez répondu assez largement à la question que j'avais à poser concernant le rattrapage dans la fonction publique à la Réunion. Evidemment, je ne songe pas simplement aux postes dans l'éducation natio-

nale, mais au retard pris dans l'ensemble des administrations – les postes et télécommunications, les personnels hospitaliers, ceux des services des impôts, etc.

Or, les chiffres publiés dans le « jaune » budgétaire indiquent, pour le personnel civil, la création en 1996 de seulement 588 postes pour l'ensemble des départements et collectivités territoriales d'outre-mer, soit le quart du nombre des postes créés pour cette année : 2 322.

Dans l'éducation nationale, il n'est prévu de créer pour l'ensemble des départements et collectivités territoriales d'outre-mer que 252 postes, alors que, pour le rattrapage dans la seule académie de la Réunion, ont été créés – vous venez de le rappeler – 450 postes l'année dernière, les partenaires de l'éducation nationale indiquant que ce chiffre doit être maintenu tous les ans.

J'ai l'honneur de vous demander, monsieur le ministre, non pas de vous répéter, mais de nous dire si, dans tous les secteurs de la fonction publique et dès l'an prochain, ce processus de rattrapage sera inauguré.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'outre-mer. Monsieur le député, j'ai déjà partiellement répondu à votre question. Je préférerais donc maintenant ouvrir une voie que vous avez vous-même tracée. Les assises de l'égalité sociale et du développement doivent nous donner l'occasion de réfléchir au rattrapage de postes et d'emplois publics en posant le problème de la rémunération. J'y suis tout à fait prêt. Cela doit se faire en concertation avec les organisations socioprofessionnelles, avec les organisations de tous ordres – les parents d'élèves lorsqu'il s'agit d'éducation, d'autres associations, dans d'autres domaines. Vous avez eu le mérite, à la Réunion, d'être parmi les premiers à poser le problème. Ce dossier est ouvert dans un esprit de responsabilité, c'est en en parlant avec l'ensemble des intéressés que nous avancerons vers son règlement. J'ajoute, et vous l'avez plusieurs fois souligné, qu'il faut surtout que le rattrapage soit encore plus vigoureux parce que la situation se sera aggravée. Or, à l'horizon 2005-2010, nous allons vers un million de citoyens français vivant à la Réunion. Cela signifie que tous les plans de rattrapage que nous mettons en œuvre aujourd'hui ne suffiront pas, et c'est dans cette perspective qu'il faut se situer.

S'agissant des besoins en matière d'éducation, il y a, bien sûr, les chiffres qui sont inscrits dans le projet de budget, mais il y a aussi l'engagement que j'ai pris en ce qui concerne le programme de rattrapage. Sur ce programme, le Premier ministre m'a donné son accord. Il viendra, je l'espère, compléter les dispositions qui sont prévues, en cours d'année, en tous les cas pour la prochaine rentrée scolaire. Je ne sais pas à quelle hauteur je peux m'engager aujourd'hui. Ce que je peux vous dire, c'est que la volonté est là, et que nous avons bien conscience de l'extraordinaire dynamisme et des capacités de développement de la Réunion. Il faut donc que l'Etat soit présent et que les services publics remplissent leurs fonctions.

M. le président. La parole est à M. Anicet Turinay.

M. Anicet Turinay. Monsieur le ministre, nous n'avons pas été tout à fait satisfaits, s'agissant de la liaison établie entre la loi de défiscalisation et les bénéficiaires industriels et commerciaux. Le report de l'agrément au 1^{er} janvier 1996 ne change rien, à notre avis, à la procédure.

M. le Premier ministre nous a assurés du maintien de la loi Pons dans son intégralité. Or l'article 55 du projet de loi de finances pour 1996 met un terme à la possibi-

lité pour les personnes physiques de déduire de leur revenu global imposable les déficits provenant d'activités relevant de la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux – les BIC – lorsque l'activité générant ces déficits n'est pas une activité professionnelle exercée directement.

Vous ne constaterez peut-être pas de raisons de lier la loi Pons et les BIC. Cependant, les deux sont étroitement complémentaires. En effet, chaque investisseur de la loi Pons qui se constitue en EURL ou en SARL bénéficie des dispositions prévues dans le cadre des BIC, à savoir qu'il fait jouer les reports de déficit et les règles d'amortissement. C'est en raison de cette disposition que la loi Pons présente un grand intérêt pour les investisseurs.

La rédaction proposée au 2 de l'article 55 du projet de loi de finances pour 1996 vise directement l'article 238 *bis* HA du code général des impôts et revient à exiger des investisseurs l'obtention d'un agrément au premier franc, ce qui alourdirait la procédure d'investissement en défiscalisation pour plus de 80 p. 100 des PME qui sont déjà soumises à de nombreuses contraintes administratives dans des secteurs prioritaires tels que l'industrie, l'agriculture ou les transports.

Les MPI m'ont averti que les investisseurs informés à ce sujet ont aussitôt suspendu leurs opérations d'investissement dans l'attente d'une clarification, mettant ainsi un coup d'arrêt aux projets d'équipement des industriels.

Nous craignons que la mesure arrêtée ne vienne accabler des économies déjà en difficulté.

Aussi, monsieur le ministre, pouvez-vous me donner l'assurance que cette mesure ne viendra pas entraver le bon fonctionnement de la défiscalisation ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'outre-mer. Monsieur le député, je vous donne l'assurance que l'état d'esprit du Gouvernement dans cette affaire est d'éviter tout dispositif nouveau qui viendrait empêcher ou même freiner l'application de la défiscalisation telle qu'on la pratiquait par le passé.

Je peux répondre plus précisément à votre souci, et je vais le faire, puisque je sens des inquiétudes...

L'article 55 du projet de loi de finances limite pour l'avenir la possibilité pour les personnes physiques de déduire de leur revenu global imposable les déficits provenant d'activités relevant de la catégorie des bénéficiaires industriels et commerciaux, dits « BIC ». Vous vous interrogez sur l'incidence de cette réforme sur la loi Pons.

Il ne faut pas que l'on se méprenne, que ceux qui vous ont saisi se méprennent sur la portée de cette mesure. Elle est favorable à l'outre-mer. En effet, l'imputation des « déficits BIC » était de plus en plus utilisée pour faire de la défiscalisation en métropole et offrir aux investisseurs des produits concurrents de l'investissement outre-mer.

L'article 55 du projet de loi de finances est ouvertement favorable au développement des investissements dans les départements d'outre-mer.

Vous avez exprimé le souhait que ces projets d'investissement ne soient pas soumis à des contraintes administratives trop lourdes, pour donner droit à l'imputation des déficits. Je dois vous rassurer sur ce point. Ce n'est pas seulement la volonté du ministre de l'outre-mer, ce n'est pas seulement celle du Premier ministre, même s'il la partage, c'est celle du Président de la République. Il me l'a redit avant mon départ à la Réunion. Je m'efforce donc de faire passer le message. J'agis sous son impulsion et, bien sûr, sous celle du Premier ministre, et je ne me sens pas la responsabilité de faire autre chose.

Une précision : vous faites référence aux petites et moyennes entreprises locales des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des transports. Sachez que ces PME ne sont pas concernées par la défiscalisation puisque cette mesure ne concerne que les contribuables qui n'exercent pas directement l'activité professionnelle à l'origine du déficit. Ce point devait être souligné.

Vous avez également exprimé l'inquiétude que des projets d'investissement en cours ne soient suspendus aujourd'hui dans l'attente d'une clarification sur l'application de la mesure arrêtée. Cette crainte est définitivement infondée. Il faut le dire sur place. Je me suis efforcé de le dire lors de mon déplacement à la Réunion. Le ministre de l'économie, des finances et du Plan, auprès de qui j'étais intervenu, a donné la semaine dernière, ici même, des précisions de nature à rassurer pleinement les auteurs des opérations en cours.

Ces précisions ont porté sur deux points. D'abord, il a indiqué son intention de reporter du 20 septembre 1995 au 1^{er} janvier 1996 la date d'effet de la mesure. Les investissements réalisés avant l'année prochaine ne seront donc en rien affectés par le dispositif nouveau. En second lieu, il a même été au-delà puisqu'il a pris l'engagement de modifier l'article 55 du projet de loi de finances de façon que les investissements réalisés après le 1^{er} janvier 1996 mais engagés avant cette date ne soient pas non plus concernés. Ainsi, pour les investissements immobiliers, la mesure ne s'appliquera pas lorsque l'immeuble aura fait l'objet d'une déclaration d'ouverture de chantier avant le 1^{er} janvier 1996. Je crois que ces engagements seront de nature à vous rassurer et, surtout, à rassurer tous ceux qui craignent un coup d'arrêt aux investissements. Voilà, monsieur le député, les éléments que je voulais porter à votre connaissance.

J'ajouterai que, pour les cas où les investisseurs devront obtenir un agrément, le ministre de l'économie et des finances m'a donné l'assurance qu'il était prêt à simplifier très fortement la procédure des formalités pour ces investissements. Pour ma part, je souhaite qu'un certain nombre d'agréments soient déconcentrés au niveau local.

M. le président, La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le ministre, s'il est un exemple qui illustre parfaitement ce qu'il est courant d'appeler les lenteurs administratives, c'est bien celui de la sortie du décret d'application des articles 9, 11 et 20 de la loi du 17 juillet 1987 instaurant à Saint-Pierre-et-Miquelon un régime d'assurance vieillesse et permettant aux mères de famille de l'archipel ayant élevé au moins trois enfants de bénéficier des mêmes droits que les femmes de France métropolitaine.

Ce décret, monsieur le ministre, après un nombre d'interventions dont je suis incapable de me souvenir, fut, enfin, soumis au conseil général en mars dernier, lequel a donné un avis favorable, se gardant bien d'en changer un mot ou une virgule, de crainte de voir le texte s'envoler pour huit nouvelles années.

Ce décret fut ensuite signé par le ministre de la santé et votre prédécesseur mais il échappa à la vigilance du ministre du budget du gouvernement précédent. C'était reparti pour un tour !

J'ai donc saisi à nouveau vos services en mai dernier. J'ai également été reçu par Mme le ministre de la solidarité entre les générations. L'obstination étant, dans ce type de situation, la qualité première d'un parlementaire, je vous pose à nouveau la question : êtes-vous en mesure de me dire quand sortira ce décret ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'outre-mer. Monsieur le député, j'espère que c'est la dernière fois que vous avez à me poser cette question. (*Sourires.*) Je regrette vivement que ce décret, déjà signé par mon prédécesseur, ait pris autant de retard. Je vous annonce avec plaisir que ce texte vient à nouveau d'être signé par Mme Colette Codaccioni et par moi-même et qu'il a été transmis au ministère de l'économie et des finances. Je ne doute pas que mon collègue chargé des finances sera aussi rapide que ma collègue chargée de la famille. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Henry Jean-Baptiste.

M. Henry Jean-Baptiste. Monsieur le ministre, ma question sera simple et brève, mais elle est d'un intérêt capital pour Mayotte puisqu'elle concerne le régime des visas d'entrée dans notre collectivité territoriale.

A la demande des élus de Mayotte, les visas, vous le savez, ont été rétablis au début de l'année, en février ou mars. Il ne s'agissait pas de se couper de notre environnement. Il s'agissait, d'une part, de lutter contre l'immigration clandestine qui vient aggraver les effets d'une démographie particulièrement dynamique et, d'autre part, d'établir une mesure d'ordre pour savoir qui entre et qui sort.

A votre arrivée au ministère, vous avez tenté d'améliorer ce régime en proposant à l'ancien gouvernement comorien une procédure plus souple pour deux catégories de personnes, les familles et les commerçants. En dépit de cet effort, l'ancien gouvernement comorien a persisté dans sa mauvaise volonté en suspendant les relations maritimes et aériennes entre les Comores et Mayotte, si bien que la situation s'est paradoxalement aggravée sur notre île : alors que les entrées se multiplient, en raison d'une insuffisance de surveillance de nos frontières maritimes, les retours ne peuvent plus s'effectuer.

Voyez-vous un moyen de faire évoluer dans le sens des intérêts de Mayotte cette situation qui, à mon avis, relève d'une action diplomatique forte ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'outre-mer. Monsieur le député, le rétablissement des visas pour les Comoriens se rendant à Mayotte ne sera en aucun cas remis en cause. Je l'ai rappelé dès mon arrivée au ministère et je vous le confirme aujourd'hui.

En juillet dernier, nous avons effectivement proposé aux autorités comoriennes quelques aménagements concernant les déplacements familiaux et commerciaux, à la condition bien sûr, que les liaisons aériennes et maritimes entre Moroni et Mayotte soient rétablies. Le gouvernement comorien de l'époque ne nous avait pas vraiment répondu. Après les événements des derniers jours, le gouvernement d'union nationale qui vient de s'installer se consacre à restaurer la paix civile et la stabilité politique. Le gouvernement français a reçu le nouveau ministre des affaires étrangères, qui est passé récemment à Paris avant de se rendre à New York. La question de l'application des visas et du rétablissement des liaisons avec Mayotte a été au centre des entretiens. La France a particulièrement insisté pour que nos propositions de juillet fassent l'objet d'une réponse rapide et positive de la part des autorités de Moroni. Bien qu'aucun engagement précis n'ait été pris, je crois que nous pouvons être confiants.

M. Henry Jean-Baptiste. Dieu vous entende !

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Monsieur le ministre, nous avons fait réaliser des simulations tant par la DDE que par les organismes bancaires pour comparer les avantages respectifs du prêt à taux zéro et du prêt spécial intermédiaire. Le prêt à taux zéro est une des grandes réformes effectuées par le gouvernement d'Alain Juppé à la demande du Président de la République. Si, après analyse, il se révèle plus intéressant que le prêt spécial intermédiaire, il faudra l'appliquer dans les départements d'outre-mer.

Je rappelle qu'il existe deux PSI, l'un subventionné, l'autre non subventionné. Si l'on compare les taux d'effort des familles, on s'aperçoit que le PSI subventionné est plus avantageux que le prêt à taux zéro. Je vous demande donc, bien évidemment, de maintenir le PSI subventionné.

En revanche, le prêt à taux zéro est plus intéressant que le PSI non subventionné. Le taux d'effort est plus faible pour les familles et sa mise en œuvre permettrait une économie substantielle de crédits sur la ligne budgétaire unique. Il faut donc substituer le prêt à taux zéro au PSI non subventionné.

Que faire pour appliquer le prêt à taux zéro dans les DOM ? Cela suppose d'abord que soit appliqué le prêt d'accession sociale. Mais l'application du PAS implique elle-même que le Fonds de garantie de l'accession sociale soit étendu dans les DOM, ce qui est chose faite depuis le 6 mai dernier. Enfin, pour que le FGAS puisse avoir son plein effet, il faut, monsieur le ministre, que vous mettiez en place les conventions qui garantissent l'intervention des banques.

D'où ma première question : êtes-vous disposé, dans les mois qui viennent, à substituer le prêt à taux zéro au PSI non subventionné, en mettant en place ces fameuses conventions ?

Deuxièmement, le prêt à taux zéro, en métropole, est financé sur le livret A. Son financement sera-t-il également assuré par l'épargne populaire dans les DOM ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'outre-mer. Monsieur le député, je n'entrerai pas dans le débat technique. Je sais que vous êtes orfèvre en la matière, mais si je connais bien les rapports que vous avez rédigés sur les problèmes de logement, je n'ai pas encore pu lire celui que vous avez déposé, hier, sur le régime des prêts. Soyez sûr, néanmoins, que nous le prendrons en compte.

Comme je l'ai indiqué, la réflexion sur le prêt à taux zéro est entièrement ouverte. Nous avons toute latitude pour définir le bon système qui nous permettra d'instaurer un mécanisme identique au prêt à taux zéro dans les départements d'outre-mer. Dans certains départements, à la Réunion par exemple, cela devrait très bien marcher. Dans d'autres, c'est moins sûr. Je me demande, par exemple, si le prêt à taux zéro a une signification en Guyane et s'il ne vaut pas mieux viabiliser les terrains. L'approche doit être très différenciée et répondre aux spécificités locales. Si donc le raisonnement que vous venez de faire est exact, je ne peux que répondre oui à la substitution que vous proposez.

En second lieu, vous avez posé un problème très important, celui des circuits bancaires. Le prêt à taux zéro doit en effet être assorti d'un prêt complémentaire.

Je ne suis pas sûr que la bonne solution soit le recours au livret A. D'ailleurs, je ne crois pas que ce soit le livret A qui finance le prêt à taux zéro en métropole.

M. Jean-Paul Virapoullé. Il finance le PAP.

M. le ministre de l'outre-mer. En tout cas, pour que les circuits bancaires puissent satisfaire les accédants à la propriété, il faut trouver une forme de garantie – nous y travaillons aussi – qui permette de pallier le manque de banquiers assez hardis pour prendre conscience qu'il leur faut s'engager dans une politique de développement. Il y a des banquiers frileux en métropole, mais il y en a de plus frileux encore dans les départements d'outre-mer !

Tels sont les deux points sur lesquels nous travaillons. Je pense que nous aboutirons très vite, en tout cas avant la fin de l'année pour que le dispositif lui-même soit en place avant 1996.

M. le président. La parole est à M. Gérard Grignon.

M. Gérard Grignon. Monsieur le ministre, personne ne pourrait faire ce mauvais procès que l'on a en vue quelques privilèges particuliers ou un quelconque détournement de flux financiers lorsqu'on évoque l'application de la loi Pons à Saint-Pierre-et-Miquelon. L'outil représenté par ses dispositions fiscales serait un complément fort utile au code local des investissements, mais cette loi n'est que partiellement applicable dans l'archipel, car les investissements directs n'y sont pas défiscalisables.

Le législateur avait bien souhaité étendre les dispositions fiscales dont je fais état, puisque celles-ci sont définies à l'article 238 *bis* HA du code général des impôts, qui est lui-même étendu à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte par l'article 238 HC. Mais la convention fiscale liant l'Etat à la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui est postérieure à la loi Pons, n'a pas tenu compte du régime particulier mis en place en juillet 1986. Il convient donc de mettre cette convention en conformité avec les réalités économiques et la volonté du législateur. Pouvez-vous m'éclairer sur les intentions du Gouvernement à ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'outre-mer. Monsieur le député, c'est là, sinon une des anomalies, du moins une des particularités que j'ai notées à mon arrivée au ministère : Saint-Pierre-et-Miquelon ne peut bénéficier de l'intégralité des avantages de la loi Pons qui s'applique dans les départements d'outre-mer, en raison notamment du principe de la territorialité de l'impôt.

Les schémas de défiscalisation dont vous souhaitez la mise en place reposent pour l'essentiel sur la déduction au titre des bénéficiaires industriels et commerciaux. Comme vous le savez, cette déduction fait l'objet d'un débat. J'ai bien l'intention de rouvrir le dossier de Saint-Pierre-et-Miquelon dès que le nouveau mécanisme aura été mis en place. Je pense en effet qu'il permettra de limiter l'avantage fiscal aux projets réellement porteurs d'emplois durables. Notre objectif commun étant de favoriser de tels projets pour l'archipel, nous devrions avoir gain de cause.

M. le président. Nous avons terminé les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Outre-mer ».

ÉTAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 64 770 056 francs ;

« Titre IV : 1 786 686 412 francs. »

ÉTAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 39 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 20 130 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 2 118 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 034 900 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

(Le titre III est adopté.)

M. le président. M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 100, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, concernant l'outre-mer, réduire les crédits de paiement de 5 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour soutenir cet amendement.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. La réduction de crédits proposée a un caractère purement symbolique. Si on appliquait à l'outre-mer la même démarche mathématique qu'aux autres budgets, on aboutirait à un chiffre inconcevable compte tenu de sa situation économique et sociale.

En fait, cette réduction ne compromet en rien les actions menées actuellement par l'ANT. Il est demandé à l'outre-mer de consentir un modeste effort de solidarité pour contribuer à la réduction des dépenses publiques et des déficits. Après négociation, la commission des finances a finalement accepté l'amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre de l'outre-mer. Compte tenu de l'aspect symbolique de cette réduction de crédits, le Gouvernement y est tout à fait favorable. Il remercie la commission des finances du bon sens dont elle a fait preuve et il s'en remet à la sagesse de l'Assemblée.

Nous surveillerons particulièrement le fonctionnement de l'ANT et nous verrons, bien sûr, en fin d'année si les crédits inscrits lui auront permis de fonctionner normalement.

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Je m'étonne que la commission des finances présente un amendement visant à réduire de 5 millions de francs les crédits de l'ANT. Hier après-midi, la discussion du budget des technologies de l'information et de La Poste a donné lieu à de multiples incidents de séance parce que les amendements de coupes sombres déposés par l'UDF étaient combattus par nos collègues du RPR. Finalement, le président Séguin est intervenu pour demander un peu de clarification et pour éviter que ces coupes sombres ne soient effectuées indistinctement.

Je souhaite que mes collègues de l'outre-mer refusent l'adoption de ce nouvel amendement. L'ANT a déjà perdu une bonne part de ses moyens. Lui ôter 5 millions

de francs supplémentaires reviendrait à diminuer fortement ses capacités d'intervention en faveur des jeunes et des étudiants.

Vous avez là, monsieur le ministre, une occasion en or d'assainir le régime de la loi Pons. Je vous propose, en effet, de supprimer la défiscalisation en faveur des bateaux de croisière et de plaisance. Cette disposition va coûter à l'Etat 155 millions de francs, alors que la défiscalisation d'un bateau – le maire que je suis peut en témoigner – ne rapporte pas grand-chose en termes d'emploi.

Il s'agit, à mon sens, d'une dérive qui discrédite la loi Pons dans son ensemble, alors que certaines de ses dispositions sont d'un réel intérêt, notamment en ce qui concerne les investissements dans les équipements publics.

La suppression du régime de défiscalisation des bateaux de plaisance permettrait à l'Etat de recouvrer ces 155 millions de francs et de maintenir à l'ANT les 5 millions dont on voudrait la priver.

Je vous invite, mes chers collègues de l'outre-mer, et vous en particulier, mes chers collègues du RPR, à rejeter cet amendement. Entre les plaisanciers et la jeunesse de l'outre-mer, il faut savoir choisir !

M. le président. La parole est à M. Léon Bertrand.

M. Léon Bertrand. Le groupe RPR soutient cet amendement pour trois raisons.

Premièrement, nous avons voté l'amendement Thomas qui pose le principe d'une réduction de 2 milliards du déficit, et nous ne saurions nous déjuger aujourd'hui.

Deuxièmement, comme l'a souligné M. de Rocca Serra, il est normal que l'outre-mer fasse un effort de solidarité en s'associant à la réduction des dépenses.

Enfin, en tant qu'administrateur de l'ANT, je suis bien placé pour savoir qu'il est parfaitement possible d'économiser 5 millions si l'on adopte une gestion un peu plus dynamique.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Je suis contre l'amendement, mais je vais proposer qu'on le vote quand même...

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Comme moi !

M. Jean-Paul Virapoullé. En effet, connaissant les techniques budgétaires, je sais trop bien que, si nous ne le votons pas, il risque d'y avoir ensuite une régulation.

M. Henry Jean-Baptiste. Un gel !

M. Jean-Paul Virapoullé. Considérez, monsieur le ministre que nous faisons un geste de bonne volonté. J'aurais d'ailleurs préféré que la réduction porte sur un autre chapitre mais ce qui est fait est fait. Nous apportons nous aussi notre contribution à la réalisation de ces 2 milliards d'économies budgétaires. Mais, et j'y insiste, c'est pour solde de tout compte. Le ministère de l'outre-mer ne devra pas faire l'objet de régulations budgétaires tant nos difficultés sont grandes et tant la solidarité nationale doit s'exercer.

M. Jean-Paul de Rocca Serra, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Pierre Petit.

M. Pierre Petit. Pour moi, il s'agit non pas d'une question politique mais d'une question de solidarité. Quand un cyclone traverse la Guadeloupe, on nous promet

liards – 540 millions ont même déjà été votés. Et chaque année nous revenons avec nos cyclones, comme vous avec vos hivers. En outre, rien n'est définitif. Nous pourrions revoir les choses dans le collectif. Par solidarité, je voterai cet amendement.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre de l'outre-mer. Monsieur Moutoussamy, ne politisez pas cette mesure en disant que la réduction des crédits porte sur l'ANT. Comme certains de vos collègues l'ont souligné, il s'agit d'une mesure de solidarité.

A un moment où en métropole des efforts sont consentis par tous les ministères – et ce sont des coupes non pas de 5 millions de francs, mais de 100, 200, 300 ou 400 millions de francs, voire 1 milliard et même 8 milliards, sur le budget de la défense nationale –, l'outre-mer doit lui aussi faire un geste. Vous savez, il est rare qu'un ministre accepte une diminution de son budget, même dans des circonstances difficiles. L'ANT fonctionne très bien – et je parle sous le contrôle d'un de ses administrateurs. Si ces 5 millions venaient vraiment à lui manquer avant la fin de l'année, nous les trouverons !

M. le président. La parole est à M. Camille Darsières.

M. Camille Darsières. Chaque fois que des efforts se sont avérés nécessaires outre-mer, j'ai été de ceux qui ont proposé que la Martinique soit au premier rang. Ainsi, l'année dernière, lorsqu'il a fallu augmenter de deux points la TVA, je ne me suis pas opposé à cette hausse, mes collègues peuvent en témoigner.

M. Jean-Paul Virapoullé. C'est vrai !

M. Camille Darsières. Lorsque, cet après-midi, j'ai sollicité une augmentation de la ligne budgétaire du logement social, j'ai proposé une recette martiniquaise. Par conséquent, on ne peut pas dire que nous tendons la main ! Moi, en tout cas, je ne la tends pas. C'est là ma fierté. Mais, monsieur le ministre, comment pouvez-vous dire que cette réduction de crédits ne concerne pas l'ANT ? C'est écrit noir sur blanc dans l'exposé sommaire de l'amendement !

M. de Rocca Serra qualifie cette mesure de « symbolique ». Pour moi aussi, c'est symbolique. Il existe en France une cinquième région antillaise, dont on se désintéresse. En ma qualité de député des Antilles, je ne peux donc pas symboliquement m'associer à une mesure qui retire encore des crédits destinés à mes compatriotes vivant en France !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 100.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV modifié par l'amendement n° 100.

(le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'outre-mer.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Lundi 30 octobre 1995, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270).

Intégration et lutte contre l'exclusion :

M. Claude Girard, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 22) ;

M. Franck Thomas-Richard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome VIII) ;

Ville : quartiers en difficulté :

M. Claude Vissac, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome X).

Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat et article n° 66 :

M. Jean-Proriol, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 29) ;

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis au nom de la commission de la production et des échanges (avis n° 2275, tome XIII).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*